



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



40.

1262.

1141.





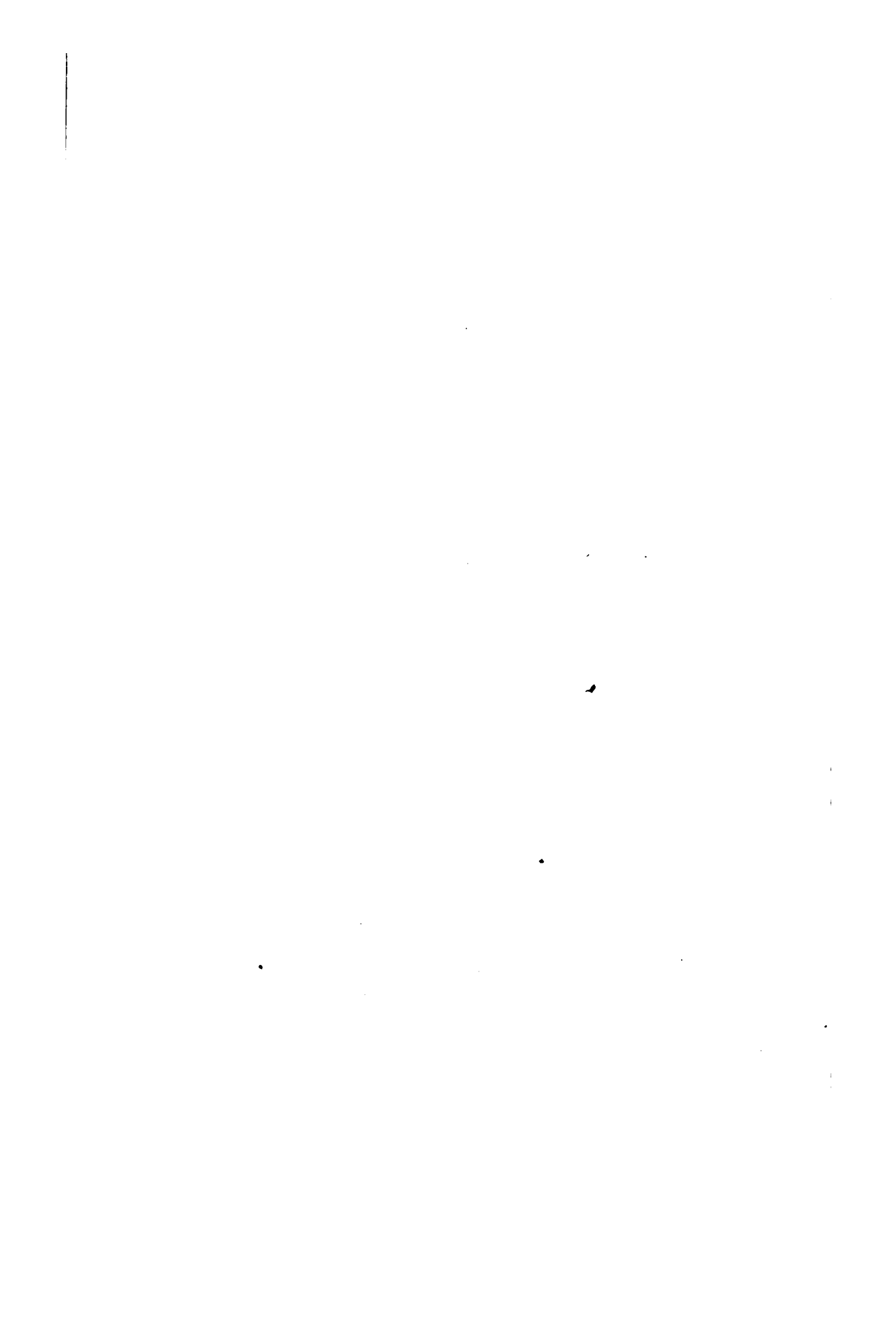
40.

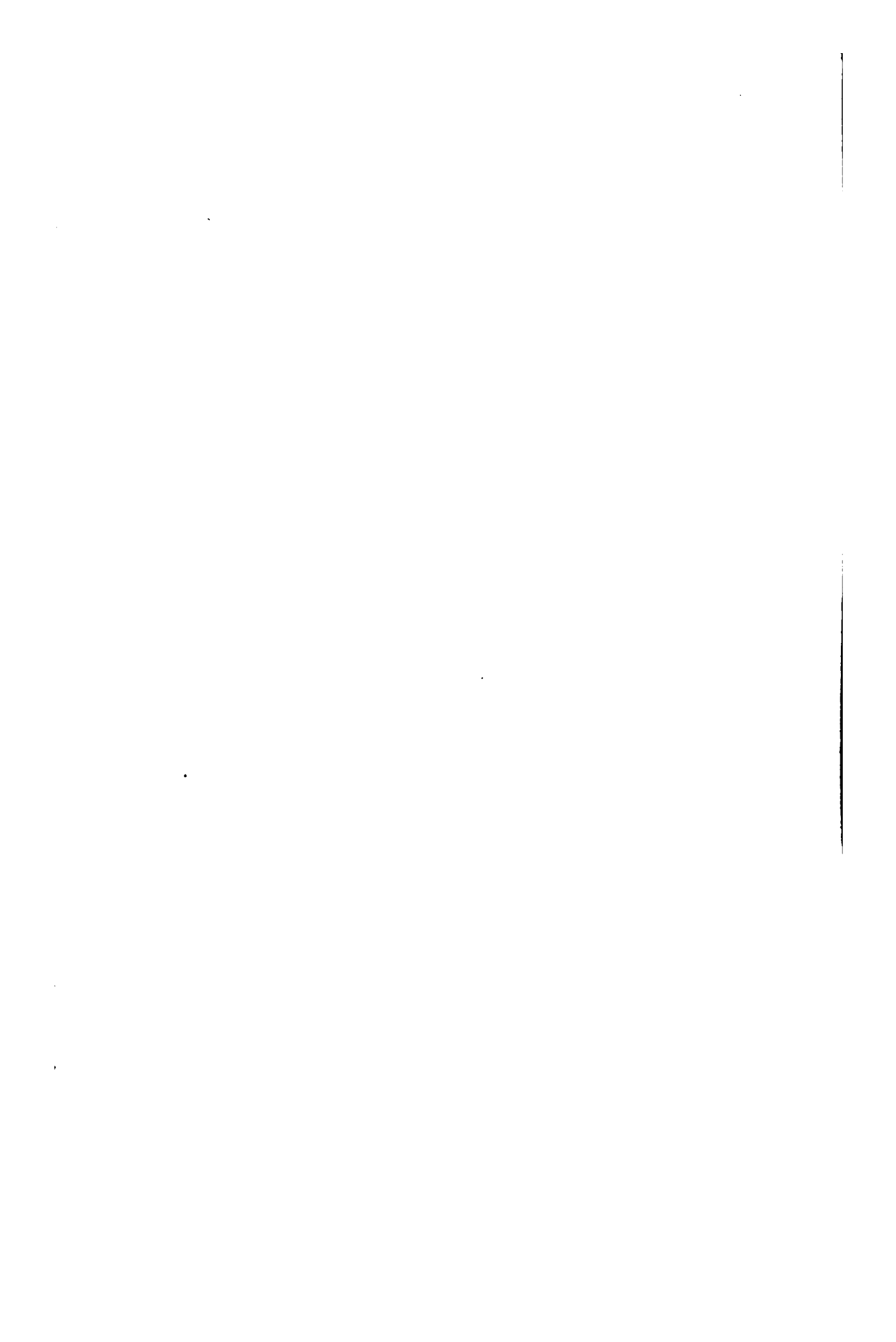
1262.

1262.

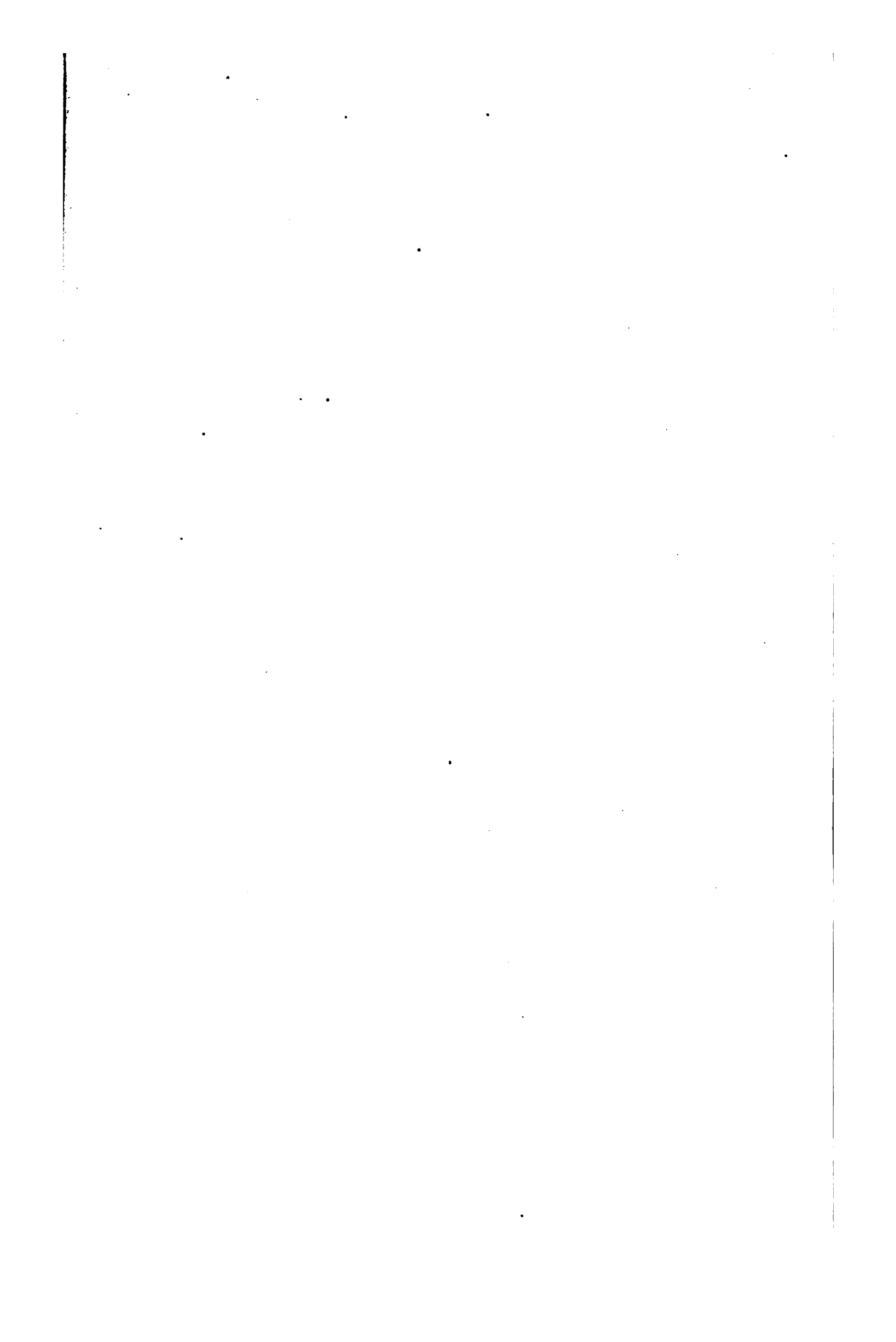












**DÉBUTS**

DE

**L'IMPRIMERIE A STRASBOURG.**

---

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUCARD, RUE GARANCIÈRE, N. 5.

**DÉBUTS**

DE

**L'IMPRIMERIE A STRASBOURG,**

OU

**RECHERCHES SUR LES TRAVAUX MYSTÉRIEUX DE GUTENBERG**

**DANS CETTE VILLE,**

**ET SUR LE PROCÈS QUI LUI FUT INTENTÉ EN 1439 A CETTE OCCASION.**

PAR

**LÉON DE LABORDE.**



**PARIS.**

**TECHENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,**

**PLACE DU LOUVRE.**

**1840.**

**1262.**

202.

---

## AVANT-PROPOS.

---

Winkelmann disait des documens qui se rattachent à l'origine des arts, qu'ils avaient été si souvent revus et commentés par les savans, qu'on pouvait les comparer à des citrons pressés qui n'ont plus de jus (1). Les auteurs modernes qui ont écrit sur l'invention de l'imprimerie, semblent avoir pris au sérieux cette comparaison. On dirait qu'ils se sont efforcés de détruire la valeur même de ces documens, afin de pouvoir à leur aise les jeter au rebut.

Trois ouvrages importans viennent de paraître, tous trois intitulés : *Histoire de l'Imprimerie*.

L'un (1), publié par M. Schaab, forme trois volumes. On aurait dû s'attendre à y trouver l'annonce de la découverte de quelque document important, d'autant plus que les actes et les pièces qui concernent l'inventeur et l'invention de l'imprimerie remplissent un volume entier. Cependant ces trois volumes ne renferment pas un seul titre nouveau de quelque valeur. L'auteur, qui semble s'être livré à de laborieuses recherches, s'est borné à prouver la fausseté de deux pièces qui jusques-là présentaient de l'intérêt. (2)

(1) Quei pochi che vi si trovano, essendo stati tante volte rovisati dagli uomini dotti, son oramai (sia licito il dirlo) come tanti Limoni spremuti che non hanno piu sugo. (Monum. ined. p. XVI).

(2) On saura dorénavant que Bodmann, l'archiviste de Mayence, tourmenté par Oberlin, Fischer et tous les bibliographes du temps pour leur trouver quelques nouveaux renseignemens sur Gutenberg, n'imagina rien de mieux

Aussitôt après, M. Wetter (1) publie également à Mayence et sur le même sujet un volume de 800 pages, également dépourvu de documens nouveaux. Seulement il s'efforce, dans une discussion d'ailleurs fort intéressante, de détruire la valeur des actes du procès de Strasbourg, actes qui nous reportent aux premiers essais de Gutenberg et dont la signification semblait être incontestable.

M. Sotzmann ne laissa pas même aux bibliophiles le temps de se reconnaître dans cette nouvelle voie de destruction; il publia un mémoire (2) et un compte-rendu dans lesquels il annule d'un même coup les deux plus anciens documens

que d'en fabriquer deux, qui justement leur venaient en aide pour remplir les deux lacunes qui se présentent dans son histoire, l'une de 1420 à 1430, l'autre de 1455 à 1460. Le premier acte est en forme de lettre adressée de Strasbourg, le 24 mars 1424, par Gutenberg à sa sœur Berthe, une nonne enfermée dans un couvent de Mayence. Le second est une sorte de sous-seing privé dans lequel paraît la phrase importante par laquelle Gutenberg s'engage à laisser au couvent tous les livres qu'il a imprimés et à lui donner à l'avenir ceux qu'il pourra imprimer encore. (Fischer, *Essai*, 23 et 46. — *Beschreibung typ.* 1, 42. — Oberlin, *Essai d'annales*, 3, 46. — *Laserna Santander Dict. Bibl.* p. 70. — Dihdin, *Bibliograph. Decameron*, p. 328 du quatrième jour). De cette manière on établissait : 1° l'impossibilité du séjour de Gutenberg en Hollande, où on l'accusait alors d'avoir été chercher la découverte de Coster : 2° la preuve qu'après sa séparation d'avec Fust et Schœffer il avait continué à imprimer à Mayence.

(1) Wetter, *Kritische Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst durch Johann Gutenberg zu Mainz.* — Mainz, 8°, 1836. Le savant auteur place (préface, page v) parmi les plus importants résultats de ces recherches, la destruction des *Actes de Strasbourg*. On pouvait croire cependant que cette opinion soutenue déjà en 1760 par Fournier, qui voulait rabaisser l'importance de la découverte de Schœpfflin, avait été complètement combattue. Bær avait été le premier à repousser ses argumens. *Lettre sur l'origine de l'imprimerie*, Strasbourg, 8°, 1761.

(2) *Raumers Taschenbuch*, tom. VIII, p. 447. *Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik*, n° 116. Déc. 1836. — Selon M. Sotzmann, le saint Christophe de Lord Spencer, n'est pas de 1423, mais de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle; et les *Lettres d'indulgence* de 1454 sont xylographiques. — C'est ôter à l'un et à l'autre de ces monumens toute leur importance.

de l'impression et de l'imprimerie : le saint Christophe de 1423 et les lettres d'indulgence de 1454.

Au milieu de cette manie d'innovations, dans cet oubli des règles les plus ordinaires de la critique historique, j'ai dû laisser un moment dans le repos le travail que j'ai entrepris, et faire précéder sa lente publication de quelques observations qui puissent arrêter cette nouvelle disposition des esprits.

J'ai publié dans une revue périodique (1) des observations qui ont suffisamment établi que la gravure du saint Christophe est bien réellement de l'année 1423, et que l'épreuve que lord Spencer possède est unique.

L'autorité de la tradition qui place dans les Pays-Bas les premiers essais d'impression sur planches de bois et sur caractères mobiles, sera établie dans un travail spécial; et mes preuves paraîtront d'autant plus convaincantes, qu'elles ressortent des monumens qui serviront à expliquer la tradition.

Il a été prouvé dans un mémoire que les lettres d'indulgence de 1454 ont été imprimées à Mayence en caractères mobiles.

Je montrerai ici que les actes du procès de Gutenberg sont authentiques, et que leur signification a plus d'importance qu'on ne l'avait cru.

Les documens les plus importans ainsi discutés, il sera plus facile de résumer l'histoire de l'imprimerie, en laissant de côté des discussions qui en ont trop souvent obscurci le cours et arrêté la marche.

Cette publication ne paraîtra pas hors de propos en 1840. L'indifférence avec laquelle on jouit d'un bien acquis, sans se soucier de son origine, semble devoir céder devant le souvenir plus vif et plus reconnaissant que ranime un jubilé.

Cette année, à un jour donné, il va s'élever un immense

(1) Voir l'Artiste, septembre 1839. Cet article a été réimprimé.



concours d'actions de grâces dans toutes les villes du monde civilisé où la presse a porté ses bienfaits. Le choix du jour de la Saint-Jean et de l'année 1840 pour fêter le Jubilé de l'invention de l'imprimerie, me semble raisonnable; ce n'est ni une date qui désigne d'une manière certaine l'époque de l'invention, ni une concession faite à une opinion particulière, c'est une convention acceptée et déjà légitimée par trois siècles.

Zell, l'imprimeur de Cologne, l'élève des ateliers de Mayence, le contemporain de Gutenberg, avait dit que l'imprimerie fut inventée en 1440.

Un siècle plus tard, Hans Lufft, imprimeur de Wittemberg, plein de reconnaissance pour ce grand art qui répandait la parole de Dieu et la mettait à la portée de tous, voulut célébrer une fête en son honneur; et se trouvant en 1540, il adopta le chiffre de Zell pour le premier Jubilé de l'invention de l'imprimerie, qui fut célébré; comme en famille, par les imprimeurs de la ville, réunis à tous leurs ouvriers. On avait choisi le jour de la Saint-Jean pour que le soleil et les fleurs fussent de la partie, et aussi par ce goût d'allusions évangéliques qui était à la mode, à cette époque, si voisine de la réforme.

Cent ans s'écoulèrent encore, et en 1640, malgré la guerre et ses dévastations, le Jubilé de l'imprimerie fut célébré en Allemagne, et les presses du temps nous ont conservé tous les sermons, poèmes, discours auxquels l'éloge de cette grande invention donna lieu. A Strasbourg surtout, on remarque l'éloquence de Schmid et de Bœcler.

En 1740, cette fête devient générale; Londres et Paris y prennent part.

Le dix-neuvième siècle apporta dans les recherches bibliographiques, comme dans tous ses autres travaux, sa haute justice et sa critique éclairée. Mais parce que cet examen impartial prouva qu'en 1440 il ne s'était rien imprimé et que cette date désignait justement une année où Gutenberg

n'avait plus d'imprimerie à Strasbourg et où il n'en avait pas encore à Mayence; parce que la logique démontra que l'impression avait précédé l'imprimerie, parce que les droits de la Hollande à l'invention furent mieux appréciés et reconnus plus généralement, parce que les tentatives de Gutenberg à Strasbourg acquirent une signification plus importante, enfin, parce que la fonte des caractères, découverte à Mayence, fut considérée comme le terme définitif de tous les essais, il ne s'ensuivait pas qu'on dût fêter le Jubilé :

En 1410, date possible de la découverte de l'impression dans les Pays-Bas;

En 1423, date probable de l'invention des types mobiles par Lorenz Coster à Harlem;

En 1436, date authentique des premières tentatives de Gutenberg à Strasbourg;

En 1452, date certaine de l'invention de la fonte des caractères à Mayence.

Non certainement, plus les recherches ont été assidues, et mieux elles ont démontré la nécessité de réunir les opinions dans un terme moyen et de convention, afin de confondre dans une même action de grâces les tentatives de chacun et les mérites de tous. Qu'Harlem et Mayence, malgré les fêtes qu'elles ont déjà célébrées, se réunissent donc à la ville de Strasbourg, afin qu'en 1840, il n'y ait dans le monde entier qu'un seul et même cri pour remercier Dieu du présent qu'il nous a fait et pour implorer son pardon du mauvais usage que nous en faisons.





---

Je suppose que je m'adresse à un lecteur déjà instruit des principales contestations qui se sont élevées au sujet de l'origine de l'imprimerie, de son inventeur et de la ville qui eut la gloire d'en protéger les premiers essais. Il n'ignorera pas qu'on a célébré en 1823 à Harlem une fête en l'honneur de Coster, l'inventeur de l'imprimerie, et qu'on lui a dressé une statue sur la place de cette ville. Il saura également que Strasbourg, s'enorgueillissant d'avoir vu Gutenberg en 1436 produire dans ses murs les premiers essais de l'imprimerie, va lui élever un monument. Il aura appris enfin que Mayence, rejetant tout ce qui a été fait hors de son enceinte, a déjà érigé une statue à Gutenberg l'un de ces enfans, parce que Gutenberg inventa l'imprimerie dans ses murs.

Ce lecteur se demandera peut-être qui érigera aussi une statue à l'inventeur de l'*impression*. Sa question sera judicieuse. Mais l'inventeur de l'impression est inconnu; sa gloire n'existe que parmi les hommes éclairés qui savent apprécier dans les inventions le principe qui les a fait naître; et en reportent le mérite à son véritable auteur.

Depuis quatre années (1) j'ai fait quelque tentative pour détourner les recherches et ramener l'étude dans une voie plus logique. Aujourd'hui ce sera encore vers ce but que je tendrai. Je publie le texte allemand et la traduction des actes du procès qui fut intenté à Gutenberg en 1439, par l'un de ses associés, dans une entreprise qui avait pour but l'impression d'un grand ouvrage dont la vente devait avoir lieu en 1440 au grand pèlerinage d'Aix-la-Chapelle.

(1) Dans le courant de 1835 mon ouvrage était déjà terminé; j'en confiai alors le plan à M. Müller, artiste distingué, qui en publia un compte-rendu dans le *Journal de Cassel*, du mois de mars 1836. La base principale de mon travail, l'*Origine de l'impression* (Druckkunst, Bilderdruck), s'y trouve développée.

Ces documens seront accompagnés d'un rapide résumé des évènemens qui s'y rattachent et qui précédèrent le procès; je les ferai suivre d'un commentaire qui en montrera la signification et la portée.

L'impression humide fut inconnue de l'antiquité comme du moyen-âge, et cependant le fait de la reproduction d'une gravure, qu'elle fût en creux ou en relief, dut se présenter plus d'une fois à tous les peuples de l'antiquité qui avaient dans leurs sculptures plates, dans leurs gravures creuses, dans leurs couleurs, leurs toiles et leurs papyrus tous les élémens dont se compose l'impression. Ils avaient plus encore, puisqu'ils pratiquèrent l'impression sèche à froid ou à chaud dans tous les développemens dont elle est susceptible; les cachets, les marques des briques, celle du pain, les inscriptions et les chiffres frappés dans les monnaies, les stigmates appliqués au front des esclaves fugitifs, hors la couleur, présentent toutes les conditions pratiques de l'impression. J'entends par ces conditions pratiques, une gravure exécutée dans ce but avec des lettres découpées en relief, laissant assez de champ pour que les fonds ne puissent marquer, et tracées en sens inverse pour que l'impression ressortit dans le sens véritable. J'entends enfin par là tous les matériaux qui confiés aujourd'hui au plus ignorant de nos imprimeurs, donneraient des impressions non moins faciles qu'innombrables.

Mais il fallait encore à l'antiquité pour découvrir ce procédé l'emploi de la couleur; et il lui fallait passer de l'impression par apposition à l'impression par imposition.

Ces deux conditions si simples, si minimes, arrêtèrent cependant l'essor de l'humanité. Ce n'est qu'au commencement du xv<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, à une époque, il est vrai de régénération et de renouvellement, que fut découvert ou plutôt que fut appliqué le procédé dont la simplicité n'est égalée que par l'importance.

Je dis et je crois avec raison, qu'il ne fut *appliqué* qu'alors, car l'impression elle-même dans son principe d'existence, s'était déjà mille fois manifestée. Mais de même que ce peuple hébreu cherchait vainement Loth et ses filles qui passaient au milieu d'eux sans être vus, de même l'homme ne pouvait apercevoir ce qu'il avait devant lui, ce qu'il touchait à toute heure. Il fallait que le

doigt de Dieu ouvrit les yeux de l'humanité. Il en est ainsi de toutes les grandes découvertes et combien en est il encore dont les éléments sont entre nos mains, sans que nous puissions trouver leur application. Chercher une autre cause serait inutile. Celle-ci d'ailleurs n'est-elle pas assez belle, n'est-elle pas assez consolante (5)?

L'impression une fois découverte, une fois qu'elle était appliquée à la gravure en relief, donnait naissance à l'imprimerie qui ne formait plus qu'un perfectionnement auquel une progression naturelle et rapide (6) de tentatives et d'efforts devait forcément con-

(5) Les siècles de la Renaissance avaient reconnu à l'imprimerie ce caractère divin; il serait facile d'accumuler les citations.

L'électeur Berthold, le 4 janvier 1486, parle ainsi de cet art: *Verum, cum initium hujus artis in hac aurea nostra Moguntia divinitus emerisset* (voir le *Cod. dipl. de Gudenus*, IV, 470.

Trithem, en 1508 *His temporibus ars impressoria Moguntiae inventa est de novo mirabili industria, munere divinitatis.*

Faust d'Aschaffenburg disait de Schœffer: *Singulari dei instinctu invenit.*

(6) Il faut n'voir rien compris à la nature de l'impression pour émettre cette proposition qu'on trouve dans l'ouvrage de Breikopf: *Il a fallu des siècles pour l'invention, l'application et les perfectionnemens de l'imprimerie* (dass man Jahrhundert zu ihrer Entstehung und Anlage, und andere zu ihrer Ausbildung annehmen muss. *Ursprung der Spielkarten*, p. 7; 1784).

Le principe de l'imprimerie était même déjà entre les mains des Anciens. Il suffira pour le prouver de rappeler les deux passages suivans. L'un est tiré de Quintilien (*Instit. orat.* I, cap. 2) qui donne le moyen suivant d'apprendre à lire et à écrire aux enfans:

« Non excludo autem id quod est notum, irritanda ad discendum infantiae gratia, eburneas etiam litterarum formas in lusum afferre, vel si quid aliud, quo magis illa ætas gaudeat, inveniri potest, quod tractare, intueri nomine jucundum sit. Cum vero jam ductus sequi cœperit non inutile erit eas tabellæ quam optime insculpi, ut per illos velut sulcos ducatur stylus. Nam neque errabit, quemadmodum in cæris (continebitur enim utrinque marginibus) neque extra præscriptum poterit egredi; et celerius ac saepius sequendo certa vestigia, firmabit articulos, neque egebit adjutorio manum suam manu super imposita regentis. »

L'autre passage est pris dans les épîtres de saint Jérôme, lorsqu'il conseille (au v<sup>e</sup> siècle) à Laeta une manière d'amuser et en même temps d'instruire sa fille Paula:

« Fiant ei litteræ vel buxæ, vel eburneæ, et suis nominibus appellentur. Ludat in eis, ut et lusus ipse eruditio sit. Et non solum ordinem teneat litterarum, sed et ipse inter se crebro ordo turbetur et mediis ultima primis

duire. Cette progression fut régulière; elle fut tellement insensible qu'on hésite sur le moment où il faut la prendre pour la suivre.

*media misceantur, ut eas non sono tantum sed et visu noverit.* » (*Epist. ad Lætam*, LVII, IV).

C'est la mobilité des caractères, dans toute son évidence; mais ces lettres étaient creusées à jour dans de petites plaques d'ivoire et de buis; elles ne pouvaient servir à l'impression; elles auraient donné l'idée de l'imprimerie, c'est-à-dire, l'idée des types mobiles, si l'on eût eu déjà celle de l'impression qui restait inconnue malgré le besoin qu'on en avait. Cette dernière pensée me rappelle que plusieurs auteurs ont attribué à des répugnances, à des impossibilités ou bien à de hautes conceptions politiques, la non-découverte de l'imprimerie dans les temps anciens.

Israéli (dans ses *Curiosités de la litt.*) nous dit, que les hommes de poids chez les Romains avaient eu connaissance de l'imprimerie, mais que calculant tous les dangers quelle apportait avec elle, ils l'avaient refusée au peuple. Quandt (*Geschichte der Kupferstecherkunst*, p. 3) croit que si cette invention était venue plus tôt, elle n'aurait eu aucun succès (*sie keinen Eingang gefunden haben würde*). D'autres, comme Frenzel (article *Holzschneidekunst*, dans l'*Encyclopédie* de Ersch et Gruber, 1832), ne séparent point la découverte de l'impression de celle du papier. Arétin s'exprime ainsi: « Ils ne réfléchissent pas (ceux qui s'étonnent que les anciens n'aient point connu l'imprimerie) que cette invention n'aurait été d'aucune utilité pour les Romains, par la raison bien simple qu'ils n'avaient pas de papier bon à l'impression. » (*Sie bedenken nicht dass den Römern die ganze Erfindung nichts genutzt hätte, aus der einfachen Ursache, weil sie kein Druckpapier hatten.* (Ueber die Folgen der Buchdruckerkunst, p. 7).

L'impression et l'imprimerie étaient appelées de tous les vœux de l'antiquité, vaguement, et comme on peut désirer un bien dont on sent le besoin, mais dont on ignore la nature (j'en donnerai de nombreuses preuves). Il n'y avait pas de puissance sur la terre qui eût été capable de cacher ce moyen ou d'arrêter son essor, si la puissance du ciel l'eût accordé à l'humanité. Le papier était inutile; le papyrus, le linge et le parchemin ne suffisaient-ils donc pas? le parchemin surtout, si particulièrement propre à l'imprimerie, que les premiers livres ne furent tirés que sur cette matière et qu'on le réserve aujourd'hui pour nos plus belles éditions. La préparation des peaux pour l'écriture avait existé de tout temps (Plin., *Hist. Nat.*, XIII, 21, § 2; voir aussi les commentateurs et les nombreuses recherches sur l'origine du papier); mais sa fabrication plus générale fut une conséquence de la rareté du papyrus, lorsqu'un roi d'Égypte en défendit l'exportation 300 ans environ avant l'ère chrétienne.

Qu'est-ce que l'imprimerie ? L'impression sur types mobiles, a-t-on répondu. Lorsqu'un ancien graveur aura réuni deux blocs de bois gravés en figures, et qu'il aura placé au-dessous un titre gravé sur un troisième bloc ; ces trois blocs mobiles qui dans une combinaison différente pourront s'associer avec d'autres gravures, formeront-ils ce que nous appelons l'imprimerie ? Pas encore, sans doute. Mais on le voit, c'est déjà la gravure mobilisée. Ainsi de combinaison en combinaison, on arrive à graver séparément le corps du texte et le titre, puis à séparer enfin les mots et les lettres ; et l'imprimerie alors est découverte.

Cette marche naturelle et progressive est la marche obligée de tous les perfectionnemens qui diffèrent en cela des découvertes. Les unes surgissent tout d'un coup et forment les idées-mères ; les autres découlent peu à peu de ce premier principe. Ceux-ci acquièrent souvent dans l'application une importance que la découverte est loin de laisser comprendre, et elle reste alors ignorée et inaperçue dans un coin de l'histoire, où l'œil critique de la science s'efforce seul de la découvrir.

Mais cette succession de perfectionnemens, qui forme naturellement une chaîne d'efforts continus, ou, quand, comment eut-elle lieu ?

Ici je résumerai plus brièvement encore le résultat de mes recherches et les raisons qui me font croire que les Pays-Bas furent le berceau des premières tentatives de reproduction par l'impression des gravures que leurs orfèvres burinaient dans le métal et des images, initiales, miniatures, textes de livres que leurs copistes exécutaient, qu'ils fabriquaient serait mieux dit, pour le monde entier.

Je discuterai toute cette partie de l'histoire de l'impression dans un mémoire spécial qui ne tardera pas à paraître. Je tirerai mes principaux argumens de l'ensemble des faits historiques et de la comparaison des monumens de la typographie. L'histoire nous donnera le tableau de ce qu'étaient les Pays-Bas à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, de leur activité dans toutes les branches de l'industrie et de leur merveilleuse disposition dans la culture des arts. A cette époque, ainsi qu'il sera facile de le démontrer, l'Allemagne sommeillait encore ou du moins son lent réveil ne pouvait produire avec cette surabondance et cette facilité qui invitent à chercher des moyens d'exécution plus rapides. Cologne et les villes situées sur les bords du Rhin occupaient seules une position plus avanta-



geuse, qui explique l'adoption plus prompte de tout ce qui se faisait dans les Pays-Bas.

Les monumens typographiques seront examinés sous le rapport du style dans les dessins et du type dans les caractères. Il sera facile de distinguer par analogie, ce qui dans les gravures appartient aux Pays-Bas, de ce qu'on ne doit considérer que comme des copies ou des imitations faites assez maladroitement dans d'autres contrées. On s'étonnera que pareille confusion ait pu s'établir. Mais on se l'expliquera, si l'on réfléchit combien certains accessoires ont influé sur les yeux les plus exercés. Tel tableau de grand maître acheté à vil prix par un connaisseur, a été dédaigné par la foule, parce que quelque tache, un vernis noir ou un cadre sale en déguisait le mérite. Ainsi pourquoi n'a-t-on pas reconnu l'école des Van Dyck dont l'influence s'étendit sur tout le continent, l'Italie exceptée, dans cette sainte Catherine qui se penche sur la hanche en soutenant le petit modèle d'église qui lui a été donné comme attribut ?



Pourquoi a-t-on voulu que ce seigneur à la coiffure de Bourgogne, aux mouvemens élancés, à la tournure noble fût Allemand,



ainsi que toutes ces figures qui remplissent les premiers ouvrages xylographiques, et qu'on aurait retrouvées dans cinquante manuscrits flamands? Pourquoi a-t-on voulu que tout cela vint du fond de la Bavière, de Nuremberg ou d'Augsbourg? Simplement parce que ces formes élégantes, dessinées par l'artiste sur la planche de bois, se déguisaient sous le maigre squelette épargné par le couteau du graveur; parce que ce page charmant était réduit à un grossier contour, et que cette sainte Catherine si gracieuse n'avait plus gardé de sa grâce qu'une informe silhouette.

Après avoir indiqué la patrie de ces premiers ouvrages xylographiques, je rechercherai l'époque où ils furent exécutés.

Après avoir établi les droits des Pays-Bas à l'égard de ces premiers essais de l'art de l'impression, nous chercherons dans le texte quelles preuves il apporte à l'opinion qui fixe en Hollande les premiers produits de l'imprimerie. Cet examen est plus aride, et par consé-

quent plus pénible. Il faut pâlir sur des formes de lettres et des observations microscopiques, afin de s'assurer de l'emploi exceptionnel d'un caractère particulier en Hollande, au quatorzième et au quinzième siècles. Heureusement un T final formera le cachet, le sceau légal de ces impressions, autour duquel nous grouperons toutes les autres preuves tirées de la forme du texte. Ce T final, traversé par une barre perpendiculaire (1) est-il en usage dans les manuscrits ou les monumens gravés des autres pays? et si cet usage est circonscrit à la Hollande, surtout s'il s'y trouve limité dans une période de temps, la preuve ne sera-t-elle pas complète?

J'ai examiné un grand nombre de manuscrits hollandais, et j'y ai puisé une nouvelle conviction, parce que l'existence du T final dans ces écritures est la moindre preuve de son origine hollandaise. Il a encore dans l'ensemble un air tout particulier qui ne laisse aucun doute sur son originalité et en fait une classe à part parmi les variétés d'écritures du xv<sup>e</sup> siècle.

Dans un grand nombre de *monumens gravés* qui viennent à l'appui de mon opinion, je citerai un tombeau entouré d'une plaque de bronze, sur laquelle court une inscription en relief. J'ai mis du noir sur cette inscription, j'ai appliqué une feuille de papier sur le

(1) Il ne faut pas confondre ce t final traversé par une barre qui s'unit à la lettre, avec ces t que les écrivains avaient l'habitude de compléter par un petit trait de plume, quand ils le trouvaient à la fin des mots. Parmi un grand nombre d'exemples que j'ai rencontrés, je citerai un manuscrit allemand du commencement du quinzième siècle.

In dem Jar da man zalte nach Crist  
gebürte Tulent vierhundert xxix iare Suter  
got für die Schreiberin -

noir, et avec une légère pression j'ai obtenu cette impression exacte et régulière.

legly et  
lc reer

C'était avec une sorte de plaisir qu'en l'année 1833, je tirais une épreuve d'une inscription gravée en relief au quatorzième siècle, et cela à Breda, en Hollande, dans ce pays qui au quinzième eut avec la Flandre, sa voisine, la première idée de l'impression.

Cet examen du type de la lettre comme forme, m'a conduit à la recherche du type comme matière et fabrication. J'ai comparé à Harlem tout ce qu'on a réuni confusément de preuves diverses; et après une étude attentive, j'ai découvert une marche de perfectionnemens régulière et progressive dans les différentes éditions d'un même ouvrage (7) dont le texte reconnu pour être hollandais, s'associe à des gravures reconnues pour être flamandes. Chargé de ce bagage, je suis revenu à la tradition, j'ai comparé

(7) C'est à la suite d'une investigation sérieuse des *Speculums* de Harlem que je suis arrivé à des résultats nouveaux qui font concorder l'ordre des éditions très bien établi par Otley au moyen des cassures, avec la marche des perfectionnemens qu'on distingue dans les types mobiles du texte.

l'histoire des faits aux souvenirs du peuple, et j'ai compris l'intention des paroles de Zell l'imprimeur de Cologne, élève de Gutenberg, qui en parlant des Donat hollandais, entendait bien certainement les Donat en types mobiles. Je me suis convaincu que Junius ne s'était trompé que dans les détails, et qu'après tout, un fait historique bien établi ne peut être responsable de l'ignorance des uns ou de la maladresse des autres.

Chacun des pas faits en Hollande (8) dans la carrière des perfectionnements, dont ce grand art est susceptible, était imité dans le voisinage. L'Allemagne (9) imprimait la gravure en relief en copiant les bibles des pauvres et les autres ouvrages xylographiques des Pays-Bas, lorsque ceux-ci abandonnaient déjà ce procédé ou lui adjoignaient au moins les types mobiles sculptés sur le bois et qu'on imprimait à la presse au lieu du froton. C'est ainsi qu'ils étaient arrivés, comme nous l'apprend Zell, imprimeur contemporain, à publier des Donat que des brocanteurs colportaient dans les pays environnans. C'est un de ces premiers livres que Gutenberg eut dans les mains, lorsqu'il devina avec une rare sagacité, lui qui n'était ni orfèvre, ni graveur sur bois, le procédé au moyen duquel la main des copistes pouvait être remplacée ou plutôt épargnée. La tradition l'accuse d'avoir volé ce secret à Harlem dans l'atelier

(8) M. Wetter, l'auteur qui s'élève le plus exclusivement en faveur de Gutenberg, est obligé d'avouer que l'impression fut trouvée en Hollande une vingtaine d'années avant qu'on l'employa à Strasbourg; mais selon lui, comme elle était alors inconnue à Gutenberg, elle peut être considérée comme une nouvelle invention. — *Und wenn sie (die Holzschneidekunst) auch in Holland ein oder zwei Jahrzehnde früher zur Ausführung gebracht worden wäre, so war sie zu Strassburg im Jahr 1438 gewiss noch unbekannt*; p. 109, note 3.

La gravure en bois était pratiquée dans toute l'Allemagne à cette époque; et quelque grossière qu'elle fut, le procédé en est si simple que ce n'est que le talent du dessinateur qui distingue les belles œuvres des mauvaises. Le matériel de cet art est resté le même depuis son origine jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. M. Wetter a-t-il raison de dire que l'impression de la gravure en bois pouvait être inconnue à Strasbourg en 1436, puisqu'on ne trouve qu'en 1461 un graveur, Peter Schott, appartenant à cette ville! Strasbourg dût être au contraire une des premières à posséder ce secret avec les autres villes des bords du Rhin, qui avaient des communications fréquentes entre elles et qui formaient une véritable confédération.

de l'inventeur. Il avait fait mieux, il l'avait presque inventé de nouveau.

C'est ainsi que je suis arrivé dans mes recherches au procès que Gutenberg soutint à Strasbourg. On a contesté l'authenticité(1) des actes de ce procès, qui date de 1439; j'ai été à Strasbourg pour les examiner. J'en ai fait une copie plus exacte qui me permet d'en donner une traduction plus fidèle. J'y ai ajouté un fac-simile des passages les plus intéressans pour l'histoire de l'imprimerie. Je les ai calqués avec soin. Ils donnent en même temps une représentation exacte du caractère de l'écriture. Je ferai suivre ces actes de quelques observations qui en feront mieux comprendre la signification et l'importance.



## ACTES DU PROCÈS INTENTÉ A GUTENBERG

DEVANT LE GRAND CONSEIL DE LA VILLE DE STRASBOURG.

Les plus anciens documens authentiques que l'on possède sur les premières tentatives de Gutenberg pour imprimer avec des caractères mobiles, furent trouvés en 1760 par l'archiviste Wenkler et par Schœpflin, dans une vieille tour, le *Pfennigthurm* (1), et parmi les protocoles du sénat de l'année 1439. Schœpflin les publia (dans ses *Vindiciæ typogr.* page 5 des documens), en les accompagnant d'une traduction latine trop peu littérale. Meermann les a reproduits

(10) Dibdin, le premier, éleva des soupçons sur ces actes; il lui paraissait (dit-il dans son *Voyage en France et en Allemagne*, III, p. 33) que l'écriture n'en pouvait être que du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Wetter alla plus loin: il soupçonna Schœpflin de les avoir fabriqués; mais lorsqu'il eut le moyen de lever la difficulté qu'ils apportaient dans son système, il leur reconnut tous les caractères de l'authenticité (p. 238). Ils sont en effet incontestables.

(11) On peut rechercher dans les anciennes chroniques alsaciennes et dans celles de Strasbourg l'*histoire du Pfennigthurm*. — Koenigshofen, au chap. V, § 53 de sa chronique, nous dit: *Do man zalte von Gotz geburts MCCCLVIII jor do wart der Pfennigturm zu Rintburger tor gemachet, das men der Stelle gut und Schatz sol duffe gehalten*. — Schilter, dans ses notes en Appendice, p. 1099, n<sup>o</sup> 3, donne des détails sur ses différentes réparations.

en entier, texte et traduction, (dans ses *documenta*, page 58), à la suite d'un ouvrage bien connu, qu'il intitula *Origines Typographicæ*.

Ces pièces précieuses sont conservées avec soin dans une armoire de la bibliothèque de l'université. Le conservateur en a seul la clé. Voici les observations que j'ai faites après un examen attentif.

Les actes du procès de Gutenberg sont écrits dans deux cahiers reliés en parchemin; ils sont renfermés dans un carton gris qui a la forme d'une boîte; le dos est semblable à celui d'un livre relié; on y lit sur un titre imprimé, qui date sans aucun doute du temps de Schoepflin. DOCUMENTA TYPOGRAPHIÆ ARGENTORATI INVENTÆ.

Le premier cahier ou livre est formé de deux cahiers réunis, chacun de 42 feuilles développées en 84 feuillets, et ensemble 168. Ils sont recouverts par une feuille de parchemin jaunie et salie, qui porte au recto :

Dicta testium magni consilij anno Dni, m<sup>o</sup> cccc tricesimo nono. (Voir la planche I, n<sup>o</sup> 1). Le papier, jauni et bruni sur la tranche est vergé en lignes droites; vu au jour il porte sur la plupart des feuillets une balance (voir la planche III, n<sup>o</sup> 16); sur le quatrième feuillet une petite tête de bœuf (voir la planche III, n<sup>o</sup> 14); et sur les derniers une tête de bœuf moins grande encore (planche III, n<sup>o</sup> 15); la vergure de ces feuillets est différente. Le papier a 10 pouces 9 lignes de hauteur, sur 8 pouces de largeur.

La première déposition de Dritzehen contre Gutenberg se trouve au recto du 107 feuillet après le titre, dont voici le fac-simile (planche I, n<sup>o</sup> 2); et continue recto et verso sur les feuillets 107, 108, 109 et 110. Cette partie du procès se termine par la déposition de Fridel von Seckingen. On trouve au recto du feuillet 117, la déposition de Gutenberg contre George Dritzehen; cette seconde partie occupe les deux feuillets 117 et 118, et se termine par la déposition de Stocker.

Le second cahier est de 24 feuilles de papier, cousues ensemble en un seul cahier (sauf l'addition ancienne de quelques feuillets). Il a 43 feuillets écrits, et 5 laissés en blanc (feuillets 31-36).

La plainte portée par Lorenz Beildeck est au recto du 21 feuillet.

La première liste des témoins occupe la moitié inférieure du verso du 38 feuillet; la seconde liste, qui porte un titre (voir planche III, n<sup>o</sup> 12), prend tout le recto du quarante-quatrième feuillet.

La déposition du domestique de Gutenberg et de sa femme est écrite comme on le voit planche III, n<sup>o</sup> 13.

Tout ce qui a rapport à ce procès est transcrit dans le volume par

le même scribe, qui, à chaque reprise de son travail, donne un peu plus de fermeté à sa main; ce qui pourrait faire croire que plusieurs écrivains ont pris part à cette rédaction, tandis qu'il est évident qu'elle n'appartient qu'à un seul. Il est en outre certain que c'est la rédaction originale, et je pourrais dire la minute, car toutes les ratures et les additions écrites en marge sont de la même encre, de la même main et ne pourraient avoir eu lieu dans une copie, quelque maladroite quelle eût été.



---

Dis ist die worheit die Jerge Dritzehen geseit hat wider  
Johann von Menze genant Gutenberg, In præsentia Claus  
Duntzenheim und Claus zur Helten.

---

Item Barbel von Zabern die Kouffeterin hatt geseit das sū  
uff ein nachtallersey mit Andres Dritzehen gerett habe und  
under andern Worten sprach sū zu ime wöllent nit dolme  
gon slassen, do habe er ir geantwurt Ich muß diß vor machen,  
Also sprach dise gezugin, aber hülfte Gott was vertünt er groß  
gettes es möchte dolme über X. guldin haben costet, Antwurt  
er ir wider und sprach du bist ein ddrin, wenestu das es mich  
nuwent X. gl. gecostet habe, hörestdu, hettestu als vil als es  
mich über III. bare guldin gecostet hett du hettest din septage  
gnüg, und das es mich minder gecostet hatt dann v.° gl. das ist  
gar lützel one das es mich noch kosten würt  
darumb ich min eigen und min erbe verfehrt habe, Sprach  
dise gezugin aber zu ime: heiliges liben misselinge uch dann  
wie woltentir dann tun, Antwurt er ir uns mag nit  
misseligen, ee ein jor usskommet so hant wir unser houbtgut wider  
und sind dann alle selig, Gott welle uns dann blogen.

Item frouwe Ennel Hans Schulheissen fruwe des Holzmans hatt  
geseit das Lorenz Beilbeck zu einer zit inn ir hus kommen sy  
zu Claus Dritzehen irem vetter und sprach zu ime, lieber Claus  
Dritzehen, (min Juncker Hanns Guttemberg hatt uch gebetten das \*)  
Andres Dritzehen selig hatt iiij. stücke inn einer pressen ligen, do hatt  
Gutenberg gebetten das ir die uss der pressen nement und die von ein ander

~~~~~

**VOICI LA VÉRITÉ QUE JERGE DRITZEHEN A DÉCLARÉ CONTRE JOHAN  
DE MAYENCE NOMMÉ GUTENBERG, EN PRÉSENCE DE CLAUS DUNT-  
ZENHEIM ET CLAUS ZUR HELTEN.**

—

*Item* Barbel de Zabern la mercière a déposé qu'elle avait pendant une nuit causé avec Andres Dritzehen de chose et d'autre, et qu'entre autres paroles elle lui avait dit : Ne voulez-vous pas à la fin aller dormir? Mais il lui avait répondu. Il faut avant que je termine ceci. Alors le témoin parla ainsi. Mais Dieu me soit en aide, quelle grosse somme d'argent dépensez-vous donc? cela a tout au moins coûté dix florins. Il lui répondit et dit : Tu es une folle; tu crois que cela ne m'a coûté que dix florins? entends-tu, si tu avais ce que cela m'a coûté en sus de trois cents florins comptant, tu en aurais assez pour toute ta vie et même que cela m'a coûté au moins cinq cents florins. Et ce ne serait rien si cela ne devait pas me coûter encore, c'est pourquoi j'ai engagé mon avoir et mon héritage, mais, dit ce témoin, saintes douleurs, si cela vous réussit mal, que ferez-vous alors? Il lui répondit, cela ne peut pas nous mal réussir; avant un an révolu nous aurons recouvré notre capital, et serons tous bien heureux, à moins que Dieu ne veuille nous accabler.

*Item* femme Ennel, femme de Hanns Schultheiss le marchand de bois, a déposé que Lorentz Beildeck vint une fois dans sa maison, chez Claus Dritzehen son cousin et lui dit : Cher Claus Dritzehen, feu Andres Dritzehen avait iiij pièces couchées dans une presse, et Gutenberg a prié que vous les retiriez de la presse et que vous

legent uff das man nit gewissen kune was es sy,  
dan er hat nit gerne das das jemand sibet.

Dise gezugin hatt ouch geseit, Als sye by  
Andres Dritzehen irem vetter gewesen  
sy do habe sū ime desselben wercks die helffen  
machen tag und naht, Sie hatt ouch geseit  
das sū wol wisse das Andres Dritzehen jr vetter selig  
in den ziten sin pfennig gelt verseyt habe ob  
aber er das zū dem werck gebrucht habe wisse  
sū nit.

Item Hanns Sideneger hat geseit das ime  
Andres Dritzehen selig die und vit geseit habe,  
das er gros gelt uff das egemelte werck geleit  
habe . . . . und in vil costete und sprach  
damit zū diesem gezogen er wuste nit wie  
er darinne tun sollte, Also antwurte ime dieser  
gezuge und sprach Andres bistu darin  
kommen so müstu je ouch darus kommen,  
Also sprach Andres aber zū diesem  
gezugen er müste das sine verseyen, antwort im  
diser gezuge so verseye es und sage nyemand  
nutzit davon, das habe nu Andres geton  
ob aber der summa uf die zit vil ober lutzel gewesen sy  
wisse er nit.

Item Hanns Schultheiss hat geseit das Lorens  
Beilbeck zu einer zit heim inn sin huss kommen  
sy zū Claus Dritzehen als  
dieser gezuge in heim gefürt hette, Als Andres Dritzehen  
sin bruder selige von todes wegen abgangen was, und  
sprach da Lorens Beilbeck zu Claus Dritzehen, Andres  
Dritzehen uwer bruder selige hat iiij. stücke undenan inn  
einer pressen liegen, da hatt uch Hanns Gutemberg gebetten  
das ir die daruss nement und uff die presse legent  
von einander so kann man nit gesehen was das ist,  
Also gieng Claus Dritzehen und suchete die stücke do vant  
er nutzit, Diser gezuge hat ouch geseit das er vor  
guter zit von Andres Dritzehen gehört habe ee er von todes wegen  
abgangen sy das er sprach, das werck hette in me dann  
III<sup>o</sup> gulbin costet.

les séparez les unes des autres, afin que l'on ne puisse comprendre ce que c'est, car il n'aime pas que quelqu'un voie cela. Ce témoin a aussi déposé que lorsqu'elle était chez Andres Dritzehen son cousin, elle a aidé à faire cet ouvrage nuit et jour. Elle a aussi dit qu'elle savait bien qu'Andres Dritzehen, feu son cousin, avait engagé dans ce temps son capital; mais qu'il l'ait employé à cet ouvrage, elle n'en savait rien.

*Item* Hanns Sidenneger a déposé que Andres Dritzehen lui avait dit explicitement et souvent; qu'il avait consacré beaucoup d'argent à l'ouvrage sus-mentionné, et qu'il lui coûtait beaucoup, et qu'il lui avait confié, qu'il ne savait pas comment il s'en tirerait à la fin. Alors ce témoin lui répondit ainsi, et dit: Andres, tu es entré là dedans, il faut aussi que tu en sortes, et Andres dit à ce témoin qu'il lui fallait engager son avoir, alors le témoin lui répondit: Engage-le, mais n'en dis rien à personne; Andres l'aurait fait, mais que dans ce temps la somme ait été forte ou faible, il n'en savait rien.

*Item* Hanns Schultheiss a dit, que Lorentz Beildeck était venu un jour dans sa maison chez Claus Dritzehen, où ce témoin l'avait conduit. C'était à l'époque que feu son frère Andres Dritzehen était mort, alors Lorentz Beildeck parla ainsi à Claus Dritzehen; Andres Dritzehen, feu votre frère, a quatre pièces couchées en bas dans une presse, et Hanns Gutenberg vous prie que vous les en retiriez et que vous les séparez les unes des autres sur la presse, afin qu'on ne puisse voir ce que c'est. Claus Dritzehen y alla et il chercha les pièces, mais il n'en trouva aucune. Ce témoin a aussi dit qu'il y a long-temps il avait entendu d'Andres Dritzehen, avant qu'il ne mourut, qu'il disait que cet ouvrage lui avait coûté plus de 300 florins.

Item Cunrad Sabspach hatt geseit das Andres Heilman zu einer zit zu jme komen sy inn Kremer gasse und sprach zu jme, lieber Cunrad als Andres Dritzehen abgangen ist da hastu die pressen gemacht und weist umb die sache do gang dohin und nym die stücke uss der pressen und zerlege si von einander so weis nyemand was es ist, da nu diser gezuge das tun wolte und also suchete das were uff Sanct Steffans tag nechst vergangen do was das ding hinweg, Diser gezuge hatt ouch geseit das Andres Dritzehen selige zu einer zit gelt umb jn gelehnet habe das habe er zu dem werck gebruchet, Er hat ouch geseit das Andres Dritzehen selige jme zu einer zit geseit habe und elagete er müste pfenning gelt versehen, sprach diser gezuge das ist böse, doch bistu darin kommen, so mustu ouch barus, und also wisse er wol das er sin pfenning gelt versetzt habe.

Item Bernher Smatriem hatt geseit das er

by iij. ober vier Kouffe geton habe, wen aber das aneinge wisse er nit, und under andern ist ein kouff gewesen by C. und XIII. gulbin, an demselben gelt hant ir drey für LX gulbin versiglet, do hatt Andres Dritzehen selige XX. angehürt, und uff ein zit vor dem zile sprach Andres Dritzehen zu disem gezogen er solte heim kommen und die XX. gl. nemen, Antwort jme diser gezuge er solte jme das gelt zusamen bringen und insammeln das tett Andres, und also darnach kam Andres Dritzehen aber zu disem gezogen und sprach, das geltwer by einander inn Herrn Anthonien Heilman hus da solte er das holen, das tett diser gezuge und nam das gelt inn Herrn Anthonien hus, und das übrige gelt das habe allewegen Fridel von Seckingen bezahlt.

Item Wydehart Stocker hat geseit Als Andres Dritzehen selige uff Sanct Johannis tag zu Winachten do man den Kruggang tett sich nydergeleit habe und siech wart do lag er inn dis gezogen stuben an eim bette, Also kam nu diser gezuge zu

*Item* Cunrad Sahspach a déposé : que Andres Heilman était une fois venu chez lui, dans la Kræmer-Gasse et lui avait dit : Cher Cunrad, puis qu'Andres Dritzehen est mort, comme c'est toi qui as fait les presses et que tu connais la chose, vas-y donc et retire les pièces de la presse, et sépare-les les unes des autres, décompose-les, et ainsi personne ne pourra savoir ce que c'est. Mais comme ce témoin voulait exécuter cela, et cherchait les presses, c'était le jour de Saint-Etienne passé, toute la chose avait disparu. Ce témoin a déposé que feu Andres Dritzehen, lui avait une fois emprunté de l'argent qu'il avait placé dans l'entreprise. Il a déclaré aussi, que feu Andres Dritzehen se plaignait qu'il était obligé d'engager ses revenus, le témoin répartit : C'est fâcheux, mais tu es entré là dedans et il faut en sortir, c'est ainsi qu'il sait bien qu'il a engagé ses revenus.

*Item* Wernher Smalriem a dit qu'il fit trois ou quatre emprunts, mais dans quel but, il n'en savait rien, et entre autres il y eut un emprunt de la somme de 113 florins, pour lequel trois avaient souscrit pour 60 florins, et Andres Dritzehen s'était engagé pour 20, et quelque temps avant l'échéance, Andreas Dritzehen dit au témoin qu'il devait venir à la maison et prendre les 20 florins. Ce témoin lui répondit qu'il devait réunir le total et l'encaisser, ce que fit Andres, et aussi plus tard Andres Dritzehen vint à ce témoin et lui dit que l'argent était réuni dans les mains de M. Antoine Heilmann et qu'il devait l'aller toucher là, ce que fit le témoin, et il prit l'argent de la main de M. Antoine, et le reste de la somme c'est Fridel de Seckingen qui l'a payé.

*Item* Mydehart Stocker a déposé que lorsque feu Andres Dritzehen se mit au lit au jour de la Saint-Jean à Noël, à l'époque où l'on fait les processions, et qu'il se trouva malade, il était couché dans

jme und sprach, Andres wie got es,  
Antwort er jme ich weiß werlich mir ist gar tödtlich  
und sprach damit, soll ich sterben so wolte ich das  
ich nye inn die geselleschaft kommen wer, sprach diser  
gezuge wie so, sprach er aber do weiß ich wol das mine brüdere  
mit Gutemberg nyemer überkommen kunnent,  
sprach diser gezuge, ist dann die gemeinschaft nit  
verschrieben oder sint keine lute da gewesen, sprach Andres  
ja es ist verschrieben, do frogete in diser gezuge wie  
die gemeinschaft zugangen wer, do seite er jme wie  
das Andres Heilmann, Hanns Riffe, Gutemberg und er inn  
eine gemeinschaft kommen werent, darin hetten Andres  
Heilman und er jr jeglicher LXXX. gulbin geseit, alz er behalten habe  
Also sū nu inn der gemeinschaft werent do werent  
Andres Heilman und er zu Gutemberg kommen zu Sanct  
Arbogast do hette er nu etliche kunst vor jnen verborgen  
die er jnen nit verbunden was zu zeugen, darane hetten  
sū nu nit ein gevallen gehebt und hetten daruff  
die gemeinschaft abgeton und ein ander gemeinschaft  
mitteinander verfangen also das Andres Heilman und er jr jeglicher zu  
den ersten

LXXX. gulbin so vil geben und legen solte das es V<sup>o</sup> gulbin  
wurdent, das sie auch gethan habe und  
werent sū zwene ein man inn der gemeinschaft,  
und desglich soltent Gutemberg und Hanns Riffe  
jr jeglicher innsunders ouch als vil legen als die zwene,  
und daruff solte Gutemberg alle sine kunst die er kunde  
nit vor jnen verbergen, und darüber wer ein gemeinschaft  
brief gemacht worden, und wer das jr einre inn der  
gemeinschaft abgienge so soltent die übrigen gemeinere desselben  
abgangen erben C. gulbin harus geben, und das übrig  
gelt und was inn die gemeinschaft gehorte solte dann under den andern  
gemeinern inn der gemeinschaft bliben. Diser Gezuge hatt ouch  
geseit das jme Andres Dritzehen selige zu der zit ouch  
geseit habe so wisse er ouch das von jme selbs wol, das  
er etlich sin pfenning gelt versetzt habe, ob aber das  
vil oder wenig oder obe er das zu dem werck gebrauchet  
habe oder nit wisse er nit.

un lit, dans la chambre du témoin. Et ce témoin vint à lui et lui dit : Andres, comment cela va-t-il ? il lui répondit : J'ai la conviction que mon état est mortel, et il ajouta : Si je dois mourir, je voudrais n'être jamais entré dans l'association. Ce témoin dit : Comment cela ? Il répondit : Parce que je sais bien que mes frères ne s'entendront jamais avec Gutenberg. Le témoin dit : Est-ce que l'association n'a pas été statuée par écrit, ou n'y a-t-il pas eu de témoins ? Andres répondit : Oui, tout est passé par écrit ; alors ce témoin lui demanda comment l'association s'était formée ; celui-ci lui raconta comment Andres Heilman, Hanns Riffe, Gutenberg et lui, avaient formé une société, dans laquelle Andres Heilman et lui avaient apporté 80 florins, au moins autant qu'il se rappelait. Quant cette société fut ainsi formée, Andres Heilman et lui vinrent à Saint-Arbogast chez Gutenberg, et voilà qu'il leur avait caché plusieurs secrets qu'il ne s'était pas engagé à leur communiquer, ce qui ne leur plut pas ; là-dessus ils avaient dissout la société et en avaient formé une autre, de telle sorte que Andres Heilman et lui, devaient chacun ajouter aux premiers 80 florins de quoi former une somme de 500 florins, et qu'ils représenteraient à eux deux un seul homme dans la société, Gutenberg et Hanns Riffe devaient également chacun de leur côté concourir pour autant qu'eux d'eux, et de ce moment Gutenberg ne devait leur cacher aucun des secrets qu'il connaissait. On fit là-dessus un autre acte d'association, par lequel il fut arrêté que si l'un mourrait pendant l'association, les autres donneraient aux héritiers 100 florins, pris dans le fonds social, et le reste de l'argent ainsi que tout ce qui appartiendrait à l'association devait rester dans la masse au profit des autres associés. Ce témoin a déposé en outre que feu Andres Dritzehen dans le temps lui avait aussi dit, qu'il avait engagé une partie de ses revenus, mais le témoin ne pouvait savoir si c'était beaucoup ou peu, si l'argent avait été employé à l'entreprise ou non.



### In præsentia Diebolt Drant und Rotgebe.

Herr Peter Eckhart Iutprieſter zu Sanct Martin dixit das Andres Dritzehen ſelig in den Winachten virtagen noch jme ſchibte er ſolt ſin Biſhte hören, und da er zu jm kam und er gerne gebihte da fragete jn diſer gezuge ob er yeman ſchuldig wer oder ob man jme ſchuldig wer, oder ob er utzit geben hette das ſolt er ſagen, da ſprach Andres er hette gemeinſchafft mit etlichen, Andres Heilman und andern, und da hette er wol II<sup>o</sup> gulbin oder III<sup>o</sup> usſgeleit das er keinen pfenig hette, und ſeit ouch, das Andres Dritzehen dann zemol in den cleibern lege am bett.

Thoman Steinbach het geſeit das Heſſe der underkouffer uff ein  
zit zu jm kam und  
frotte jn ob er keinen kouff wüſte do man Iutzel an verlore wann er wuſte etliche, und nante domit Johann Gutenberg, Andres Dritzehen und einen Heilman die beddrffte wol bar gelt, Alſo do kouffte diſer gezug jnen xiiij. Lüzelburger und wuſte damit wol einen kouffman der ſü wider kouffen wolt, und verkouffte ſü ouch widerumb und wurdent bi den XII<sup>l</sup> gulbin daran verlorn und ware Fridel von Sedingen burge für ſü und wart ouch in das kouffhus buch verſchriben.

Lorentz Welbeck het geſeit das Johann Gutenberg jn zu einer zit geſchickt het zu Claus Dritzehen, nach Andres ſins bruders ſeligen dode und det Clauſen Dritzehen ſagen das er die preſſe die er hündert jm hett nieman oigete zoigete, das ouch diſer gezug det, und vette ouch me und ſprach er ſolte ſich bekumben ſo vil und gon über die preſſe und die mit den zweyen würbelin uff dun ſo vielent die ſtucke von einander, dieſelben ſtucke ſolt er dann in die preſſe oder uff die preſſe lege ſo kunde darnach nieman geſehen noch utgemercken, und wenn jr leit uskeme ſo ſolt er zu Johann Gutenberg hinus komen dann er het ettwas mit jn ze reden. Diſer gezuge iſt wol ze wiſſen das Johann Gutenberg Andres ſeligen nut ze dun ſundern Andres Hans Gutenberg ze dun wer vnd jm ſollichs ze zilen geben ſolt, in den zilen er ouch abging. Er het ouch geſeit das er in nie keiner burſe bi jme gewefen ſig wann die burſe nach den Winachten anging. Diſer

*In praesentia* Diebolt Brant et Rotgebe.

Le sieur Pierre Eckart, curé à Saint-Martin, *dixit* que feu Andres Dritzehen l'envoya chercher dans les jours de Noël pour qu'il entendit sa confession, et quand il vint chez lui et qu'il le trouva disposé à se confesser, il lui avait demandé s'il ne devait rien à personne ou si on ne lui devait rien, et s'il avait donné quelque chose à quelqu'un il devait l'avouer ; alors Andres dit qu'il était associé avec plusieurs personnes, Andres Heilman, et d'autres et qu'il avait concouru, dans une entreprise, pour 200 ou 300 florins, qu'il ne possédait plus un liard, et il dit aussi qu'Andres Dritzehen était dans ce moment même couché dans ses habits.

Thomas Steinbach a déposé : que Hesse le brocanteur vint une fois chez lui et lui demanda s'il connaissait quelque placement dans lequel on risquât peu de perdre, et alors il nomma Jean Gutenberg, Andres Dritzehen et un certain Heilman qui avaient besoin d'argent comptant. Alors ce témoin acheta pour eux quatorze Lutzelburger, et il connaissait un marchand qui était disposé à les racheter de nouveau, et, en effet, il les revendit et il y eut 12 florins et demi de perte et Tridel de Seckingen servit de caution et fut aussi inscrit dans le livre de la maison de commerce.

Lorentz Beldeck a déposé : que Jean Gutenberg l'envoya une fois chez Claus Dritzehen, après la mort de Andres feu son frère, pour dire à Claus Dritzehen, qu'il ne devait montrer à personne la presse qu'il avait sous sa garde, ce que ce témoin fit aussi. Il me parla, en outre, et dit qu'il devait se donner la peine d'aller à la presse et de l'ouvrir au moyen des deux vis, qu'alors les pièces se détacheraient les unes des autres, ces pièces il devait alors les placer dans la presse ou sur la presse et personne, après cela, n'y pourrait rien voir ni comprendre, et, quand il sortirait, il devait venir chez Jean Gutenberg, car il avait quelque chose à lui dire. Ce témoin se rappelle fort bien, que Jean Gutenberg ne devait rien à feu Andres et, qu'au contraire, Andres devait à Jean Gutenberg, ce qu'il comptait lui payer, à certains termes, pendant lesquels il mourut. Il a aussi déposé qu'il n'avait jamais été présent à leur réunion, depuis que ces réunions eurent lieu après Noël. Ce témoin a vu Andres

gezug het Andres Dritzchen seligen dick gesehen by Johann Gutenberg essen aber er gesach in nie kein pfening geben. Reimbolt von Ehenheim het geseit das er vor den Winachten unlang zu Andres kam un frogte in was er also mehnte mit den nötklichen dingen domit er umging, Antwort jm Andres selige Es hett ju me dann V<sup>o</sup> guldin costet doch so hoffte er wann es us gefertiget wurde das sü gelt lösten ein güt notdurfft, do von er disem gezogen und andern gelt geben möhte und ouch alles das leibes ergetet würde. Diser gezug het geseit das er jm des selben moles VIII. guldin sech wenn er gelt haben müst. So hett ouch dis gezogen Kellern Andres ettwie dick gelt geluhen, Andres kam ouch zu einer zit zu disem gezogen mit einem ring den schepet er für XXX. guldin, den versatt er jm ze Ehenheim für V. guldin hunder die Juden. Diser gezug het ouch geseit das im wol wissen sig das er im herbst II. halb omen gesottens wins in zweyen vesseln gemacht het do schenckte er Johann Gutenberg † Omen und den andern halben omen schenckte er Wihhart und schenckte ouch Gutenberg etwie uil biren, Andres bat ouch disen gezogen zu einer zit da er jm II. halb fuder wins kouffte, das ouch diser gezug dett, und von denselben II. halben fudern hand Andres Dritzehn und Andres Heilman Hans Gutenberg das eine halb fuder gemein geschenck.

Hans Nizer von Bischovisseim het geseit das Andres zu jm kam und sprach er bedörffte gelts, darumb so müste er jm und andern sinen lehenluten dessen getrangen dun, wenn er het ettwas under henden daruff kunde er nit gelts genug uffbringen, Also do frogte diser gezug was er schaffen hett, Antwort er, er wer ein spiegelmacher, Also do stalte diser gezuge tröschchen und furte sin korn gon Molsßheim und Ehenheim und verkouffte das do und bezalt in. Diser gezug het ouch geseit das er und Reimbolt jm zu einer zit II. halb fuder wines koufften und furte es diser gezug har, und also er kam bi Sant Arbegast do hatt er ouch † omen gesottens wins uff dem wagen, den nam Andres und trug in Johann Gutenberg heim, und ouch ettwie vil biren, und von denselben II. halben fudern

Dritzehen souvent dîner chez Jean Gutenberg, mais il ne lui a jamais vu donner un liard.

Reimbolt de Ehenheim a déposé: que peu de temps avant Noël, il avait été chez Andres, et lui avait demandé quel parti il comptait tirer des choses dont il s'occupait; feu Andres lui répondit que cela lui avait coûté plus de 500 florins et cependant qu'il espérait que, lorsque ce serait terminé, ils réaliseraient une bonne somme d'argent avec laquelle il comptait payer ce témoin et les autres, et dont il jouirait lui-même, en compensation de tant de maux. Ce témoin a déposé, qu'à cette occasion il lui prêta huit florins, car il avait bien besoin d'argent. La femme de ce témoin avait aussi souvent prêté de l'argent à Andres, et Andres vint un jour chez lui avec une bague qu'il estimait 30 florins, et qu'il engagea chez les juifs, à Ehenheim, pour 5 florins. Ce témoin déposa, en outre, qu'il savait bien qu'en automne, il avait mis, dans deux tonneaux, deux demi-omen de vin cuit, et qu'il donna à Jean Gutenberg un demi-omen, et l'autre demi-omen il le donna à Midehart et, en sus, à Gutenberg, une certaine quantité de bière. Andres a aussi prié une fois ce témoin qu'il lui achetât deux demi-mesures de vin, ce qu'il fit, et de ces deux demi-mesures, Andres Dritzehen et Andres Heilman en ont donné une, en commun, à Gutenberg.

Hans Niger de Bischovisshem a déposé: que Andres vint chez lui et lui dit qu'il avait besoin d'argent, c'est pourquoi il fallait qu'il fit appel à lui et à ses autres redevanciers, car il avait en main une entreprise à laquelle il ne pouvait assez consacrer d'argent. Alors ce témoin lui demanda ce qu'il faisait, il répondit qu'il était miroitier. Alors ce témoin fit battre du grain, le charria à Molshein et Ehenheim, le vendit là et lui remit l'argent. Ce témoin a aussi déposé: que lui et Reimbolt lui ont acheté une fois deux demi-mesures de vin, et ce témoin fut chargé de les transporter, et il vint à Saint-Arbegast avec une demi-omen de vin cuit sur sa voiture, Andres la prit et la porta dans la maison de Gutenberg et aussi beaucoup de bière. De ces deux demi-mesures de vin feu Andres Drit-

verschandte Andres setige und Andres Heilmann  
Johann Gutenberg I. halb fuder wins.

### In bywesen Böschwils.

Item Fridel von Seckingen hat geseit, das Gutenberg ein kouff geton habe und das er fur jnen büрге würde und das er nit anders wußt dann das es Her Anthonie Heilmann auch anging, und das aber darnoch die schulde von des selben kouffs wegen bezalt worden sy. Er hat auch geseit, das Gutenberg Andres Heilmann und Andres Dritzehen jnen gebetten haben jr büрге zu werden, gegen Stoltz Peters dochterman vür Cl. guldin, das habe er geton, also, das sū drey jm deshalb einen schadeloss brieff geben soltent, der auch geschriben und mit Gutenbergs und Andres Heilmanns Insigeln versigelt würde, Aber Andres Dritzehem hette jm alles hündert jm und funde jm von jm nit versiegelt werden, doch so habe Gutenberg solich gelt darnoch alles bezahlt in der vastmesse nechst vergangen. Dirre gezuze hat auch geseit, das er von der obgenannten dreyer gemeinschaft nit gewisset habe, dann er nye dar zu gezogen noch daby gewesen sy.

### Gutenbergs Worheit wider Jörg Dritzehn. In bywesen Franz Berner und Böschwiler.

Item Herr Anthonie Heilmann hat geseit Als er gewar wurde das Gutenberg Andres Dritzehen zu einem dirten teil wolte nehmen in die Dchevart zu den Spiegeln do bete er jm gar flisslich das er Andres sinen bruder auch darinneme, wolte er zu mol gern umb jm verdienen<sup>\*)</sup>, do spreche er zu jm, er enwuste Andres Gründe möhten morn sprechen es were göckel wert, und were jm nit wol zu willen, do über bete er jm und mahte jm einen zedel, den sollte er jnen beden zoigen und sollten daruff gar wol zu rate werden<sup>\*\*)</sup>, den zedel brechte er jnen und wurdent zu rote das sū es also woltent tun, was im zedel verzeichnet stunde, und ginge es also mit jm. In disen dingen hätte Andres Dritzehen disen gezugten jm umb geld zu helfen, do spreche er, hette er gut underpfant, er wolte jm balde helfen und hülffe jm also zu leste umb LXXXX. #. und brechte jm das gelt hinuss zu Sanct Arbogast, und domit loste er den Frowen Sant Agnesen II. #. gelt abe, und spreche dirre gezuze was sol dir so vil gelt du bedarffst doch nit me dann LXXX. guldin, do antwurte er jme, er müste sust auch gelt han, und das wer II. oder III. tage iu der fasten vor unser Frowen tage

zehen et Andres Heilman en ont donné un demi-fuder à Jean Gutenberg.

En présence de Böschwilr.

*Item* Fridel de Seckingen a déposé : que Gutenberg avait fait un achat dont il devait être caution, et que, autant qu'il en avait connaissance, cela devait aussi regarder le sieur Anthoine Heilman ; et que d'ailleurs plus tard la dette contractée par cet emprunt fut payée. Il a aussi déposé que Gutenberg, Andres Heilman et Andres Dritzehen l'ont prié d'être garant devant Stoltz Peter pour 101 florins, ce qu'il fit, à condition qu'ils lui donneraient tous les trois un écrit en garantie, qui fut en effet rédigé et scellé du sceau de Gutenberg et d'Andres Heilman. Mais Andres Dritzehen cherchait toujours des délais, et il ne put le faire sceller par lui ; au reste Gutenberg avait payé cette somme à la foire de carême passée. Ce témoin a aussi dit qu'il n'avait rien su de l'association des trois personnes ci-dessus nommées, car il n'y avait jamais été convoqué et ne fut jamais présent à leur réunion.

Déposition en faveur de Gutenberg contre Jörg Dritzehen.

En présence de Frantz Berner et Böschwiler.

*Item* le sieur Antoine Heilman a déposé : Que lorsqu'il apprit que Gutenberg voulait prendre Andres Dritzehen pour un tiers dans la société pour vendre des miroirs lors du pèlerinage d'Aix-la-Chapelle, il le pria très instamment, qu'il prit aussi son frère André, s'il voulait lui rendre un grand service, à lui Antoine. Mais Gutenberg lui dit qu'il craignait que les amis d'Andres ne prétendissent que ce fût de la sorcellerie, ce qu'il ne voudrait pas ; là-dessus il le pria de nouveau et lui fit un écrit qu'il devait montrer aux deux autres associés, et sur lequel ils devaient se consulter. En effet Gutenberg leur porta l'écrit et ils décidèrent qu'ils agiraient comme il était contenu dans l'écrit et l'affaire s'arrangea ainsi. Au milieu de ces arrangemens Andres Dritzehen pria ce témoin de l'aider de quelque argent ; et celui-ci lui dit que s'il avait un bon gage, il l'aiderait facilement, et en effet il l'aida de 90 livres qu'il lui porta à Sant-Arbgast et avec cela il dégagea des filles Saint-Agnès le revenu de 2 livres d'argent. Le témoin lui dit : Que veux-tu faire avec tant d'argent ? tu n'a pas besoin de plus de 80 florins. Alors il lui répondit qu'il avait encore besoin d'argent et que c'était deux ou trois jours avant l'Annonciation qu'il devait donner 80 florins à Guten-

o gebe er LXXX. gulbin Gutenberg, So gebe dirre gezüge ouch LXXX. gulbin,  
wann

die berebungere were LXXX. gulbin jeglichem teil, umb das übrige dirre teil  
so dann Gutenberg noch hette, und wurde das gelt Gutenberg, umb den teil  
und um die kunst, und wurde in kein gemeinschaft geleit. Darnoch  
so habe Gutenberg zu disem gezugem gesprochen Er müste ein anderes gedanken  
das es in allen sachen glich würde, sit er in vor so vil geton hette und ganz  
mitenander in eins kement, nit das einer vor dem andern ut verhehlen möhte,  
so dienet ouch es wol zu dem andern. Der rede was dirre gezüge fro  
und rümete es den zwein, und darnoch über lang do spräche er aber dieselbe  
rede, do bäte in dirre gezüge aber als vor, und spräche er wolte es umb  
in verdienen. Darnoch so mehte er im ein zedel uff dieselbe rede und spreche  
zu disem gezugem, heißen sū wol zu rote werden, obe es jr gefug sy, das  
dete er und wurdent daruff etwie lange zu rate, Sū nement in joch ouch  
zu rate, do spreche er sit dem mole das hetz so vil gezüges do ist, und  
gemacht werde das uwer teil gar nohe ist gegen uwerem gelt, so wurt uch  
doch die kunst vergeben. Also gingen sū die sache mit jme in,  
umb zwen punten, den einen gar abe zu tunde, und den andern  
bass zu lüternde. Der punt abe zu tunde was, das sū nit wolten  
verbunden sin, von Hans Riffen wegen gross oder klein, wan sū nit von  
jme hettent, was sū hetten das hetten sū von Gutenberg wegen.  
Der ander punte zu lüternde was, wer es das jr einer von todes  
wegen abeinge, das das bass gelütert würde, und wart der also  
gelütert, das man des erben so abeinge, solte vür alle ding gemacht  
oder ungemacht vür gelt geleit so sich jeglichem teil gebürt zu kosten  
zu zu legen und formen und allen gezügel nützig usgenommen, noch  
den fünff joren geben hundert gulbin, do dett er in gross vorteil  
wer es das er abeinge, wan er liess in ouch darin gon, alles so er für  
sinen kosten solte voran han genommen zu sinem teil, und solten doch  
sinen erben nit me dann hundert gulbin geben für alle ding,  
als der andern einer. Und geschach das uf das, wer ess das jr einer  
abeinge, das man nit müste allen erben die kunst wisen und ussen  
sagen oder offenboren, und das were alles eime also gut als dem  
andern. Darnoch so habent die zwene Andres disem gezugem under den  
Kürsenern geseit, das sū mit Gutenberg eins worden sient von des  
zedels wegen, und hette jnen den punten von Hans Riffen wegen  
abegelson und wolte jnen den lesten punten bass lütern, so in dem  
nehten articel stet, und seitent ouch doby das Andres Dritzehen hette  
Gutenberg geben XL. gulbin, und dis gezugem bruder im L. gulbin,  
wann die berebungere uff das zil was fünfzig gulbin, als der

berg, et le témoin était obligé de donner aussi 80 florins, car on était convenu de 80 florins pour chaque associé; quant au tiers restant que Gutenberg avait encore, cet argent devait revenir à Gutenberg pour sa part et pour son art et ne devait pas être confondu dans l'association. Après cela Gutenberg dit à ce témoin qu'il fallait faire attention à un point essentiel, qui était que dans toute chose il y eût égalité et qu'ils s'entendissent afin que l'un ne cachât rien à l'autre et que chaque chose fût au profit de tous. Ce témoin fut content de ce propos et le rapporta aux deux autres avec éloge. A quelque temps de là, il répéta ces paroles et le témoin lui répondit, avec les mêmes protestations, comme auparavant, et dit qu'il voulait s'en rendre digne. Après cela il lui fit un écrit en conséquence de ce propos et dit à ce témoin : Consultez-vous bien si cela vous convient. Ce qu'il fit et ils discutèrent long-temps sur ce point et prirent même l'avis de Gutenberg qui une fois se mit à dire : il y a maintenant tant d'ustensiles prêts et il y en a tant en exécution, que votre part est bien près d'égaliser votre mise de fonds, et cependant le secret vous sera confié. Ils tombèrent ainsi d'accord au sujet de deux articles dont l'un devait être supprimé, l'autre mieux éclairci plus tard. L'article à supprimer était qu'ils ne voulaient point être redevables de Hans Riffen pour beaucoup ou pour peu, puisqu'ils n'avaient contracté aucune obligation avec lui; le droit qu'ils auraient, ils l'auraient de par Gutenberg. L'autre point à établir était dans le cas où l'un d'eux mourrait, qu'il fût bien convenu de quelle manière on agirait, et ce fut ainsi arrêté : Que l'on donnerait aux héritiers, pour tous les frais encourus, pour les formes et tous les objets, 100 florins et seulement après les cinq ans. Et Gutenberg dit que c'était un grand avantage pour eux s'il venait à mourir; car il leur abandonnait tout ce qu'il aurait pu prendre comme part pour les frais et cependant ils ne seraient obligés à donner à ses héritiers que 100 florins, comme à l'un deux, et ceci fut ainsi conclu, afin que dans le cas de mort de l'un d'eux on ne fût point obligé d'apprendre, de montrer, et de découvrir le secret à tous les héritiers, et c'était aussi favorable à l'un des associés qu'à l'autre. A quelque temps de là, à la réunion des Kürschner, les deux Andres dirent à ce témoin qu'ils étaient tombés d'accord avec Gutenberg; quant à l'écrit, qu'il avait supprimé le passage concernant Hans Riffen, et voulait leur établir l'autre comme il était convenu, et ils ont été présents lorsque Andres Dritzehen a donné à Gutenberg 40 florins, et le frère de ce



zibel wiset, und darnach in den nechsten Winachten XX. guldin, und das syent die Winachten nechst vergangen, und dann darnach zu halbvasten aber gelt als der zibel wiset do sich dirre gezuge uffgezuhet, und spricht ouch diser gezuge das er den zibel bekenne by den zilen, und würde das gelt nit in gemeinschaft geleit es solte Gutenberges sin. So habe ouch Andres Dritzehen kein burse mit uns geleit und nye kein gelt usgeben, do usse für essen und trinken so sü do usse dotent. Dirre gezuge hot ouch geseit das er wol wisse das Gutenberg unlange vor Winachten sinen knecht sante zu den beben Andresen, alle formen zu holen und würdent zur lossen das er ess sehe, und in joch ettsliche formen ruwete. Do noch do Andres selige abeginge, und dirre gezuge wol wuste das lüte gern hettent die presse gesehen, do spreche Gutenberg sü soltent noch der pressen senden er sohrte das man sü sehe, do sante er sinen knecht harin sü zur legen, und wann er müßig were so wolte er mit in reden, das entbot er in. Er hat ouch geseit das von Reimbolt Muselers wegen und von sinen wegen synie gedaht worden.

Item Herr Anthonie Heilmann hat anderwerbe geseit, das der lengeste zibel under der zwein zibeln gewesen sy von dem in siner obegemelten sage stet, so Gutenberg den zwein Andres geben ließ sich daruff zubedenken, und von des andern zibels wegen der der erst gewesen sin sol, do weiß dirre gezuge nit obe er es sy oder nit, dann es sy im usser synne gangen. Er hat ouch geseit, das Andres Dritzehn und Andres Heilmann dem obgenanten Gutenberg ein halb fuder wins geben hant vür das sü by im do usse gessen und getrunken hant. So habe ouch Andres Dritzehn im besonders geben I. omen gesottens wins und by hundert Regelsbiern. So hat er ouch geseit, das er sinen bruder darnoch gefraget habe, wann sü anfingent zu leren, do habe er im geantwort, Gutenberg breste noch X. guldin von Andres Dritzehn, an den funftzig guldin so er an r u e s geben solt han.

Item Hans Dünne der goldsmyt hat geseit, das er vor dryen joren oder doby Gutenberg by den hundert guldin abe verbienet habe alleine das zu dem trucken gehört.

Item Nidehart Stocker hat geseit dass er wol wisse das Andreas xijj den vj. geltß versehet habe vür CXX. ff. und das das selbe gelt Claus xijj. sinen brüdworden sy, und das der selbe Claus solich gelt den von Bischoffsheim by Rosheim geben habe

témoin 50 florins. On était tombé d'accord pour les termes de paiemens, c'était 50 florins comptant, comme porte l'écrit et, après, à la Noël suivante, 20 florins, et cette somme fut payée à la Noël passée, et un mois après, comme le prouve l'écrit que le témoin a signé. Ce témoin dit aussi qu'il reconnaît l'écrit et les termes qui s'y trouvent arrêtés, et que l'argent ne devait point entrer dans l'association, mais bien appartenir à Gutenberg. Et ainsi Andres Dritzehen n'avait pas fait bourse commune avec les associés et n'avait jamais déboursé d'argent, pas même pour le manger et le boire qu'ils allaient prendre hors la ville.

Ce témoin a aussi déposé : qu'il savait bien que Gutenberg, peu de temps avant Noël, avait envoyé son valet aux deux Andres pour chercher les formes, afin qu'il pût s'assurer qu'elles avaient été séparées et que même plusieurs formes lui avaient donné du regret.

A l'époque où Andres mourut, comme le témoin savait bien que des gens auraient volontiers examiné la presse, il fit dire à Gutenberg d'envoyer à la presse pour défendre qu'on la vit. En effet, il envoya son valet pour la mettre en désordre; et dire au témoin que, lorsqu'il aurait le temps, il voulait lui parler, c'est ce qu'il lui proposa.

*Item* le sieur Anthoine Heilmann a déposé, par contre : que des deux écrits existans, le plus long est celui dont il est question ci-dessus, que Gutenberg a donné aux deux Andres pour se consulter; et, quant à l'autre écrit, qui doit avoir été le premier, le témoin ne sait plus ce qu'il en est, car cela est sorti de sa mémoire. Il a déposé en outre : que Andres Dritzehen et Andres Heilman donnèrent à Gutenberg pour les dépenses de ce qu'ils avaient bu et mangé, chez lui, une demi-mesure de vin, et qu'Andres Dritzehen lui donna, en outre, un omen de bière, et près de cent poires. Et il a déposé aussi : qu'il avait demandé plus tard à son frère, quand ils commenceraient à avoir communication du secret, alors il lui répondit que Gutenberg attendait 10 florins arriérés qu'Andres Dritzehen devait encore sur les 50 florins.

*Item* Hanns Dünne, l'orfèvre, a déposé qu'il avait, il y a trois ans environ, gagné de Gutenberg près de 100 florins, seulement pour les choses qui appartiennent à l'imprimerie.

*Item* Midehart Stocker a déposé qu'il savait bien qu'Andres XIII avait engagé les six livres d'argent de revenu contre CXX livres et que cet argent devait être la caution de Claus XIII et que ce même Claus avait remis cet argent à ceux de Bischoffsheim près Ros-

vür xij. l. gelt lißgedinge und das er andres xiiij. auch zu im  
gesehet habe, Also wer es das er es abginge dan er so solte Andres  
die selbe lißgedinge sinn lebetage auch nyessen,  
Und das gelt das  
das er von Andres Dritzehen gehört habe, daser spreche, hüß in Got das  
das gemachte werck in der gemeinschaft vertriebenwürde, so hoffte und truwes  
er uss allen sinen nöten zu kummen.

**Queremonie et testes registrati Magni Consilii, Anno Dni  
M°. CCCC°. XXX nono.**

ICH Lorenz Beilbeck clage uch Herren der meister abe Jörg Dritzehen, Als  
hatt er mir für uch mine gnedigen Herren meister und Rath gebotten Ime ein  
worheit zu sagen, da ich ouch by minem geswornen eide geseit habe was ich davon  
wusste, Als ist nu der egenannt Jörg Dritzehen darnoch aber für uch komen und  
hatt einen botten anderwerbe an mich gevordert jme eine worheit zu sagen und  
hat damit geret ich habe vor nit wor geseit. Darzu hat er ouch zu mir offentlich ge-  
ruffet, hörestu worfager du must mir wor sagen solte ich mit dir uff die leiter  
kommen, und hat mich damit freventlich geschuldiget und gezogen das ich ein mein-  
eidiger bösewicht sye, da er mir doch von den gnaden Gottes unrecht geton hatt  
das doch swer böse sachen sint, etc.

**Dis ist Gutenbergs Worheit wider Jerge Dritzehen.**

Item Her Anthonie Heilman  
Item Andres Heilman  
Item Claus Heilman  
Item Mudart Stocker  
Item Lorenz Beilbeck  
Item Wernher Smatriem  
Item Fridel von Seckingen  
Item Ennel Drytzehen  
Item Conrat Caspach  
Item Hans Dunne  
Item Meister Hirs  
Item Her Heinrich Dlse  
Item Hans Riffe  
Item Her Johans Dritzehen.

**Dis ist Jerge Dritzehen Worheit gegen Hans Gutenberg.**

Item Lütpriester zu Sant Martin  
Item Fridel von Seckingen

heim (1) et il a déposé aussi qu'il avait entendu Andres Dritzehen dire : que Dieu lui soit en aide et permette que l'ouvrage, entrepris dans la société, puisse être mis en œuvre , et qu'alors il espérait et avait la certitude de sortir de tous ses embarras.

*Interrogatoire et dépositions tirés du registre du grand-conseil de l'année 1439.*

Moi Lorentz Beildeck j'accuse devant vous, Messieurs les magistrats, George Dritzehen, parce que m'ayant cité devant vous, Messieurs les maîtres et conseillers, pour lui porter un témoignage, j'ai dit, d'après mon serment, ce que je savais, mais alors le susdit George Dritzehen est venu devant vous et m'a cité de nouveau par un autre exprès, pour lui rendre un autre témoignage, et il a fait entendre que je n'avais point tout d'abord dit la vérité. Ajoutez à cela qu'il m'a interpellé en public : « Entends-tu, témoin, il faut que tu dises la vérité, quand j'en devrais arriver avec toi à la potence » et il m'a aussi criminellement accusé et présenté comme un parjure, et de cette manière il m'a fait tort de par la grâce de Dieu, ce qui est une mauvaise chose.

*Voici l'interrogatoire en faveur de Gutenberg contre George Dritzehen.*

Le sieurs Anthoine Heilman. — Andres Heilman. — Claus Heilman. — Mudart Stocker. — Lorentz Beldeck. — Wernher Smalriem. — Fridel von Seckingen. — Ennel Drytzehen. — Conrad Saspach. — Hans Dünne. — Meister Hirtz. — Heinrich Olse. — Hans Riffe. — Johans Dritzehen.

*Voici la déposition en faveur de George Dritzehen contre Hans Gutenberg.*

Lütpriester zu Sant-Martin. — Fridel de Seckingen. — Jocop

(1) Il y a ici un passage qui m'est resté incompréhensible.

Item Jocop Imeler  
Item Hans Sydenneger  
Item Widhart Hondwe  
Item Hans Schultheis der holzman  
Item Ennel Dritzehen sin husfröwe  
Item Hans Dunne der goltsmit  
Item Meister Hirs  
Item Heinrich Bisfinger  
Item Wilhelm von Schutter  
Item Wernher Smalriem  
Item Thoman Steinbach  
Item Saspach Cunrat  
Item Lorenz Gutenbergs knecht und sin fröwe  
Item Reimbolt von Ehenheim  
Item Hans IX jor von Bischoffsheim  
Item Stöher Nese von Ehenheim  
Item Verbel das klein fröwel  
Item Her Jerge Salzmütter  
Item Heinrich Sidenneger  
Item ein brieff über X. #. gelts hant die Herren zum jungen  
Sant Peter her Andres verseyt  
Item ein brieff über II. #. gelts hant die Wurmser ouch  
Item Hans Ross der goltsmit und sin fröwe  
Item Her Goffe Sturm zu Sant Arbegast  
Item Martin Berwer.

### Urtheilspruch des Rathes. 1439.

Wir Cune Nope der Meister und der Rat zu Strassburg thun kund allen den die disen brieff sehent oder hörent lesen, dass für uns kummen ist Jerge Dritzehen unser burger im namen sin selbs und mit vollem gewalt Clauss Dritzehen sins bruders, und vorderte an Hans Genszfleisch von Mentz genant Gutenberg, vnsern hindersoß, und sprach alsß hette Andres Dritzehen sin bruder selige ein erber gut von sine vatter seligen geerbet, und desselben sins vetterlichen erbs und guts etwa vil verseyt und darus ein trefflich summe gelts broht, und wer also mit Hans Gutenberg und andern zu einer gesellschaft und gemeinschaft kommen, und hett solch gelt in dieselbe gemeinschaft zu Hans Gutenberg geleit, und hettent gut zit Ir gewerbe mittenander gemacht und getriben des sie auch ein mychel teil zusammen broht hettent, So were auch Andres Dritzehen an vil enden do sie bli und anders das darzu gehört kaufft hettent, bürge

Imeler. — Hans Sydenner. — Midhart Honöwe. — Hans Schult-  
heis le menuisier. — Ennel Dritzehen, sa femme. — Hans Dünne  
l'orfèvre. — Maître Hirtz. — Heinrich Bisinger. — Wilhelm von  
Schutter. — Wernher Smalriem. — Thoman Steinbach. —  
Saspach Cunrat. — Lorentz, valet de Gutenberg et sa femme. —  
Reimbolt de Ehenheim. — Hans Neunjor de Bischoffsheim. —  
Stösser Nese de Ehenheim. — Berbel la petite femme. — Le sieur  
Jerge Saltzmütter. — Heinrich Sydenner. — Un billet de 10 florins  
d'argent que les chanoines de Saint-Pierre ont passé à Andres. —  
Un billet de 2 livres d'argent que les gens de Wurmser ont entre  
leurs mains. — Hans Ross l'orfèvre et sa femme — Le sieur Gosse  
Sturm à Saint-Arbogast. — Martin Verwer.

*Sentence du tribunal 1439.*

Nous, Cune Nope, Maître et Conseiller à Strasburg, faisons con-  
naître à tous ceux qui verront cet écrit ou entendront sa lecture  
que George Dritzehen, notre concitoyen, est venu devant nous en son  
nom et avec le plein pouvoir de son frère Claus Dritzehen, et a cité  
Hans Genszefleisch de Mayence nommé Gutenberg, notre hindersass  
et a déposé : Que feu Andres Dritzehen, son frère, avait hérité de  
son père un bien considérable, qu'il l'avait engagé et en avait réalisé  
une bonne somme d'argent : qu'il était entré avec Hans Gutenberg  
et d'autres dans une société et avait formé une association, et qu'il  
avait remis cet argent dans cette association à Gutenberg, et que  
pendant un certain-temps ils avaient fait et exercé ensemble leur in-  
dustrie dont ils tiraient un bon profit, mais que, par suite des entre-  
prises de l'association, Andres Dritzehen se serait fait garant de côtés  
et d'autres, pour du plomb et d'autres choses qu'il auraient achetés,

worden, das er auch vergolten und bezahlt hette, Als nu derselbe Andres von tode abgegangen were, hette er und sin bruder Clausß ettwie dick an Hans Gutenberg gefordert, das Er sie an Irs bruder seligen stat, in die gemeinschaft nemen solte, oder aber mit Inen überkommen umb solich ingeleit gelt, so er zu Im in die gemeinschaft geleit hette, das er aber alles nie getun wolte, und sich domit behülffe, das Andres Drytzehen solich gelt in die gemeinschaft zu Im nit geleit haben solte, do er aber hoffte und truwete erberlich zu erzügen wie er dovor geret hette, daß das also ergangen were, und darumb so begerte er noch hütbitage dass Gutenberg In und sin bruder Clausß in Ir erbe und, in die gemeinschaft an Irs bruder seligen stat setzen, oder aber solich ingeleit gelt, von Irs bruders seligen wegen wider harus geben wolte, Als Inen das von erbes und rechtes wegen billig zugehörte; Ober aber seite warumb er das nit tun solte.

Dagegen antwort Hannß Gutenberg, dass Ime solich vorderunge von Berge Drytzehen unbillig neme, Sit er doch durch etlich geschriff und zedel so er und sin bruder hinder Andres Drytzehen Irem bruder noch tode funden hätte wol underwissen were, wie er und sin bruder sich mittenander vereinigt hettent, Dann Andres Drytzehen hette sich vor etlichen Jahren zu Im gefüget und understanden etlich kunst von Im zu leren und zu begriffen, Dess hett er In nu von siner bitt wegen geleret, Stein bollieren das er auch zu den ziten wol genossen hette, Donoch über gut zit, hette er mit Hannß Riffen vogt zu Lichtenow ein kunst understanden Sich der uff der Ocher heiltumsfahrt zu gebrochen und sich des vereinigt dass Gutenberg ein zweiteil und Hans Riffe ein dirteil daran haben solte, Dess were nu Andres Dritzzehen gewar worden, und hette In gebeten Inen solich kunst auch zu leren und zu underwissen, und sich erbotten dess noch sin willen umb In zu verschulden. In dem hette Her Anthonie Heilmann Inen bezüglichen von Andres Heilmanns sins bruders wegen auch gebetten, do hette er nu Ir beben bitt angesehen und Inen versprochen Sie des zu leren und zu underwissen, und ouch von solicher kunst und afentur das halbe zu geben und werden zu lassen, also dass sie zween ein teil Hans Riff den andren teil und er den halben teil haben solte, Darumb so soltent dieselben zwene Im Guttenberger hundert und LX. gulden geben in sinen seckel von der kunst zu leren und zu underwissen, Do Im auch uff die zit vom jr jeglichem LXXX. gulden worden were, Als hettent sie alle vor Inen dass die heiltumsfart uff dis Jar solte sin, und sich daruff gerüstent und bereit mit Ir kunst, Als nu die

qui étaient nécessaires à ce métier et qu'il aurait aussi garanti et payé. Que, comme sur ces entrefaites, Andres était mort, lui et son frère Claus auraient exigé avec instance de Hanns Gutenberg, qu'il les prit à la place de feu leur frère dans la société, ou qu'il s'arrangeât avec eux pour l'argent qu'il avait mis dans l'association, mais qu'il ne voulut rien faire de tout cela, et s'était excusé par cette raison que Andres Dritzehen ne lui avait jamais remis pareil argent dans la société. Comme lui Dritzehen espérait et se faisait fort de prouver que la chose s'était passée ainsi qu'il venait de le dire, il avait exigé que Gutenberg le prit, lui et son frère Claus, dans la société, à la place de feu leur frère, comme jouissant de son héritage, ou qu'il restituât l'argent que feu leur frère avait apporté, puisque, comme héritiers, ils y avaient droit, ou bien qu'il dise au moins pourquoi il ne voulait point céder à leur demande.

En réponse à cet exposé de la plainte, Hanns Gutenberg a répondu : que cette réclamation de George Dritzehen lui paraissait injuste, puisqu'il était suffisamment prouvé, par plusieurs écrits et billets, que lui et son frère ont pu trouver après la mort d'Andres Dritzehen, de quelle manière lui et leur frère avaient formé l'association. En fait : Andres Dritzehen était venu à lui, il y a plusieurs années, et l'avait engagé à lui communiquer et à lui faire comprendre plusieurs secrets, c'est pourquoi, en conséquence de sa prière, il lui avait appris à polir des pierres, dont il avait dans le temps tiré un bon profit. Ensuite, après un bon laps de temps, il était convenu avec Hans Riffen, maire à Lichtenow, d'exploiter un secret eu pèlerinage d'Aix-la-Chapelle, et ils s'étaient associés de la sorte que Gutenberg avait deux parts dans l'entreprise, et Hans Riffe une. Cette convention vint à la connaissance d'Andres Dritzehen, et il l'avait prié de lui communiquer et de lui apprendre aussi ce secret pour lequel il serait son débiteur à sa volonté. Sur ces entrefaites le sieur Anthoine Heilmann lui aurait fait la même prière pour son frère Andres Heilman, alors il aurait examiné les deux demandes, et il leur aurait promis de leur faire connaître ce secret, et aussi de leur donner et accorder la moitié des produits, de telle sorte qu'eux deux auraient une part, Hans Riffe une autre part, et lui la moitié. Mais pour cela il fallait qu'eux deux lui donnassent, à lui Gutenberg, 160 florins pour la peine de leur apprendre et de leur faire connaître le secret, et plus tard ils devaient encore lui remettre chacun 80 florins. Lorsqu'ils arrêtaient leurs conventions, la foire devait avoir lieu dans l'année, mais lors-



heitumbfart sich ein Jares lenger verzogen hette, hettent sie fürdas an In begert und gebetten Sie alle sin künste und afentur so er fürbasser oder in ander wege mer erkunde oder wuste, auch zu leren und des nicht vür Inen zu ver- helen, Also überbatent sie Ine dass sie des ein würdent und wurde nemlich beret dass Sie Im zu dem ersten gelt geben soltent II. 1. gulden, das were zusammen 410. gulden, und soltent Im auch des hundert gulden geben als bar, dess Im auch uff die zit 50. gulden von Andres Peilmann und 40. fl. von Andres Dryzehen worden werent, und stundent Im von Andres Dryzehen des noch 10. fl. uss. Darzu soltent die zwene Ir jeglicher Im die 75. fl. geben zu drien zilen noch dem dann dieselbe zil desmols beret worden werent, Do ober Andres Dritzehen in solichen zilen von tobe abegangen were und Ine solich gelt von sinet wegen noch usstünde, so were auch uff die zit nemlich beret, dass solich Ir affenture mit der kunst solt weren fünf ganze Jar, und wer es dass ir einer under den vieren in den fünf jaren von tobe abeinge, so solte alle kunst, geschirre und gemacht werd by den andern blihen, und soltent des abegangenen erben dafür noch uss gang der fünf jor werden hundert gulden, Das und anders auch alles zu der zit ver- zeichent und hinder Andres Dryzehen kommen sy darüber einen versiegelten brief zu sehen und zu machen, als das die zeicheniss luter usswisset, und habe auch Hans Gutenberg sie sitzar und daruff solich afentur und kunst gelert und underwisen, dess sich auch Andres Dryzehen an sine todtbett bekannt hette, Darumb und wile di zedel so darüber begriffen und hinder Andres Dryzehen funden werent, das luter besagen und innhalten, und er das auch mit guter kunttschaft hoffte byzubringen, so begerte er dass Jörg Dryzehen und sin bruder Clauss Im die 85. gulden so Im von Irs bruder seligen wegen noch also usstünden, an den 100. gulden abeschlahent, so wolle er Inen die übrigen 15 gulden noch geben, wiewol er des noch etliche jahr zit hette, und Inen darumb tun noch wisunge solicher zedel davon begriffen, Und als Jerge Dryzehen fürdas gemeldet hette wie Andres Dryzehen sin bruder selige etwie vil sins vatters erbe und guts gehebt, verschet oder ver- kauft habe, das gange Ine nicht an, und Im sy von Im nit me worden, dann er vor erzält habe, uss gesat ein halben omen gesotten wins, ein korp mit bieren und er und Andres Peilmann haben Im ein halb fuder wins geschendet, do sie zwene east me by Im verzert hettent, darumb Im aber nüzit worden were, Darzu als ir forbert Inen in sin erbe zu sehen, do wisse er beheim erbe noch gut do er Ine

qu'ils se furent arrangés et préparés à exploiter leur secret , la foire fut remise à l'année suivante , alors ils avaient exigé que Gutenberg ne leur cachât plus rien de ce qu'il pouvait savoir ou découvrir d'inventions et de secrets ; et ils lui proposèrent de s'entendre là-dessus , et il fut fixé qu'ils ajouteraient à la première somme encore 250 florins , ce qui formerait ensemble 410 florins , et ils devaient en payer 100 comptant , dont , à cette époque , Andres Heilmann paya 50 , et Andres Dritzehen 40 , de manière qu'Andres Dritzehen était encore débiteur de 10 florins. Ajoutez à cela que les deux associés devaient payer les 75 florins restans à trois différens termes , qui furent convenus entre eux ; mais , au milieu de ces termes , Andres Dritzehen mourut , restant encore devoir cet argent à Gutenberg. A l'époque de l'engagement , il avait été établi que l'exploitation de leur secret devait durer cinq ans entiers ; et dans le cas que l'un des quatre mourrait dans les cinq années , tous les ustensiles du secret et tous les ouvrages déjà faits resteraient aux autres , et les héritiers de celui qui était mort recevraient , après l'expiration des cinq années , 100 florins. Ceci et d'autres conventions furent dans le temps passées par écrit , et l'on fit un acte scellé pardevant Andres Dritzehen , comme l'ont prouvé les témoignages. Hans Gutenberg , depuis ce temps , et d'après leurs conventions , leur a communiqué ce secret et leur a appris cet art comme l'a avoué Andres Dritzehen , à son lit de mort. En conséquence , et parce que l'acte , qui est conçu dans ces formes , et qui fut trouvé chez Andres Dritzehen , déclare entièrement ce qui précède et le contient , et que lui Hans Gutenberg espère le prouver par de bons témoignages , il demande que George Dritzehen et son frère Claus déduisent les 85 florins qui lui étaient encore dus par feu leur frère sur les 100 florins , et alors il consentirait à leur rendre les 45 florins , bien qu'il eut encore , selon les termes de paiemens , plusieurs années pour se conformer au contenu de l'acte. Et , quant à ce que George Dritzehen a déclaré , que feu Andres Dritzehen , son frère , avait beaucoup pris sur l'héritage de son père et sur son bien , l'avait engagé ou vendu au profit de l'entreprise , cela ne le regardait pas , car il n'en avait pas plus reçu qu'il ne l'a exposé , excepte un demi-*omen* de vin , une corbeille de poires , et un demi-fuder de vin , que lui et Andres Heilmann lui avaient donné ; qu'eux deux au reste avaient consommé chez lui l'équivalent et au-delà , pour lequel ils n'avaient rien eu à payer. Aussi lorsqu'il demande d'être institué comme héritier dans la société , il sait fort bien que cette

nsetzen solle oder davon er Im iht zu thun sy. So sy auch Andres Dryzehen nirgent sin büрге worden, weder für hie oder anders, ohne ein mol gegen Fridel von Seckingen, von dem habe er Ine noch sine tode wider gelidiget und gelöset, und begert darumb sin kundschaft und worheit zu verstein.

Alss nachdem Wir Meister und Rat obgenannt forderunge und antwort, rede und widerrede, auch kundschaft und worheit so sie beider site fürgewant habent und besunder den zedel wie die berebung vor Uns gescheen, verhörent, do kommt Wir mit recht urteil überein und sprochent es auch zu recht: wile ein zedel da ist der da wiset in welcher masse die berebunge zugangen und geschehen sin soll. Sy dann dass Hanns Riff, Andres Heilmann und Hanns Gutenberg schwerent einen eit an den Heiligen, dass die sache ergangen stent, alss das der obgemelt zedel wiset, und das derselbe zedel daruff begriffen wurt dass ein besigelter brieff daruss gemacht sin solt ob Andres Dryzehen by sinem leben bliben were, und dass Hanns Gutenberg damit sweret, dass Im die 85. gulden von Andres Dritzehen noch unbezahlt usstont, so sollen Im dieselben 85. gulden an den abgemelten 100. gulden obegon, und soll die übrige 15 gulden gemelten Jörgen und Claus Dryzehen harus geben, und sollent die 100 gulden damit bezalt sin noch innhalt berodige melten zedel, Und soll Gutenberg fürbas von dess wercks und gemeinschaft wegen mit Andres Dryzehen all nütze zu tun noch zu schaffen haben. Solichen eit Hans Riff, Andres Heilmann und Hanns Gutenberg vor Uns also geton habent, ussgenommen dass Hanns Riff geseit hat dass er by der berebung am ersten nit gewesen sy, so bald er aber zu In kommen und sie Im die berebung seiten, da ließ er das auch daby bliben, daruff gebieten Wir diese verheißung zu halten. Datum vigil Lucie et Otilie Anno XXXIX.



réclamation n'est pas plus fondée que toute autre et qu'Andres Dritzehen n'a jamais été garant pour lui, ni pour du plomb, ni pour autre chose, excepté une fois devant Fride de Seckingen ; mais il l'avait, après sa mort, affranchi et libéré de cet engagement, et c'est pour donner la preuve de ses assertions, qu'il demande qu'on entende les dépositions.

Après que nous, maître et conseiller, avons entendu les réclamations ci-dessus et les réponses, les discours pour ou contre, les dépositions et les témoignages, ainsi que les parties les ont produits, et surtout après que l'acte et la convention ont été mis sous nos yeux, nous avons décidé, dans notre justice, et nous prononçons, avec connaissance de cause : Considérant qu'il y a un acte qui démontre dans quelles formes les arrangemens ont été pris et ont eu lieu ; ordonnons que Hans Riffe, Andres Heilmann et Hans Gutenberg fassent un serment devant Dieu que les choses se sont passées ainsi que l'acte sus-cité le démontre, et que cet acte avait pour condition qu'un autre acte scellé aurait été fait, si Andres Dritzehen était resté en vie ; que Hans Gutenberg jure en outre que les 85 florins ne lui ont point été payés par Andres Dritzehen. De ce moment les 85 florins lui seront déduits de la somme de 100 florins dont il a été question, et il paiera à George et Claus Dritzehen 15 florins et les 100 florins auront ainsi été payés conformément à l'acte sus-cité, et de ce moment Gutenberg n'aura plus rien à démêler avec Andres Dritzehen par rapport à l'entreprise et à l'association, qu'ils avaient formées ensemble. Ce serment ainsi formulé a été juré devant nous par Hans Riffe, Andres Heilman et Hans Gutenberg, avec cette observation toutefois, que Hans Riffe a dit qu'il n'avait pas assisté à la première réunion, mais qu'aussitôt qu'il se fut trouvé avec eux et qu'ils lui eurent montré la convention, il n'y changea rien. En conséquence nous ordonnons qu'on s'en tienne à cette décision. *Datum vigil, Lucie et Otilie anno XXXIX.*



---

Gutenberg vivait en 1434, dans la ville de Strasbourg. Des troubles politiques l'avaient exilé depuis quatorze ans de sa ville natale (1). En 1436, les livres d'imposition de la ville le portent au nombre des constables (2), et nous savons par les actes généalogiques (3) de sa famille, qu'il appartenait à la noblesse. (4)

(1) La révolte de Mayence eut lieu en 1420, à l'occasion de l'entrée solennelle de l'empereur dans la ville et des prétentions d'étiquette qui divisèrent les deux bourguemestres. Comme Anton Bergell place Gutenberg à Strasbourg déjà dans sa toute jeunesse, il est fort probable qu'il émigra d'abord à Eltwill, où il avait sa famille, et qu'il alla ensuite vers 1430 s'établir à Strasbourg. Ce qu'il y a de certain, c'est que jusqu'en 1434, date du premier acte qui le concerne et qu'on a pu retrouver, on n'a aucun renseignement sur le temps où il passa ces quatorze années. (Joh., *Script. Rerum Mogunt.* III, 460.)

(2) Il faut consulter Schœpflin, qui a publié les actes les plus importants, et Schaab, qui les a tous réunis en un volume. En 1436, il paraît dans le Helbeling Zollbuch, parmi les *Constabler*. Helbeling vient de Heller, c'est une petite monnaie pareille à notre liard.

(3) On a abusé de la facilité de dresser des généalogies; cependant celle des Gensfleisch présente peu de confusion. Je n'en excuse pas pour cela M. Schaab qui, pour corriger les erreurs de Köhler, a rempli tout un immense volume des actes de famille des Gensfleisch, fatras qui n'a absolument rien de commun avec le polissage des miroirs et l'invention de l'imprimerie. Il fallait s'en tenir aux parens immédiats de Gutenberg, et ces recherches auraient suffi pour réfuter les erreurs du Gensfleisch de Meerman, du Tossann de Wood et du Toussaint de Chevallier.

(4) Les Gensfleisch étaient une des vieilles familles nobles patriciennes

Le premier évènement qui nous mène à lui, est une action intentée à un greffier (Stadtschreiber) de la ville de Mayence, pour obtenir le paiement de revenus arriérés. Nous devons nous rappeler que Gutenberg était loin des siens, dans une ville étrangère; la gêne pécuniaire où il se trouvait dans ce temps d'exil est bien excusable; et puisqu'il réclame plusieurs années d'intérêt, nous en concluons que son séjour dans la vieille Argentina datait de cette époque. (1)

Mais cette gêne, ou peut-être ce désordre, vient se rencontrer avec une plainte portée contre lui, devant le tribunal épiscopal, par une demoiselle noble, *Ennelin à la porte de Fer* (2), qui réclame l'exécution d'une promesse de mariage. Il y a dans les révélations de cette vie privée, un air dégagé de jeunesse et de liberté qui s'associe assez bien à ce que nous allons connaître de l'esprit de cet homme et de la nature de ses occupations. Le mariage suivit la plainte; au moins, sommes-nous autorisés à le croire, puisque nous trouvons Ennel Gutenberg qui, depuis ce temps, paie des impositions à Strasbourg. (3)

Mais cet homme à court d'argent, poursuivi en justice sous l'accusation d'une promesse de mariage, est noble par sa famille, il est noble par son admission dans le livre des constables, et, ce-

de Mayence. Le père de Gutenberg portait le surnom de Friele, il épousa une Else de Gutenberg, et donna cette addition de nom attaché aussi à une maison de Mayence, à son fils Johann, Henne Gensfleisch zum Gutenberg. On a écrit ce surnom différemment : je lis Gudinberg, Guttenberger et Gutemberg. Les actes portent Gutenberg; Trithem écrit quelquefois Guttenberger. Ou peut consulter Wimpfeling, qui parle de certains édifices de Mayence qui portent le nom de *boni monti* (*Cat. episcop.* 1508), et le document de vente (dans Schoepflin, p. 15, § 5. — Wurdwein, *Bibl. Mogunt.*, p. 36. — Köhler, *Ehrenrett.*, p. 9 et p. 66. — Lichtenberg, *Geschichte*, p. 2). C'est donc à tort qu'on le nomme Gutenberg; il serait plus correct de l'appeler Jean Gensfleisch (traduit en latin par *Ansicaro*); mais le surnom a prévalu.

(1) On trouve cette pièce dans Schoepflin, *Documenta*, n. 1.

*Ich Johann Gensfleisch der Junge, genant Gutenberg, funde mit diesen Briefe, u. s. w. Datum uff Sonntag nach St. Gregorientag des H. Pabst an. 1434.*

(2) Ennelin zu der Hserin Thüre. Schoepflin ajoute en note : Gens hæc Alsatie circa annum 1418 interit, ut matrioula nobilium Alsatie Inferioris a. 1653 nos docet, page 17, note 21.

(3) Schoepflin, *Vind. typ.* 40.

pendant, où le trouvons-nous en troisième lieu ? Dans un atelier (1), occupé à tailler des pierres précieuses, à polir des miroirs et à poursuivre des secrets qui excitent la curiosité de tous. Ce manque de conduite, cet oubli de la dignité des nobles du moyen-âge, qui dédaignaient les occupations scientifiques ou manuelles, offre quelque chose d'exceptionnel, qui caractérise l'esprit inventif et sied au génie.

En 1489, Gutenberg est encore devant la justice ; mais ici, il n'a pas à discuter des rentrées de fonds ou à répondre de ses promesses amoureuses ; il défend ses droits et ses mystérieux intérêts dans une société qu'il a fondée pour l'exploitation de certains secrets. Les débats qui ont lieu, dans cette occasion solennelle, nous initient à ses préoccupations, à ses poursuites si variées ; et, en relisant attentivement les actes du procès, nous établirons facilement la plainte et la défense de cet homme, qui vient discuter devant un médiocre tribunal, un petit procès de quelques quinze florins, discussion qui s'agrandit singulièrement, si nous rappelons que déjà depuis trois ans (2) Gutenberg porte dans sa tête l'idée du grand procédé qui s'est appelé l'*imprimerie* et qu'il discute ici les espérances qu'il avait déjà fait naître.

Nous sommes devant le juge du grand conseil, dans la salle du tribunal de Strasbourg ; c'est le 12 décembre de l'année 1439 ; dix-sept témoins sont appelés à charge et à décharge. Ce sont d'abord ceux qui ont pris part à l'association et leurs parents, puis les ouvriers qui ont travaillé pour la mise en œuvre de l'invention ; enfin, les voisins et leurs femmes qui ont pu saisir quelques expansions

(1) C'est dans cette industrie qu'il avait en premier initié Andreas Dritzehen, un bourgeois de Strasbourg, qui possédait quelques fonds et était de bonne famille. Schœpflin dit : *Senatoria gens pridem extincta*, p. 18. Cet homme avait la même tournure d'esprit que Gutenberg, c'est-à-dire qu'il était spéculatif et accessible à ces espérances de gains fabuleux qui soutiennent dans la difficulté des premiers essais.

(2) Le dernier témoin qui dépose dans les actes du procès, c'est l'orfèvre Dünne ; il dit : que depuis trois années ou à peu près il avait gagné avec Gutenberg environ cent florins seulement pour ce qui a rapport à l'imprimerie. Ces trois années nous ramènent en 1436 ; il n'est pas raisonnable de reporter plus loin les premiers essais de la mobilisation des caractères par Gutenberg.

de crainte ou d'espérance sur l'avenir de tant de peines et de sacrifices.

Voici, en résumé, l'exposition de l'affaire, telle que l'a présenté le juge, maître Cune Nope, et telle aussi qu'elle doit ressortir des dépositions et des circonstances du procès.

Vers 1436-37, Gutenberg fit une association avec un certain Jean Riffe pour l'exploitation de quelques secrets. André Dritzehen, déjà lié d'intérêt avec Gutenberg dans une fabrique de miroirs, ayant appris cette convention, demanda (ainsi qu'un sieur Anton Heilmann, en faveur de son frère André) à être admis dans l'association. Les conditions furent fixées, l'accord fut passé par écrit, de telle sorte que, les intérêts étant divisées en quatre parts, il en revenait une à Riffe; André Heilmann et André Dritzehen en avaient une ensemble, et Gutenberg s'en réservait deux, prélevant en outre, sur les deux derniers associés, cent soixante florins, dont moitié payable comptant. On voit clairement, dans les fonds si facilement avancés pour participer aux tentatives de cet esprit inventif, dans les sollicitations dont on l'entoure, dans la double part d'intérêt qu'il conserve dans l'association, que c'est lui qui est l'âme de la société, par la confiance qu'il inspire. Il y a plus, son génie semble inépuisable; car, pendant que Dritzehen polit ses miroirs, *et tire de ce nouvel art grand avantage* (1); pendant que cet ouvrier actif, associé avec le bourgeois Riffe pour mettre en œuvre d'autres industries, spéculait sur l'avenir de ces nouveaux moyens de fortune, voilà qu'il apprend que Gutenberg a d'autres secrets, qu'il travaille pour son compte à d'autres procédés. Il obtient encore, mais plus difficilement, sa participation, pendant cinq ans, dans un nouvel œuvre qui semble, à l'insistance qu'il y met, plus important que les autres. Mais il n'obtient cette nouvelle association qu'à la condition de payer, avec André Heilmann, une nouvelle somme de deux cent cinquante florins, dont cent comptant. On s'étonnerait de cette facilité à aventurer tant d'argent dans des entreprises aussi incertaines, si l'on ne connaissait les longues recherches du grand œuvre, et les esprits crédules que tout le moyen-âge offrit à ces tentatives; si nous n'avions, en même temps, dans les pièces du procès, la preuve de la mise en pratique du procédé de l'imprimerie, conception si simple et si ingénieuse, qu'elle pou-

(1) Ce sont les expressions de Gutenberg.

Was er zu den Ziten wol genoffen hatte.



vait facilement donner l'espérance de grands résultats. En effet, si l'on songe que Gutenberg peut dire à ses associés : Voyez, l'écrivain Hans ou Martin met tant de jours à la copie d'une seule bible (1); moi, au moyen de ces quelques petites tiges de bois, ainsi accolées les unes contre les autres, ainsi placées, ainsi noircies, j'imprime en un jour (2) autant de feuilles qu'il en écrit en six mois. Ajoutons à cette démonstration si simple et si facile à comprendre, ce voile doré dont les esprits spéculatifs savent entourer toute idée nouvelle, et cette confiance n'aura plus lieu de nous étonner.

L'ensemble des dépositions nous autorise à croire que, dans le courant de 1436 (3), Gutenberg avait non-seulement découvert dans un Donat hollandais, comme nous l'apprend Ulrich Zell, le

(1) Nous n'avons que très peu de renseignements sur la copie des livres, et l'on s'en étonne si l'on considère la classe nombreuse qui trouvait son salaire journalier dans cette industrie, et celle plus nombreuse encore des acheteurs de leurs productions et des personnes qui en profitaient. J'ai fait quelques recherches sur les habitudes de ces ouvriers littéraires tant dans l'antiquité que dans le moyen-âge; je les ai réunies à des travaux sur les écritures des deux siècles (xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup>) qui précédèrent immédiatement la découverte de l'imprimerie. Mais on peut remarquer ici en résumé que le besoin des manuscrits, excité par le progrès des lumières et le nombre des savans, allait dans une progression plus forte que les moyens de les produire, au point qu'on payait en Allemagne mille florins pour une bible, qu'on dotait des filles avec quelques manuscrits et qu'on achetait des biens considérables en empruntant sur leur gage.

(2) Ce tableau de la rapidité de l'imprimerie comparée à la lenteur des copistes, fut le sujet de l'étonnement de tout le xv<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi on l'appelait *la nouvelle manière d'écrire* (Gaspar Hedion, *Novo scribendi genere reperto. In paral. ad Chron. Conradi*). Fulgosus disait que Gutenberg avait enseigné au monde la manière d'écrire autant en un jour, que d'autres auraient pu le faire avec une plume pendant une année entière. *Uno die imprimendo plura scribere quam uno anno calamis docuit*, lib. VIII, *Dictorum et fact. memorab.*)

(3) Kœhler, qui ne connaissait pas les actes du procès de Gutenberg, puisqu'ils furent trouvés après sa mort, avait pensé que la découverte de l'imprimerie fut faite à Mayence en 1449. Il disait en se servant d'une expression figurée assez bizarre : Gutenberg étant pour ainsi dire gros de l'imprimerie.

Da Gutenberg mit der Buchdruckerkunst so zu reden schwanger ging. Gutenb. Ehrenrett. p. 64.

procédé de la mobilité des caractères, mais qu'il s'était déjà adressé à un orfèvre (mécanicien fondeur du temps) pour qu'il lui fit *tout ce qui avait rapport à l'imprimerie* (1). Nous rechercherons plus loin la marche progressive que dut suivre la première idée qu'il en eut. Nous avons d'abord à montrer comment son esprit actif embrassait toutes choses; car cette découverte était entièrement à part des conceptions ingénieuses qui alimentaient deux sociétés, d'abord celle de Dritzehen, puis celle de Rieffe et Dritzehen. Aussi semble-t-il y attacher un tout autre prix. Tandis qu'il consent facilement à l'admission d'associés dans les unes, il s'enferme pour travailler à l'autre; il emploie pour mener à bien celle-ci, l'argent qu'il retire de la confiance qu'il a faite de celles-là. Quand André Dritzehen et Heilmann vont le surprendre chez lui, au Saint-Arbogast, ils le trouvent occupé à travailler, en secret, à un art qu'il ne s'était pas engagé à leur confier: c'était l'imprimerie.

Déjà l'orfèvre Dünne lui avait confectionné tout ce qui est nécessaire à cet art. Il ne lui restait plus que la taille de certaines lettres et quelques recherches pour imiter mieux les manuscrits dont il tentait la contrefaçon. Quelque soit d'ailleurs le degré de perfection auquel il fût parvenu alors, le fait moral ressort dans toute sa puissance, et nous montre un génie actif qui s'empare d'une idée fertile, et la met en œuvre avec toute l'ardeur de la conviction.

Dritzehen et Heilmann lui arrachent son secret. Ce qui prouve que Gutenberg était assez avancé pour leur en montrer immédiatement les résultats et pour leur en faire sentir toute la portée, c'est ce qui suit, c'est-à-dire, la facilité avec laquelle il obtient de gens pauvres, des sommes d'argent si considérables. En effet, Gutenberg, depuis trois années, s'occupait à mettre à exécution le nouveau procédé, et il n'avait pu songer à en accorder la confiance à des gens étrangers à ses recherches, que du moment où il serait arrivé à un point de réussite assez complète pour leur donner la conviction de l'importance de son secret. Il est probable qu'il composa en lettres mobiles, quelques feuilles d'ouvrage dont il avait le manuscrit

(1) Was zu dem Drucken gehöret. Déposition de Dünne en 1439. Comme il dit qu'il avait livré *trois ans passé*, tout ce qui concerne l'imprimerie, cela nous reporte en 1436; mais il est évident que Gutenberg travailla seul avec lui à l'imprimerie, et que ce n'est qu'en 1438 qu'il initia Dritzehen. Depuis lors ce nouvel associé semble l'avoir remplacé par son zèle et son dévouement dans l'entreprise.

à côté de lui; il avait, sans doute, réimprimé le Donat hollandais et quelqu'autre volume de cette mince importance; et lorsqu'il offrit son moyen à ses futurs associés, il pouvait déjà entreprendre un ouvrage autrement considérable, une bible, par exemple. On conçoit facilement, surtout lorsqu'on connaît l'enthousiasme et l'ardeur aveugle des inventeurs et de leurs associés, lorsqu'on sait que Dritzehen s'était déjà bien trouvé des confidences de Gutenberg, on conçoit, dis-je, que ces quatre hommes réunis, s'excitant de leurs espérances, aient entrepris ce qui était encore au-dessus de leurs forces, l'impression d'une bible in-folio, à deux colonnes. Mais cette supposition se trouve confirmée par les dépositions qui nous disent que les produits de l'association devaient trouver un débit énorme, à Aix-la-Chapelle, lors de la grande réunion des pèlerins (1); qu'il fallait encore une année de travaux assidus pour produire quelque chose; que ce soit d'ailleurs une bible, un catholicon ou tout autre ouvrage, il devait être volumineux et susceptible, par son titre, d'un grand débit.

J'avoue que je ne m'expliquerais pas autrement, et à l'époque où nous nous trouvons, c'est-à-dire, en 1436, quand on imprimait partout les gravures sur bois, quand les membres de l'association pouvaient avoir sous les yeux les Donats hollandais qui se colportaient déjà partout, je ne m'expliquerais pas que quatre hommes s'associassent, d'une manière aussi solennelle et avec autant de précautions, pour refaire ce qui avait été fait ailleurs; qu'ils avançassent des sommes si considérables, à cette époque, et tellement élevées pour eux-mêmes, que l'un d'eux, Dritzehen, est obligé de s'endetter et d'aliéner toute sa fortune, afin de s'acquitter envers Gu-

(1) Il sagit de uff ber Heilthumsfabrt. Meerman profita de ce projet de voyage pour faire venir Gutenberg à Harlem, où il s'empare de l'idée de Coster (page 198). Le Donat imprimé en Hollande, qui lui en dévoila le secret, pouvait lui parvenir aussi bien à Strasbourg. Le pèlerinage d'Aix-la-Chapelle, où l'on montrait aux fidèles des reliques célèbres, n'avait lieu que tous les sept ans et tombait à l'année 1440. La Chronique d'Aix-la-Chapelle, imprimée en 1638, nomme aussi Heilthumsfabrt le grand pèlerinage qui se faisait dans cette ville à cette époque et qui s'est continué, au moins comme foire commerciale, jusqu'à nos jours.

Je dis du débit, qu'on l'espérait *énorme*; et cette expression n'est pas exagérée, si l'on se rappelle que les bénéfices devaient couvrir les avances des quatre associés et compenser en outre toutes leurs peines.

tenberg, qu'une fois d'accord enfin, ils eussent encore besoin d'une année de travail, quoique Gutenberg en eût consacré trois à des études préparatoires, et qu'il eut réuni un matériel considérable, dont la valeur représentait déjà (1) toutes leurs avances de fonds, pour n'imprimer cependant qu'un Donat ou quelque autre petit livre de cette étendue.

Les associés se mirent à l'œuvre avec zèle. Dritzehen, surtout, apportait dans l'association une ardeur infatigable. Chacun songe enfin à réaliser ses espérances et à rentrer dans ses avances, par l'exécution du grand ouvrage dont ils ont décidé l'impression.

Ici, nous trouvons encore un nouveau trait caractéristique de l'esprit inquiet de Gutenberg. Du moment où son secret a des confidens, son invention des soutiens, il semble n'y plus attacher la même importance et s'occuper d'autres recherches. Au lieu de conserver sous sa main les ustensiles de cette invention qu'il tenait cachée à tous les yeux, avec tant d'inquiétude, quelque temps avant, c'est en ville, chez Claus Dritzehen (2), que la nouvelle presse est construite; c'est là qu'André, le seul de ses frères qui fût associé dans l'entreprise, travaille nuit et jour (3), comme s'il était le bras de cette association, dont Gutenberg est l'âme. Il y a,

(1) Do sprache er (Gutenberg) sit dem mole das, yetz so vil gezuges bo ist und gemacht werde das uwer theil gar nohe ist gegen uwerem gelt. Ce sont les paroles de Gutenberg : il dit aux trois Strasbourgeois, avant de les associer à son entreprise, qu'il y a déjà tant d'ustensiles prêts et qu'il y en a tant en exécution, que la mise de fonds de chaque associé était presque compensée par le droit qu'ils acquièrent sur le matériel. Qu'avait-on à faire de cet attirail, qu'avait-on besoin de travailler encore une année, pour l'impression d'un Donat!

(2) On ne sait où demeurait Dritzehen. La tradition place cette première imprimerie de Strasbourg dans les environs de l'Evêché, aujourd'hui le Collège Royal, voir Laguille, *Histoire d'Alsace*, part. I, p. 333; et Schœpflin, tom I, p. 33. Dritzehen demeurait chez son frère Claus; c'est pourquoi celui-ci, sans être initié, connaissait au moins les ustensiles dont on devait se servir. Aussi Gutenberg, après la mort d'André Dritzehen, son frère, le charge-t-il de retirer les pages de lettres mobiles du châssis d'imprimerie où elles se trouvaient.

(3) On se rappelle qu'Ennel Schultheissen, sa cousine, venait l'aider et travailler avec lui nuit et jour; et aussi qu'une nuit, lorsque Dritzehen était encore à sa besogne à une heure avancée, Barbel de Zabern lui conseille de se coucher et lui exprime ses craintes : Saintes douleurs, si cela

chez lui, enthousiasme, confiance, persévérance. Il était bien réellement l'instrument dont la société avait besoin pour agir. Les deux autres associés ne figurent que par leurs versements de fonds.

Malheureusement, André mourut à l'œuvre, en 1438. Il n'avait encore payé à Gutenberg que 40 florins, et lui en devait encore 85, 10 d'une part, et 75 de l'autre. Sa famille, ou plutôt ses deux frères, Georges et Claus, initiés indirectement dans l'association, et aussi confians l'un que l'autre dans l'avenir de l'entreprise, réclamèrent leur admission dans la société, ou, comme légitimes héritiers de leur frère, le paiement de 100 florins que les associés avaient réservés à la succession de celui qui mourrait. Gutenberg refusa de les admettre dans la société, attendu qu'il s'était réservé, par l'acte passé avec ses associés, en cas de mort de l'un d'eux, de ne pas communiquer aux héritiers le secret de l'entreprise; et, quant à l'autre réclamation, tout en reconnaissant la justice, il prouva que Dritzehen lui devait encore 85 florins, et que, par conséquent, il n'avait à payer à ses héritiers que 15 florins. Les témoins entendus des deux côtés, le tribunal prononça en ce sens, et, par conséquent, en sa faveur.

Ce procès avait été ignoré des historiens, quand, en 1745, Schœpflin, savant plein de zèle, découvrit à Strasbourg, dans une vieille tour, ces pièces authentiques. C'eût été déjà d'un grand intérêt d'entrer dans les détails de la vie de Gutenberg, si ces détails mêmes avaient été étrangers à ses occupations mystérieuses; mais, ici, nous sommes initiés à presque toutes leurs circonstances.

C'est en relisant les dépositions de la femme Ennel et de son mari Hans Schultheis, celles de Saspach, de Anton Heilmann, et surtout celle du valet de Gutenberg, qui rapporte les propres paroles de son maître, que l'on trouve la révélation de ce qui était alors un mystère, et qui, même devant le tribunal, devait encore rester un secret.

Andres Dritzehen meurt, sur la fin de 1438 (29 décembre). Aussitôt Gutenberg craint qu'on ne voie leur presse; car il savait bien

venait à mal réussir, que feriez-vous? Il lui répondit : Cela ne peut pas manquer de réussir; avant un an résolu, nous aurons recouvré notre capital; et notre bonheur est assuré, si Dieu n'a pas décidé notre ruine. Plusieurs témoins déposent dans le même sens.

que beaucoup de gens désiraient connaître son secret (1); il savait aussi qu'il suffisait de voir ce que contenait cette presse pour le deviner (2). Mais il suffisait aussi, pour en rendre la vue inintelligible, de lâcher deux vis qui laissaient les pièces se détacher les unes des autres. C'est qu'en effet l'invention était bien simple : c'était la mobilité des caractères, c'était ce que nous avons appelé l'imprimerie.

Mais plusieurs raisons nous rendent ces détails moins clairs que nous le désirerions. Ils ont prêté à tant d'interprétations et de contradictions, qu'il faut faire aujourd'hui un livre pour contenir seulement les titres des ouvrages qui en parlent.

D'abord les associés se gardaient bien de jeter à la tête du public ce secret d'un art que l'un d'eux avait trouvé, que les autres avaient payé et qu'ils espéraient tous encore exploiter à leur avantage exclusif. Ajoutons aussi que les témoins étrangers ne rapportaient que des bruits, des conjectures, des demi-confidences et des paroles d'espérance très peu explicites, échappées aux associés dans des momens d'exaltation.

Ces dépositions incomplètes, ces témoignages souvent trop discrets demandent donc une traduction plus fidèle du texte et une interprétation du sens de quelques phrases, puisée dans l'esprit du temps, dans la marche des arts de l'impression, et conforme aussi

(1) La suite de ces recherches prouvera que le secret de l'association fut gardé, malgré le procès qui aurait pu le divulger. On admet facilement que les curieux n'y virent qu'un secret sans intérêt, mais n'y avait-il pas toute une classe d'individus, celle de *ces gens qui désiraient voir la presse* (paroles de Gutendberg) et qui n'étaient sans doute que les enlumineurs, les cartiers, les tailleurs sur bois, qui avaient intérêt à s'enquérir de ce nouvel art qui découlait du leur et qui pouvait le développer? On ne s'explique pas que le charpentier Sahspach, l'orfèvre Dünne et les deux associés n'aient pas confié à d'autres plus tard, soit après le procès, soit après le départ de Gutenberg, ce secret si simple, la mobilité des caractères. Remarquons toutefois que la vie de Gutenberg, ses efforts et ses dépenses sont la meilleure preuve qu'il fallait, outre l'idée de l'invention, l'enthousiasme pour l'entreprendre et la persévérance si rare chez les hommes pour l'exécuter.

(2) M. Bernhart dit spirituellement qu'on ne pouvait pas plus découvrir le secret de l'imprimerie par la vue de la presse et de la forme qui contenait les lettres, une fois les lettres enlevées, qu'on ne pourrait juger par une chaise, de la personne qui s'est assise dessus. (*Meine Ansicht*, pag. 18.)

à la vraisemblance. Notre investigation ne portera toutefois que sur quatre points qui forment le fond du procès : 1° UNE PRESSE, 2° LES PIÈCES TROUVÉES DANS LA PRESSE, 3° DEUX VIS ET UN CHASSIS, 4° LA DÉPOSITION D'UN ORFÈVRE QUI AVAIT CONFECTIONNÉ TOUT CE QU'IL FAUT POUR IMPRIMER.

Nous n'aurons garde de nous éloigner de ces quatre conducteurs. Nous tomberions, autrement, dans les discussions aussi obscures qu'inutiles de quelques auteurs. Mais, en ne discutant que les passages qui se lient à ces quatre points, nous arriverons, j'espère, avec rapidité et clarté, à la conclusion la plus naturelle.

Toutefois, cette explication serait incomplète, si nous ne discutions pas les opinions différentes qu'on a émises sur ce procès : il ne suffit pas, dans les recherches scientifiques qui déjà ont été l'objet de dissertations consciencieuses, de prouver la vérité; il faut encore combattre l'erreur.

*Les quatre pièces qui sont dans la presse, dit le texte des actes du procès, vous les en sortirez et vous les placerez dessous ou dessus la presse; et dans un autre endroit : vous lâcherez les vis qui tiennent les formes, et personne ne pourra deviner ce que c'est.*

Il y a quatre manières d'expliquer ce passage. Les uns ont renié les actes du procès; selon eux, c'était l'œuvre d'un faussaire favorable à la cause de Strasbourg.

Les autres ont expliqué tout le procès, comme désignant la fabrication des miroirs dont il est question dans un ou deux passages. Les quatre pièces sont alors les quatre montans des cadres.

Une troisième interprétation admet qu'il s'agit ici réellement d'impression, mais d'impression tabellaire, et, alors les quatre pièces sont quatre blocs de bois, serrés par deux vis, pour être imprimés d'un seul coup de presse.

La quatrième enfin, celle que j'ai adoptée, reconnaît ici l'imprimerie, c'est-à-dire, l'impression sur caractères mobiles de bois, encore bien imparfaite, il est vrai, puisque les associés n'ont rien pu produire d'important.

Je montrerai donc ce qu'il y a d'inadmissible dans les trois premières opinions. Je serai très court; on a déjà trop abusé des paroles.

#### LES ACTES DU PROCÈS DE STRASBOURG SONT-ILS AUTHENTIQUES ?

J'ai prouvé, au commencement de cette dissertation, que les actes avaient tous les caractères de l'authenticité. Il est inutile de

revenir sur l'argumentation de MM. Dibdin et Wetter, qui semblent eux-mêmes depuis avoir abandonné cette opinion.

**GUTENBERG N'A-T-IL INVENTÉ A STRASBOURG QUE LA FABRICATION DES MIROIRS?**

Gutenberg, en effet, dans les mille occupations, dans les innombrables recherches auxquelles il se livrait, avait trouvé aussi un moyen de fabrication des miroirs qui offrait de bons profits (il le dit lui-même dans sa déposition). Le premier but de son association avec Dritzehen avait été l'exploitation de ce procédé; mais la suite des dépositions prouve que les associés abandonnèrent bientôt cette occupation, pour mettre en œuvre d'autres secrets que Gutenberg ne leur confia que pour une somme considérable, tellement considérable même pour l'un d'eux (Dritzehen), qu'il engage ce qu'il possède et qu'il emprunte, sans pouvoir s'acquitter. La fabrication des miroirs aurait éprouvé, à cette époque, une grande amélioration, si Gutenberg avait trouvé un moyen tellement économique, qu'il eût donné à ses ouvriers les espérances qui sont avouées dans les dépositions, et qui entraînent les associés aux sacrifices d'argent qu'ils font sans murmurer. Rien de pareil ne s'est manifesté au [moyen-âge, et l'on sait, au contraire, qu'à cette époque, et plus d'un siècle après, les miroirs sont restés de petite forme et très rares.

D'ailleurs, à quoi bon une presse? Les uns ont voulu trouver, dans cet instrument, un moyen d'imprimer sur les bords de la glace, ou, selon d'autres, sur le cadre, des ornemens en creux, au moyen de blocs de bois en relief. Rien ne prouve qu'on ait fabriqué quelque chose de semblable au moyen-âge.

Mais, en l'admettant, il n'y avait pas là une raison puissante pour attendre, en une année, des gains aussi énormes que les associés l'espéraient; et, d'ailleurs, les mêmes raisons qui rendent la troisième interprétation inadmissible, s'opposent à celle-ci. Les quatre pièces séparées, placées dessous ou dessus la presse, montraient à l'œil le moins intelligent que c'étaient des planches gravées tout aussi bien que si on les avait laissées dans la presse.



GUTENBERG N'A-T-IL INVENTÉ A STRASBOURG QUE L'APPLICATION DE LA PRESSE A L'IMPRESSION.

On lit dans l'une des dépositions : *Feu Dritzehen a quatre pièces qui reposent dans une presse; Gutenberg vous prie de les retirer de la presse et de les séparer, afin qu'on ne puisse savoir ce que c'est, car Gutenberg n'aime pas que qui que ce soit les puisse voir.* Cette déposition d'Ennel Schultheis est corroborée par celle de Hans Schultheis. Selon lui, Gutenberg aurait dit *que les quatre pièces étaient, en bas, dans la presse, qu'il fallait les en retirer, les séparer et les placer ensuite sur la presse.* M. Wetter ne voit ici que quatre tables de bois, gravées et serrées ensemble, au moyen de vis, pour être imprimées d'un seul coup de presse. Selon lui, en les retirant de la presse, personne ne pouvait découvrir le procédé, dont toute l'importance consistait, dans cette supposition, à les imprimer ensemble, non plus avec le frotton, mais avec la presse. Il s'efforce d'appliquer le mot *zerlegen* à la séparation des quatre blocs de bois.

Cependant les mots *van einander legen* sont commentés, dans les actes mêmes, par celui de *zerlegen*, dans la déposition de C. Sahspach. L'un et l'autre signifient, d'après l'esprit même des dépositions, non pas seulement *séparer*, mais encore décomposer. Il s'agissait de retirer de la presse les quatre formes, soit d'une page, soit, et c'est mon opinion, de deux pages in-folio à deux colonnes qui s'imprimaient d'un même coup de presse. Une fois retirées de la presse, ces formes étaient déposées sur la garde, et là tous ces petits cubes éparpillés ne pouvaient trahir le secret du procédé; celui de l'impression en tables de bois n'aurait eu rien de bien avantageux; en outre, sa conception n'était pas bien remarquable, et le mot décomposer est bien difficile à appliquer à quatre pièces de bois, placées les unes à côté des autres. Il faut encore ajouter à ces objections naturelles, que ces blocs de bois, placés sur la presse, laissaient deviner, par l'intelligence la plus ordinaire, que leur association pouvait bien composer le secret du procédé, et que, puisqu'il y avait presse et blocs de bois, il pouvait y avoir impression, au moyen d'une presse. Mais, selon M. Wetter, la déposition de Lorentz Beildeck serait plus explicite encore : *Lorentz Beildeck a déposé, que Jean Gutenberg l'envoya un jour chez Claus Dritzehen, après la mort d'Andres, son frère, pour lui dire qu'il*

ne devait montrer à personne la presse qu'il avait chez lui : ce que ce témoin fit aussi. Il parla, en outre, et me dit qu'il devait se donner cette peine d'aller à la presse et de l'ouvrir, au moyen de deux vis ; qu'alors les pièces se détacheraient les unes des autres. Il devait alors les placer dans la presse ou sur la presse, et personne, après cela, n'y pourrait rien voir ni deviner.

M. Wetter explique le passage : *So fielen die Stücke von einander* : Alors les pièces tomberaient, en se détachant les unes des autres ; par ces quatre blocs de bois qui, serrés dans les vis, se séparaient dès qu'ils n'étaient plus retenus. Il cherche à démontrer qu'il ne peut être question de types mobiles, par la raison que les vis desserrées, les lettres ne pouvaient encore tomber, car elles étaient retenues par une ficelle ou par un fil de fer qui les traversait. Il cite plusieurs auteurs pour prouver que cet usage existait déjà. Il dit, en outre, que si les pièces devaient signifier quatre colonnes, chacune d'elles devait être entourée d'un cordon pour la contenir, et que les vis même étant relâchées, ce n'était pas encore assez pour opérer la disjonction désirée.

Il faut toute l'ardeur de la polémique pour lutter contre l'évidence. M. Wetter ne recule devant rien, et trouve qu'il est tout naturel d'expliquer ce passage : Alors les pièces tomberaient et se détacheraient les unes des autres, par : Quatre planches de bois qui n'auraient jamais pu tomber et ne se seraient détachées que de la largeur d'une demi-ligne, quelque dilatation qu'on leur eût donné en lâchant les vis.

Quant à l'usage de fils de fer ou de ficelles pour retenir les lettres, il ne dut être qu'un des perfectionnemens qui donnèrent au nouveau procédé son efficacité ; mais Dritzehen et Gutenberg ne s'en étaient pas encore avisés. Ce ne fut même, lorsqu'on s'en servit plus tard, qu'un moyen qui facilitait la composition et qui tenait les lettres pendant leur assemblage ; mais on retirait ces fils aussitôt que les lettres étaient placées dans la forme.

Là les interlignes et le cadre suffisaient. On comprend que plus tard encore on dût abandonner le forage des lettres, dès qu'on adopta les types de métal. En effet, ce qui était indispensable avec des lettres mobiles, dont la légèreté était difficile à fixer et dont le bois, soumis à l'humidité, se desséchait promptement et n'avait pas un approche régulier, tant qu'il n'était pas serré par les vis, devenait inutile avec des types de métal. J'ai cité les auteurs qui se rappelaient avoir vu des lettres de bois forées, qu'on prétendait

avoir appartenu aux premiers inventeurs. La tradition fait difficilement une différence entre les époques rapprochées. Mais quelques années de plus ou de moins sont beaucoup pour la différence dans les moyens employés, et rien ne prouve que Gutenberg ait eu l'idée des fils de fer.

Ces fils de fer n'étaient donc point encore inventés ; les cordons qui contenaient les lettres l'étaient encore moins. C'est en général, le tort des écrivains qui s'occupent de recherches sur l'origine de l'imprimerie, de croire qu'il suffit d'entrer dans un atelier d'imprimerie pour expliquer ces débats. Ainsi M. Wetter a certainement vu des placages de composition sur quelque table d'imprimerie, et le voilà qui exige de Gutenberg et du pauvre ouvrier Dritzehen qu'ils aient déjà cette perfection d'assemblage qui fait tenir en blocs immuables ces milliers de types si mobiles. Loin de là, Dritzehen avait mis la composition à même le cadre, quand il fut plein de lettres, il avait serré ses vis ; et les quatre colonnes séparées par des filets n'attendaient qu'un peu d'aisance donné dans l'étau, pour jouer, se disloquer et tomber en tous sens (*aus einander fallen*), de telle sorte que personne alors ne pût juger ce que c'était. Selon M. Wetter le mot *formen*, employé par Heilmann, dans sa déposition, ne peut signifier des lettres mobiles, mais des tables de bois. Il faut remarquer que R. Heilmann emploie seul cette expression ; que Gutenberg, au contraire, avec plus de réserve, parle d'ustensiles et d'objets fabriqués qui ont rapport à l'art. Dans la déposition d'Heilmann, on trouve aussi, à côté de cette expression qui lui est particulière, le mot *Gezeug*, pour ustensile d'imprimerie, mot qui est employé également en ce sens, dans l'acte du notaire Helmasperger.

Le mot *formen*, si l'on voulait s'y attacher rigoureusement, ce qui ne serait pas plus raisonnable que de critiquer l'acte entier, pour ses incorrections de langage, ce mot a été employé par Gutenberg lui-même, pour des lettres, dans la souscription du *Catholicon* de 1460, et même, si on voulait l'interpréter, dans ce passage, par *matrices*, on verrait encore qu'à une époque où l'habitude de l'imprimerie avait fixé l'emploi des expressions, ce mot *forme* fut toujours employé pour désigner les lettres d'imprimerie et, en même temps, les réunions de lettres qui formaient, sous la presse, des pages et des colonnes.

Je crois qu'Heilmann voulait, dans cet endroit, parler des cadres destinés à contenir les lettres et de celles qu'ils contenaient. Au-

jourd'hui encore, dans l'imprimerie, la forme c'est le cadre, et se comprend non-seulement du cadre, mais du cadre rempli. On dit : nous imprimons par forme, demi-forme.

Enfin, continue M. Wetter, la plus forte preuve que Gutenberg n'a pu se servir en 1438, de lettres mobiles, c'est qu'il imprimait encore, à Mayence, en 1450, sur des tables de bois, un ouvrage considérable, intitulé *Catholicon*.

Il est bien difficile de ne point arriver à une erreur, quand, pour point de départ, on prend une autre erreur. Si Trithem, si Schœffer même étaient mal instruits de la marche de l'invention que l'un exploitait, sans en connaître l'origine, que l'autre voulait décrire, sans en comprendre le mécanisme, faut-il que vingt générations en souffrent et prennent pour guides ceux qui ignoraient la bonne voie ou qui peut-être, dans l'intérêt de leur amour-propre, trouvaient avantageux d'engager le public dans la mauvaise.

Nous examinerons ailleurs les efforts que Gutenberg tenta encore à Mayence. Il sera facile de démontrer qu'il ne put employer les planches de bois dans son association avec Fust, et que Trithem, par conséquent, était dans l'erreur. Après avoir mis en avant cette interprétation des actes du procès, M. Wetter semble encore mal à l'aise, et cherche autre chose. Il voit la possibilité d'expliquer les actes par la frappe des médailles de saints pour le pèlerinage d'Aix-la-Chapelle, et aussi par la fabrication de certains miroirs inventés par les Allemands, qui demandaient l'emploi du plomb, et, dans leurs bordures, l'impression d'ornemens.

Dès qu'on s'éloigne de l'explication naturelle qui répond à tout, on tombe dans un labyrinthe d'incertitudes, qui valent une preuve positive, car elles ramènent, bien que par une voie détournée, à la juste interprétation du texte dans sa lettre et surtout dans son esprit.

En résumé, l'interprétation de M. Wetter est fautive de tous points ; et l'opinion qu'elle devait soutenir, n'est pas plus raisonnable.

Tout cet échafaudage de raisonnemens devait prouver que Gutenberg avait fait l'étonnante découverte, qu'en se servant de la presse, au lieu du frotton, il pouvait imprimer d'un coup, quatre tables de bois, et les imprimer des deux côtés de la page. C'est ce secret qu'il gardait avec tant de soin ; c'est ce procédé qui aurait motivé, de la part de ses associés, des contributions d'argent aussi considérables, et excité chez eux de si grandes espérances. J'ai déjà dit qu'il était impossible d'expliquer ainsi les dépositions du procès et le procès lui-même.

GUTENBERG A ENTREPRIS A STRASBOURG L'IMPRESSION D'UNE BIBLE  
IN-FOLIO SUR TYPES MOBILES DE BOIS.

Il me reste à prouver que la presse, dont il est question dans les actes du procès, les pièces mobiles, les chassis à vis, et l'intervention, dans les travaux, d'un orfèvre, c'est-à-dire d'un graveur, établissent, de la manière la plus évidente, qu'on avait entrepris l'exploitation, en grand, de l'imprimerie, invention nouvelle alors à Strasbourg, et la seule, qui peut expliquer par les prodigieux résultats obtenus plus tard à Mayence, toutes les espérances des associés.

*La presse.*

La presse n'était pas une invention de Gutenberg ; et lorsque Anton Bergell (1) imagine qu'il en prit l'idée dans les pressoirs des cuves, en grand usage sur les bords du Rhin, il n'a peut-être pas tort ; mais Gutenberg pouvait aussi bien l'imiter de tous les étaux déjà inventés pour la préparation des étoffes, du papier, etc. Ce n'était qu'un mécanisme connu, appliqué à l'imprimerie ; mais en outre qu'il n'était pas nouveau, il n'était pas non plus essentiel dans l'imprimerie, qui existait de fait par la mobilité des caractères, qu'ils fussent imprimés par frottis (2) ou par pression. C'était le charpentier Conrad Sahspach qui l'avait faite, comme Andreas le dit dans sa déposition. Elle devait présenter déjà une sorte de complication et avoir acquis un certain degré de perfection dans sa nouvelle application, puisque Heilmann craint d'y toucher et se donne la peine d'aller chercher Sahspach pour la démonter, en lui disant : *Tu connais la chose.* (3)

(1) Ant. Bergel dans son poème, au vers. LXVII.

Le Strasbourgeois Specklin vit au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle les anciennes presses dont on se servait encore, et il dit qu'elles ressemblaient aux pressoirs pour exprimer le jus. (*In not. ad. Königshoven*, p. 442. )

(2) Le frotton, qui évite l'appareil d'une presse, est cependant d'une application moins facile sur du texte, et surtout du texte mobile que sur des figures, dont les lignes croisées supportent toujours d'un côté ou d'un autre le poids de l'outil.

(3) *Du weyßet umb die Sache.*

Au reste, nous pouvons nous rendre compte de cette complication, en considérant ce qu'était la presse, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle (1); on voit qu'elle diffère peu de celles faites en bois qui sont encore en usage dans les petites imprimeries, surtout dans celles de l'Allemagne.

L'imprimerie, comme les notes de la musique, comme les ordres de l'architecture, devait se présenter, dès l'abord, complète.

#### *Les pièces mobiles.*

Nous trouvons dans le texte des actes du procès le mot *Stäke*, employé pour désigner ce qui était placé dans la presse. Il est question une fois, dans la déposition de Lorentz Schultheiss, de quatre pièces, et de pièces seulement dans les autres passages.

Doit-on entendre par pièces, par quatre pièces, quatre blocs de bois gravés, ou bien quatre cadres ou formes enfermant les types mobiles de quatre pages d'impression? La première supposition n'est pas admissible. La rapidité des épreuves obtenues par la presse, au lieu du frotton, ne constituait pas un procédé si remarquable, qu'il motivât l'association de quatre personnes, d'une manière aussi solennelle; et les avantages d'argent qui auraient pu résulter de l'emploi de ce procédé, n'auraient justifié ni les mises de fonds considérables des associés, ni leurs espérances dans les bénéfices qu'ils croyaient devoir recueillir. En outre, s'il ne s'était agi que d'une impression xylographique, au moyen de la presse, il ne fallait, une fois la presse construite, pas plus d'un mois ou deux pour la mettre en œuvre et pour recueillir tous les avantages qu'elle pouvait assurer. L'imprimerie en caractères mobiles, au contraire, malgré la facilité de sa mise en œuvre, exigeait cepen-

(1) Elles se trouvent souvent représentées au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle dans les *ouvrages illustrés* de cette époque, comme dans la *Cosmographie* de Munster. Dans les devises de J.-B. Ascensius on voit la presse serrée par le pressier d'une main, tandis que de l'autre il fait rouler la case qui contient la forme; derrière lui se tient un homme avec deux tampons comme ils sont en usage dans quelques imprimerie où l'on n'a pas encore introduit le rouleau. A droite, dans le fond, un homme coule des caractères dans un moule semblable aux nôtres.

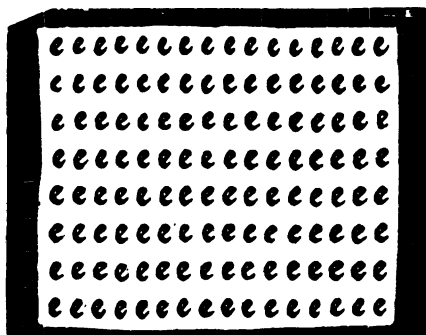
(Dibdin, dans son *Bibliographical Decameron*, tome II, page 118, en a copié plusieurs.)

dant des ustensiles particuliers, des essais; par conséquent, du temps et des dépenses. Aussi voyons-nous Dritzehen, l'ouvrier le plus actif dans l'association, dire qu'il lui faut un an pour rentrer dans ses avances, c'est-à-dire pour fabriquer et vendre ses produits. Et, cependant, il travaillait nuit et jour, et se faisait aider par Ennel Schultheiss.

Il ne peut donc exister aucun doute sur le but de l'association; la seule difficulté serait de s'expliquer par quels moyens les associés voulaient mettre en œuvre le procédé de l'imprimerie.

Nous avons vu qu'ils avaient une presse, nous allons examiner ce qu'étaient ces quatre pièces et ce qu'elles contenaient.

En prenant aujourd'hui un des blocs de bois employés pour les gravures de nos éditions illustrées, en écrivant dessus des lettres placées à distances régulières les unes des autres, et en les faisant tailler en relief par le graveur le plus ordinaire, on obtient cette impression que je n'ai pas cherché à rendre plus régulière (1). Ici cent vingt-huit E.



(1) Faust d'Aschaffenburg, dont il est inutile de relever ici l'erreur quant aux personnes, s'exprimait ainsi vers 1620 et 25, dans son *Historique de l'origine de l'imprimerie*.

Derwegen hat er die Bretter von einandergeschnitten, die gesammten Buchstaben herausgenommen, und damit die Setzerei angefangen.

C'est pourquoi (Gutenberg, parce qu'il ne pouvait employer ses planches de bois à autre usage qu'à l'impression du volume pour lequel elles étaient faites) il a coupé en pièces les planches de bois gravées, il en a retiré les lettres, et il a commencé sa composition. — Le moyen que chacun imagine, celui que la tradition a conservé, est sans aucun doute celui qui fut employé.

Là, quelques autres lettres, placées à la distance voulue par la force de leur corps et l'épaisseur que la scie doit enlever, en se formant un passage.



Le bois du bloc se montre encore sur les bords. J'ai tracé avec un burin le chemin que l'instrument doit suivre, et, en vingt-quatre coups de scie pour les cent vingt-huit E, en dix-sept pour les cinquante-deux autres lettres, on les sépare toutes. On comprendra facilement que ce que j'ai fait sans expérience, pour ainsi dire par forme d'essai ou d'amusement, ne peut servir qu'à constater le mode du procédé. En réunissant ce petit nombre de lettres, plus petites qu'aucune de celles qu'on a employées à Harlem à l'impression des *Speculum*, et sans doute plus petites que celles avec lesquelles Gutenberg avait essayé d'imprimer une Bible, on démontre suffisamment que l'impression sur types de bois gravés est possible et a dû prendre sa place dans les premières tentatives des inventeurs. Je me réserve de prouver, dans le travail que j'ai fait sur l'origine de l'imprimerie à Harlem, que les trois premières éditions du *Speculum* furent ainsi exécutées, et que si l'on remarque dans la quatrième, dont le rang est fixé par le nombre des cassures qui se présentent dans les figures, une exécution beaucoup plus grossière, beaucoup plus imparfaite, ce n'est pas qu'elle ait précédé les trois autres, mais qu'un perfectionnement nouveau, celui de la fonte des caractères, devait offrir dans son premier emploi cette incertitude et cette imperfection particulière à tous les essais. Cette observation, qui a échappé généralement, fait marcher sans contradiction l'histoire de l'invention depuis son origine, jusqu'à son développement à Mayence.

Il n'est donc pas douteux qu'en sciant, à angles rectilignes, ce bloc de bois, on obtienne autant de petits cubes qu'on opère de fois l'intersection des lignes. Ces petits cubes sont forcément tous de la



même hauteur, de la même largeur, de la même épaisseur, c'est-à-dire que ces lettres, rapprochées les unes des autres, conserveront entre elles un approche régulier, exigé par la force du corps de la lettre.

Revee a meeeee Teeee Neeeeee veeeee meeee  
Reeemee aeemee Cemeer Reeev Reeee mee  
Revaee Reeeva Cevmem Ceeee Revee vee  
Ceme Ceme Cevm Cevv Ceee Ceev mevee

Je renvoie à mes autres travaux pour montrer qu'avec beaucoup de patience, beaucoup de peines et de grandes dépenses, on pouvait imprimer péniblement des ouvrages entiers par ce procédé. J'expliquerai les difficultés qui lui sont propres, et dont j'ai eu l'expérience par les essais que je produirai.

Cette gravure donnera une idée de la proportion des lettres et de leur combinaison en se réunissant.



En les composant ensemble, on obtient des mots, des lignes et des pages, et l'on reconnaît qu'entre ce procédé et celui qui emploie la lettre de métal fondue, la seule différence, et elle est importante, existe dans les dépenses d'établissement et dans l'absence de durée.

Il est difficile toutefois d'établir ce qu'étaient les dépenses.

Aujourd'hui une lettre me coûterait à graver et à scier de deux à trois sols, c'est-à-dire que pour l'impression des lettres d'indulgence dont je fais graver le texte, en lettres mobiles, il m'en coûterait 450 fr., puisqu'elles contiennent à-peu-près 3,000 lettres. Mais la dépense n'est pas une bonne base d'évaluation. Il est impos-

sible (1), en effet, de comparer le prix du travail du graveur que je vais chercher, avec le dévouement d'un inventeur qui ne compte que les frais de son plus strict nécessaire, et travaille nuit et jour pour mener à bien son entreprise.

C'est le temps seul qui peut servir à apprécier les deux procédés, l'un en regard de l'autre. Un graveur peut mettre en relief et sur pied 25 lettres par jour. En quatre mois il exécuterait le matériel nécessaire à l'impression d'une des lettres d'indulgence datée de 1454. Il eût fallu, peut-être, dix fois plus de travail, c'est-à-dire, près de trois années pour graver les caractères nécessaires à l'impression d'un grand ouvrage, de la Bible, par exemple (2). Mais, quel que fût le temps employé, il était toujours bien moindre de celui qu'il aurait fallu donner à l'exécution d'un ouvrage pareil, gravé en planches de bois. La facilité du moyen était donc bien supérieure, et tout concourt à démontrer que c'est le procédé inventé à Harlem, par Coster, repris à Strasbourg par Gutenberg et ses associés, essayé de nouveau à Mayence, avec les fonds fournis par Fust (3), mais toujours avec les mêmes inconvé-

(1) En Chine la gravure des caractères en relief est infatigable. Alvarez Samedo prétend qu'on peut obtenir cent lettres formées de plusieurs traits pour cinq sols tournois, tome I, page 44 ; d'un autre côté Camus assura à Lambinet que chaque lettre lui coûtait dix sols à sculpter, à polir et à justifier ; tome I, page 96.

(2) Le tort des auteurs qui ont cherché à décrire la marche de l'invention de l'imprimerie, c'est d'avoir réuni à Mayence tous les perfectionnements successifs qu'elle a reçus, perfectionnements qui eurent lieu dans les Pays-Bas par un concours favorable de circonstances, mais qui ne se présentèrent en Allemagne qu'à des époques et dans des villes éloignées : la gravure en bois, sur les bords du Rhin et dans différentes villes de la Bavière, de 1420 à 1430, les lettres mobiles de bois à Strasbourg et à Mayence, de 1436 à 1451 ; les lettres mobiles de fonte à Mayence, de 1452 à 1454.

(3) Trithem dans ses *Annales du cloître Hirschau*, écrites jusqu'en 1514, imprimées seulement en 1690 à Saint-Gallen. Arnold Bergell, dans son *Éloge de l'imprimerie*, publié à Mayence en 1541 ; J. B. Faust d'Aschaffenburg, dans son *Historique de l'origine de l'imprimerie*. Manuscrit de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Au lieu d'adopter cette marche, qui fut aussi celle qu'on suivit dans les Pays Bas avant les premières tentatives de Gutenberg, Koning créée à plaisir, à lui des difficultés et à sa cause des ennemis. Il dit qu'il fallait au premier feuillet du *Speculum* seulement 1639 lettres, dont 350 E. Il croit im-

niens dans la pratique, inconvénients assez graves pour rendre presque impuissantes toutes ces tentatives, jusqu'à ce que la fonte eût donné à l'imprimerie son véritable essor. Le temps et les dé-

possible, même aujourd'hui, d'exécuter autant de petits morceaux de bois. *On peut se former une idée de l'extrême patience qu'il faudrait pour tailler à la main cette multitude de lettres, et il est à tous égards impossible de les couper de manière à ce que toutes soient de la même hauteur, telles qu'elles sont dans cette inscription défectueuse* (page 2). Lambinet aussi avait calculé que pour une page du Donat de Schœffer composé de 35 lignes à 57 lettres la ligne, il fallait 1995 lettres par page et 15,960 par feuille. Le mode le plus naturel du passage de la xylographie à l'imprimerie est celui que j'ai indiqué, et les conditions de hauteur et d'approche s'y trouvent sans peine. Quant à la patience, il ne faut jamais au moyen-âge ni dans la haute antiquité (Inde, Egypte) en faire un argument ; car mille preuves établissent qu'elle n'avait pas de bornes, et d'ailleurs M. Koning n'a-t-il pas connaissance de tous les Donats et autres ouvrages xylographiques? chacune des lettres n'est-elle pas gravée? Il ne s'agissait plus que de les séparer au moyen d'une scie : mais avec les lettres qu'il a fallu graver pour un seul de ces ouvrages, on aurait imprimé sans plus de peine tous les autres.

Heinecke (*Idee générale*, p. 253) fait ici une nouvelle confusion dans la manière dont il représente la confection des types mobiles de bois; peut-être voulait-il ainsi prouver leur impossibilité. — *Après avoir taillé une telle lettre, sur la superficie du bois, il fallait en régler toutes les tiges à une hauteur juste et parfaitement égale, sans quoi la plus haute eût marqué sur le papier, tandis que la plus basse n'y eût pas paru.* Cette justification était complètement inutile, puisqu'elle existait déjà dans la planche, dans laquelle on ne faisait que tailler et évider les lettres. *Outre cela il fallait assujétir toutes ces parties avec la même exactitude, à une épaisseur égale pour donner à chaque lettre la force de corps et l'égalité qui lui est nécessaire, enfin, il fallait tailler ces pièces de la largeur précise qui convient à chacune, sans cela elles ne pouvaient pas tenir ensemble.* Cette régularité dans l'approche et l'épaisseur des types était une opération mécanique et forcément uniforme, une fois que l'écriture avait été tracée à sa place sur la planche; or cette écriture était d'autant plus facile à régulariser qu'on était libre d'effacer autant qu'on voulait. *Ce trou même qu'on était obligé de ménager à chaque lettre, fait assez voir la difficulté qu'on rencontra à joindre les pièces ensemble avec solidité. Il me paraît même que Gutenberg avait abandonné dans la suite cette méthode d'enfiler les lettres et qu'il les contenait avec un chassis et avec des vis.* Ce trou, s'il a existé

penses de gravure ne sont pas les seuls inconvénients que présentent les lettres mobiles de bois ; ils consistent dans l'impossibilité de conserver long-temps d'aplomb des morceaux de bois aussi minces, soumis à une pression violente, sous l'influence pernicieuse d'une humidité constante, d'où resultent les lenteurs, les dépenses d'impressions fautives, et l'obligation constante de remplacer les types avariés par des types neufs.

Ces raisons suffisent pour montrer comment un procédé aussi facile et d'une aussi belle réussite dans ses spécimen devient difficile dans la pratique. Mais on conçoit, en même temps, comment ces spécimen, portant en eux les principes de l'invention, devaient faire pressentir aux associés toute sa portée.

Les lettres mobiles de fonte ont réalisé, en d'autres mains, et au-delà, les espérances que leur avaient données les lettres de bois (1). Quelques difficultés de combinaison rendaient les tentatives

dans l'imprimerie de Gutenberg, ne servait qu'à la composition et n'aidait qu'à assembler les lettres, en formant un nœud à chaque bout des lignes pour les poser d'une page à l'autre, selon les besoins du remaniement. Une fois la composition arrêtée on retirait les ficelles ou les fils de fer qui passaient dans les trous, et l'on serrait les vis. Comment supposer autrement qu'on eût pu imprimer sur ce désordre, sur cette ondulation de lettres mouvantes ? Le premier résultat de la mobilisation des caractères, à part les premiers quelques mots qui furent imprimés à la main, fut de former un chassis, un cadre ou toute autre enceinte qu'on resserrait au moyen de vis, comme nous le trouvons dans les dépositions des témoins au procès. Il n'y a donc dans ces procédés tels que je les ai exposés, rien qui ne soit praticable. Koning, pour établir l'impossibilité de ces lettres mobiles de bois suppose *que ces trous ne furent employés que dans les matrices pour les lier ensemble et couler des mots entiers* (mode impraticable malgré les essais du libraire Enschede) *et que sans doute celles que virent Specklin, P. Pater, Schœhflin, Meermann et dont le poète Henry, fils de Spiegel parle, n'étaient que de pareilles matrices ou poinçons enfilés les uns avec les autres et destinés à cet usage.*

La stéréotypie ne fut inventée qu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et se serait la faire remonter trop haut que de la placer dans l'imprimerie des premiers inventeurs.

(1) Fournier, graveur en caractères, admet la possibilité d'une impression en lettres de bois, seulement il pousse trop loin l'emploi qu'on en fit.

La difficulté qu'on trouve à distinguer une impression sur lettres mo-

de Gutenberg plus lentes et plus coûteuses encore qu'elles ne le seraient pour nous. Il fallait inventer les séparations des mots (1), des colonnes et des pages (2), les interlignes, les cadres de la forme et tous ces détails qui se renouvellent à chaque pas, et ralentissent l'application d'une idée heureuse. L'orfèvre Dünne fut appelé, comme nous allons le voir plus loin, pour venir en aide à ces différentes combinaisons.

### *Les Vis.*

Deux vis retenaient les deux pages in-folio ou les quatre colonnes dans le cadre de la presse. Dans l'enfance de l'art, on s'explique facilement par deux côtés fixes et deux côtés mobiles, le mécanisme de la forme. Nous ignorons la manière dont cette forme passait sous le levier de la presse; mais les dépositions prouvent que cet instrument présentait déjà une sorte de complication.

### *Du Plomb. — Un Orfèvre.*

On se ferait une fausse idée de la profession d'orfèvre à cette époque, si on le comparait aux marchands bijoutiers qui portent

biles de bois d'une impression sur lettres mobiles de fonte doit l'excuser et les discussions qui se sont élevées et qui s'élèvent encore au sujet des Lettres d'indulgence de 1454, du Psautier de 1457 et du Theuerdanck de 1517, rendront chacun réservé dans son opinion.

(1) La différente manière de se servir du bois et l'usage d'outils différents pour la gravure en relief constituent aussi une difficulté que j'expliquerai ailleurs.

(2) Voici une objection de Koning, qui, comme tous les auteurs hollandais, a le tort de contester la signification de ces actes. *On ne peut, par les quatre pièces, entendre quatre pages; car on sait et il est hors de toute contradiction que les premiers imprimeurs n'imprimaient jamais qu'une page à-la-fois, et que l'impression de plusieurs pages ensemble est un usage des temps postérieurs, fruit de la multiplication des lettres et de la perfection des instrumens* (page 105 de la trad. française). Tant que les imprimeurs se servaient du froton, ils n'imprimaient il est vrai, que pages par pages, mais le perfectionnement de l'introduction de la presse n'avait pas d'autre but que d'abrégé ainsi le travail.

aujourd'hui ce nom. L'orfèvre d'alors était une sorte de mécanicien fondeur, qui réunissait dans son laboratoire, aux grandes conceptions des machines, l'habile exécution des détails. Ainsi Finiguera, Martin Schoengauer, Benvenuto Cellini et tant d'autres étaient des orfèvres, les uns graveurs, les autres mécaniciens.

Le plomb pouvait servir pour former les interlignes, et l'orfèvre Dünne en donna l'idée, après avoir reconnu l'impossibilité de couper des planchettes de bois assez minces pour cet usage. Quand cet homme dépose qu'il a gagné 100 florins seulement pour ce qui concerne l'imprimerie, il faut comprendre dans ce travail tout ce qui s'appliquait aux ustensiles de la presse et peut-être à la gravure des types, dans laquelle l'aidaient, sans doute, et l'autre orfèvre, Hans Ross, dont la déposition n'avait pas d'intérêt, puisqu'elle n'a pas été insérée au procès, et André Dritzehen, qui ne pouvait s'occuper, avec tant d'assiduité, que de ce vétilleux ouvrage.

Après avoir démontré que le procès n'eut lieu entre Gutenberg et ses associés que sur les contestations qui s'élevèrent au sujet d'un procédé aussi important que celui de l'imprimerie ; après avoir prouvé qu'ils pouvaient imprimer avec les moyens qu'ils avaient imaginés ; que Gutenberg avait même très probablement imprimé des essais avant de présenter son procédé à ses associés, il nous reste à chercher si, après le procès, la société continua ses travaux et, dans ce cas, quels sont les ouvrages qui sortirent de cette première presse alsacienne.

Une fois Dritzehen mort, une fois les avances d'argent épuisées, et dès que Gutenberg ne trouva plus dans ses associés ce zèle et ce dévouement à l'entreprise qu'avait montrés l'ouvrier qu'il venait de perdre, il dut se laisser facilement détourner de cette poursuite par quelqu'autre recherche, par une découverte quelconque, dont la nouveauté suffisait pour lui faire oublier l'importance de celle qu'il abandonnait.

Si nous le retrouvons à Mayence, en 1445, dévoué de nouveau à l'imprimerie, deux raisons donneront encore plus de force à l'opi-

nion que nous voulons soutenir, qu'il n'a été rien publié à Strasbourg, bien qu'on y ait imprimé pendant trois années. (1)

La première, c'est l'état de gêne où se trouva Gutenberg à son arrivée à Mayence. La seconde résulte de la nature de ses premiers travaux dans cette ville. S'il eût réussi à Strasbourg à terminer sa Bible, si même, dans l'impossibilité de mener à bien une aussi grande entreprise, il se fût résigné à revenir à l'impression de petits ouvrages capables de produire quelque bénéfice, il serait arrivé à Mayence avec des fonds (2), il n'aurait pas eu besoin d'emprunter à des conditions onéreuses, et alors cette Bible ou ces petits ouvrages se seraient conservés, on pourrait montrer quelques exemplaires de ces premières publications. Au contraire, non-seulement on ne peut découvrir le moindre feuillet imprimé par lui, mais la nature de ses premiers travaux à Mayence (3) donne juste la valeur de ses

(1) Koch proclamait devant l'Institut que Strasbourg avait été le berceau de l'imprimerie (Mem. IV, page 356). Schaab s'écrit avec quelque prétention de style : Strasbourg a beau être le berceau de l'imprimerie, c'est un berceau sans enfant.

*Mag immer Straßburg die Wiege von Gutenbergs Erfindung seyn, allein sie ist eine Wiege ohne Kind*

Ebert, au contraire, s'exprime ainsi :

*Straßburg sah in seinen Mauern die Buchdruckerkunst gewiß nicht nur entstehen, sondern auch ausüben.. (Ersch et Grüber, Encycl., t. XIII, p. 233.*

Tout ce qui constitue l'imprimerie avait été évidemment pratiqué à Strasbourg, mais la fonte de lettres rendait seule son exploitation possible.

(2) Comment supposer qu'après avoir pratiqué l'imprimerie à Strasbourg, pendant six années, il n'eût pas fait fortune ? Il faut se rappeler que Ditzchen ne demandait plus qu'une année de travail pour regagner ses avances. Mais, en supposant qu'il se trompât, que l'ouvrage qu'ils avaient entrepris d'imprimer (je suppose que ce fût la Bible) ait demandé deux années de préparations, il y a encore quatre années pendant lesquelles le résultat n'est pas plus douteux que les bénéfices qu'il doit rapporter.

(3) Les travaux de Gutenberg à Mayence, quand il se remet à l'imprimerie, étaient si incomplets et si impuissans, que Trithem, qui l'avait appris de Schœffer même, nous assure qu'il gravait des planches de bois et imprimait sur pièces fixes. Trithem, à la vérité, fut induit en erreur par Schœffer qui lui-même ne savait que confusément ce qui s'était fait à Strasbourg et à Mayence, avant son entrée dans la maison de Fust et qui, depuis lors, ne devait point avoir gagné la confiance de Gutenberg. Mais on peut conclure

derniers travaux à Strasbourg: une invention ingénieuse qui captive tous ceux qui en reçoivent la confiance, mais qui ne peut qu'absorber des capitaux, sans rien produire.

Voici ce qu'il me semble des circonstances qui suivirent le procès. L'absence entière de documents laisse carrière libre aux conjectures; il sagit seulement de rester dans la vraisemblance.

Dès que Gutenberg ne s'intéressa plus au succès de l'entreprise et que Dritzehen ne fut plus là pour travailler, les deux autres associés durent y renoncer facilement, d'autant plus que la société, ayant entrepris l'impression d'une Bible in-folio, les quelques feuilles déjà prêtes restaient sans résultat, jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage, achèvement qui exigeait encore des travaux et des dépenses au-dessus de leurs forces. Ils abandonnèrent donc à Gutenberg les ustensiles de l'imprimerie en échange d'une légère indemnité. Gutenberg avait toujours attaché de l'importance à cette espèce de fonds de commerce. J'en développerai ailleurs les raisons. Ce sont ces raisons qui me font croire qu'après des recherches de différente nature, complètement étrangères à l'imprimerie, Gutenberg ayant plus mal réussi encore sous le rapport d'intérêt d'argent, choisit Mayence, sa ville natale, pour le théâtre de ses nouvelles tentatives. L'argent lui manquait, il fallait trouver un bailleur de fonds et surtout inspirer assez de confiance à l'homme de finances pour obtenir l'assistance de ses capitaux. Fust, citoyen de Mayence, homme riche, se laissa captiver par les résultats déjà obtenus. Tous les auteurs et l'ensemble des faits lui donnent le caractère défiant et intéressé du capitaliste, et cependant nous voyons qu'il s'associe aventureusement, par acte notarié, à Gutenberg, pour l'impression d'une Bible in-folio, et qu'il consacre à cette entreprise 800 florins, somme d'argent jugée suffisante pour la terminer, par comparaison sans doute avec ce qui était déjà produit.

Que ressort-il de ce fait? En premier lieu, que Gutenberg avait déjà entrepris une Bible, dont les premières feuilles étaient imprimées, puisque Fust, étranger à ces travaux, entrevoit la possibilité d'une bonne affaire en avançant 800 florins, et qu'il peut apprécier que ce capital sera suffisant pour mener à terme l'entreprise.

de ce renseignement que Gutenberg reprit à Mayence les procédés imparfaits qu'il avait employés à Strasbourg, sans produire dans cette ville plus que dans l'autre.



Comme il est impossible d'un côté de supposer qu'un homme sans fortune puisse préparer seul le matériel nécessaire à une entreprise aussi compliquée, que de l'autre nous savons qu'il a déjà formé à Strasbourg une association pour imprimer quelque chose, qu'il a travaillé pendant trois grandes années, qu'il a absorbé de fortes sommes d'argent, nous pouvons admettre que l'ouvrage dont la continuation est proposée à Fust, est le même que celui qui fut commencé à Strasbourg, une Bible à deux colonnes, en cahiers de quatre feuilles, imprimée sur types mobiles de bois.

Il n'y eut donc à Mayence pas plus qu'à Strasbourg d'essais préliminaires mis au jour (1). Toutes les tentatives se renferment dans l'impression d'une Bible, ouvrage qui ne put réussir, parce qu'on voulait atteindre avec des moyens imparfaits une exécution parfaite, tentative qui suppose une multitude de travaux préparatoires, une grande perte de temps, un nombre considérable de feuilles de parchemin et de papier sali, de grandes dépenses faites, mais qui exclue toute publication de feuilles isolées ou de petits livres qui n'auraient donné qu'un faible bénéfice, et qui risquaient de compromettre les avantages que les associés espéraient d'une publication importante, mise au jour avant que le secret du procédé fût exploité par d'autres.

(1) Les Donats allemands ont été la cause de beaucoup d'erreurs et de travaux aussi pénibles qu'inutiles. Selon moi, et je le prouverai dans l'ouvrage que j'ai entrepris, il n'y a que les Donats hollandais qui puissent être antérieurs à la lettre d'indulgence de 1454. Tous les autres, y compris celui dont deux planches de bois sont conservés à la Bibliothèque, sont postérieurs aux premières publications de Mayence. Je ne veux pas dire par là qu'on n'ait pas gravé et exécuté en Allemagne quelques Donats xylographiques depuis 1440 jusqu'en 1454; mais les deux planches dont je viens de parler offrent une perfection dans la taille des lettres qu'il est difficile de reporter aussi haut.

Les imprimeurs de Strasbourg et de Mayence avaient eu une plus grande ambition, et s'ils n'imprimèrent pas de petits livres, c'est qu'ils voulaient faire mieux qu'à Harlem et imprimer de grands ouvrages. Quand ils eurent découvert le procédé de la fonte des lettres, ils l'appliquèrent, *comme essai*, à l'impression d'un Donat, et c'est de ce moment qu'il faut chercher dans les ateliers rivaux des imagiers, et après 1462, dans de petites imprimeries qui ont échappé aux recherches par leur médiocrité, toutes ces entreprises infructueuses qui s'évertuaient à imiter avec des moyens imparfaits le grand atelier de Schöffer.

C'est à Harlem qu'eurent lieu tous les perfectionnemens successifs d'une invention naissante, livres xylographiques, association de types mobiles de bois aux figures gravées, petits livres populaires sur types mobiles de bois, essais de fonte, etc., premiers pas qui devaient conduire à de plus grandes entreprises, et qui suffirent pour donner à Strasbourg et à Mayence le courage de les tenter. Dans cette dernière ville on n'était plus en doute sur la réussite du procédé appliqué à de petits ouvrages, et on avait déjà l'ambition de reproduire avec la presse les plus beaux et les plus volumineux manuscrits. C'est une entreprise aussi difficile qui échoua, ce sont les difficultés nouvelles et inattendues qu'elle offrait qui expliquent la gêne continuelle de Gutenberg, en même temps que le but qu'il poursuivait nous donne l'explication de l'absence de tout livre imprimé à Strasbourg (1) et à Mayence antérieurement à l'invention de la fonte des lettres par Schœffer, vers 1453.

Je terminerai cette discussion par un tableau chronologique de faits qui nous conduisent jusqu'en 1450, à Mayence.

I. L'antiquité ignore le secret de l'impression, quoiqu'elle eût tous les matériaux à sa disposition. La science archéologique s'est rangée à cette opinion, et l'apparition isolée de l'invention de Varron n'a tenu en suspens les savans que peu de temps. Je crois avoir prouvé qu'il faut chercher le procédé multiplicateur employé par cet homme célèbre, dans les patrons découpés qui facilitent

(1) Mentel et Eggestein paraissent dans les livres d'impression, le premier en 1447 (*Her Johanno Mentele Goldschreiber anno 1447*) se fait recevoir comme enlumineur, doreur ou peintre sur manuscrit (Schœpflin, p. 95) dans la confrérie des peintres. Le second paraît comme employé dans les sceaux épiscopaux (*Bischoflicher Insigeler*) à l'année 1442. Mais il n'y a rien dans ces deux mentions qui ait un rapport bien évident avec la pratique de l'imprimerie ; cela prouve tout au plus qu'ils étaient placés avantageusement par leurs occupations pour s'y adonner.

Le premier ouvrage d'Eggestein est de 1471. Le premier ouvrage de Mentel est de 1473. On ne peut aller au-delà d'une manière authentique, cependant la science bibliographique a adopté la Bible de 49 lignes comme production de ce dernier imprimeur et a fixé sa date à 1466. En adoptant qu'il fallut quatre ans pour monter l'imprimerie et exécuter cette Bible, nous arrivons à 1462, date de l'émigration du nouvel art, qui avait atteint dès lors ses derniers perfectionnemens.

assez le travail pour expliquer tous les éloges qu'on lui prodigue, et qui cependant est assez étranger à l'impression, pour n'avoir pu en donner l'idée.

II. 1400. Découverte de l'impression dans les Pays-Bas, par des orfèvres-graveurs. Les contestations qui s'étaient élevés sur ce point ont entièrement cessées.

III. 1400—1425. Application dans les Pays-Bas de l'impression à la gravure en relief, soit de figures avec inscriptions, soit de figures avec texte formant ouvrage entier. C'est encore un fait admis généralement. Il est reconnu aujourd'hui par ceux-là mêmes qui se déclaraient les adversaires les plus décidés de la cause de Harlem, que les Pays-Bas avaient déjà donné cette extension à leur découverte avant qu'on ne songeât seulement ailleurs à l'appliquer. Les premières éditions des Bibles des pauvres, *Ars moriendi*, etc., sont flamandes, l'alphabet gothique porte une inscription française.

IV. 1425—1480. Toute l'Allemagne emploie la gravure en bois pour copier les livres d'images qui sortent des Pays-Bas.

V. 1420—1430. Mobilisation des caractères par Coster à Harlem. Il faudrait entrer dans une discussion régulière pour prouver que cette invention fut faite à Harlem. Mais dans l'ordre naturel des investigations, quand il y a délit, celui-là est coupable chez lequel on trouve toutes les pièces de conviction. Les Donats et les trois premières éditions du *Speculum* offrent des caractères irrécusables de leur origine hollandaise et en même temps des caractères d'un genre d'inexpérience qui dénote des essais et qui ne se rencontre dans aucun autre ouvrage.

VI. 1430—36. Fonte des caractères. La mobilité des caractères de bois avait trop de désavantage pour que son inventeur ne cherchât pas autre chose, et il parait qu'il était sur la voie du dernier perfectionnement de l'imprimerie, puisqu'il imprima, bien qu'imparfaitement, une édition du *Speculum* sur caractères mobiles de fonte. Cette particularité explique l'infériorité d'une quatrième édition sur les trois autres qui l'avaient précédée.

VII. Vers 1435, un Donat hollandais imprimé sur caractères mobiles de bois tombe entre les mains du patricien Gutenberg, homme ingénieux, qui découvre le procédé au moyen duquel il avait été imprimé, quoique rien n'indique qu'il se fût antérieurement occupé d'aucun des arts qui se rattachent ou concourent à l'impression. Il forme à Strasbourg une société pour l'exploitation de l'impression sur caractères mobiles de bois, au moyen de la

presse, et pour l'impression d'une Bible in-folio, à deux colonnes et en cahiers de quatre feuilles.

VIII. En 1439, la mort de l'un des associés et les difficultés qui surgissent dans l'interprétation des conditions arrêtées entre eux appellent Gutenberg devant le tribunal de Strasbourg.

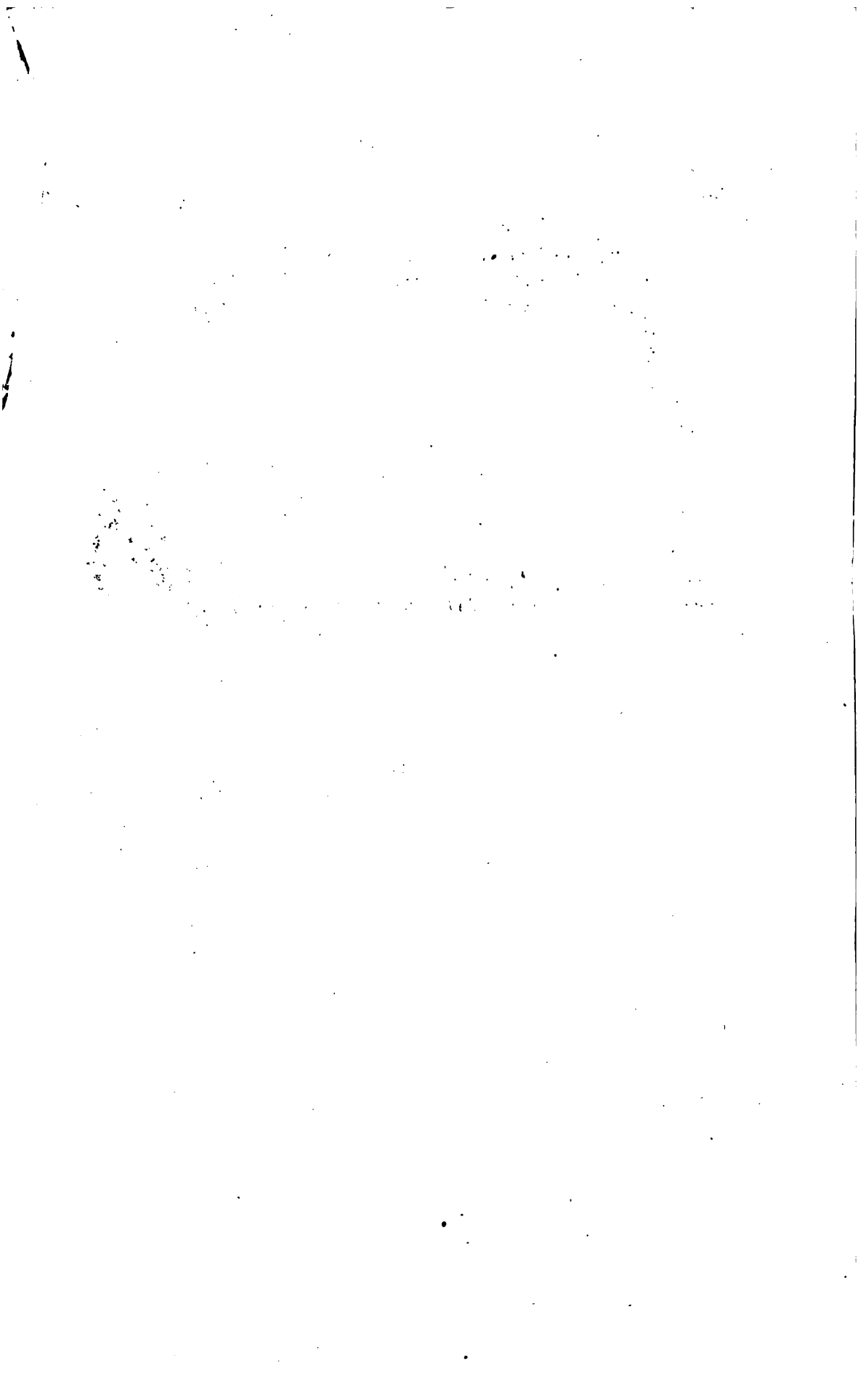
IX. Après ce procès, l'énormité des dépenses qu'il fallait faire encore, la mort de Dritzehen, l'associé le plus actif, découragent Gutenberg, qui abandonne son entreprise et se livre à d'autres recherches, sans que rien prouve qu'on ait imprimé à Strasbourg, depuis cette époque jusqu'en 1466.

X. 1440—1450. Application de l'impression à la gravure en creux. C'est dans la période de temps pendant laquelle l'imprimerie prend son essor, qu'il faut placer l'application de l'impression à la gravure en creux, application qui avait dû se présenter dès 1400 dans les ateliers des orfèvres-graveurs des Pays-Bas et des provinces rhénanes et servir, en forme d'épreuves successives, à constater la marche des travaux de gravure et de ciselure, mais qui attendait pour se produire avec avantage qu'un artiste la prit sous le patronage de son talent.

XI. En 1445, Gutenberg se retrouve à Mayence et reprend ses tentatives pour l'impression, sur types mobiles de bois, de la même Bible in-folio, à deux colonnes, divisée en cahiers de quatre feuilles qu'il avait commencée à Strasbourg.

Nous examinerons, dans un autre travail, quel fut le sort de cette nouvelle entreprise et avec quel succès la fonte des lettres fut reprise et exploitée par Schœffer.

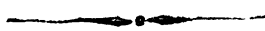




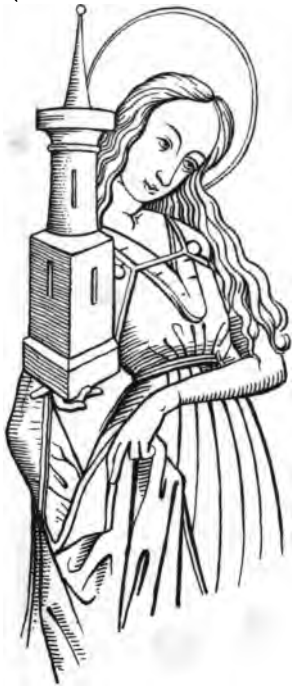
## EXPLICATION ET RENVOI DES PLANCHES.



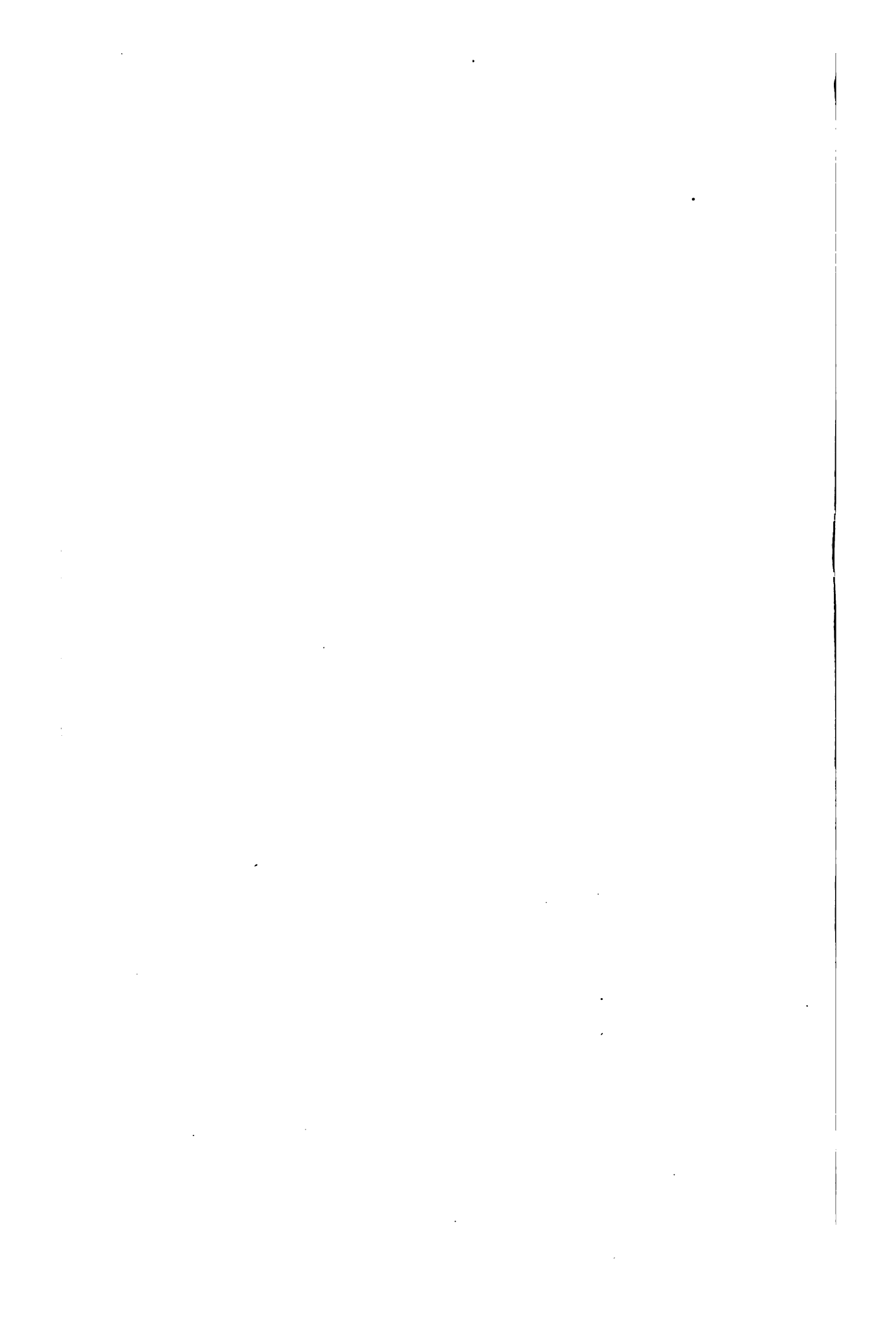
- N° 1 à 13. — Fac simile de l'écriture des actes du procès intenté à Gutenberg en 1429, et conservés dans la bibliothèque de la ville à Strasbourg.
- N° 1. Le titre du cahier, voir à la page 22.
- N° 2. Le titre des dépositions, page 24.
- N° 3. Les lignes 21 et 22 de la page 24, et 1, 2 de la page 28.
- N° 4. Les lignes 4, 5, 6, 7, page 28.
- N° 5. Les lignes 16 et 17, page 30.
- N° 6. Ligne 31, page 34.
- N° 7. Le titre des dépositions du second cahier, page 36.
- N° 8. Ligne 5, deuxième alinéa, page 36.
- N° 9. Ligne 26, page 38.
- N° 10. Les lignes 31, 32, 33, page 40.
- N° 11. Les lignes 4, 5, 6, 7, page 42.
- N° 12. Le troisième titre, page 42.
- N° 13. Ligne 13, page 44.
- N° 14 à 16. — Marques du papier sur lequel les dépositions sont écrites.











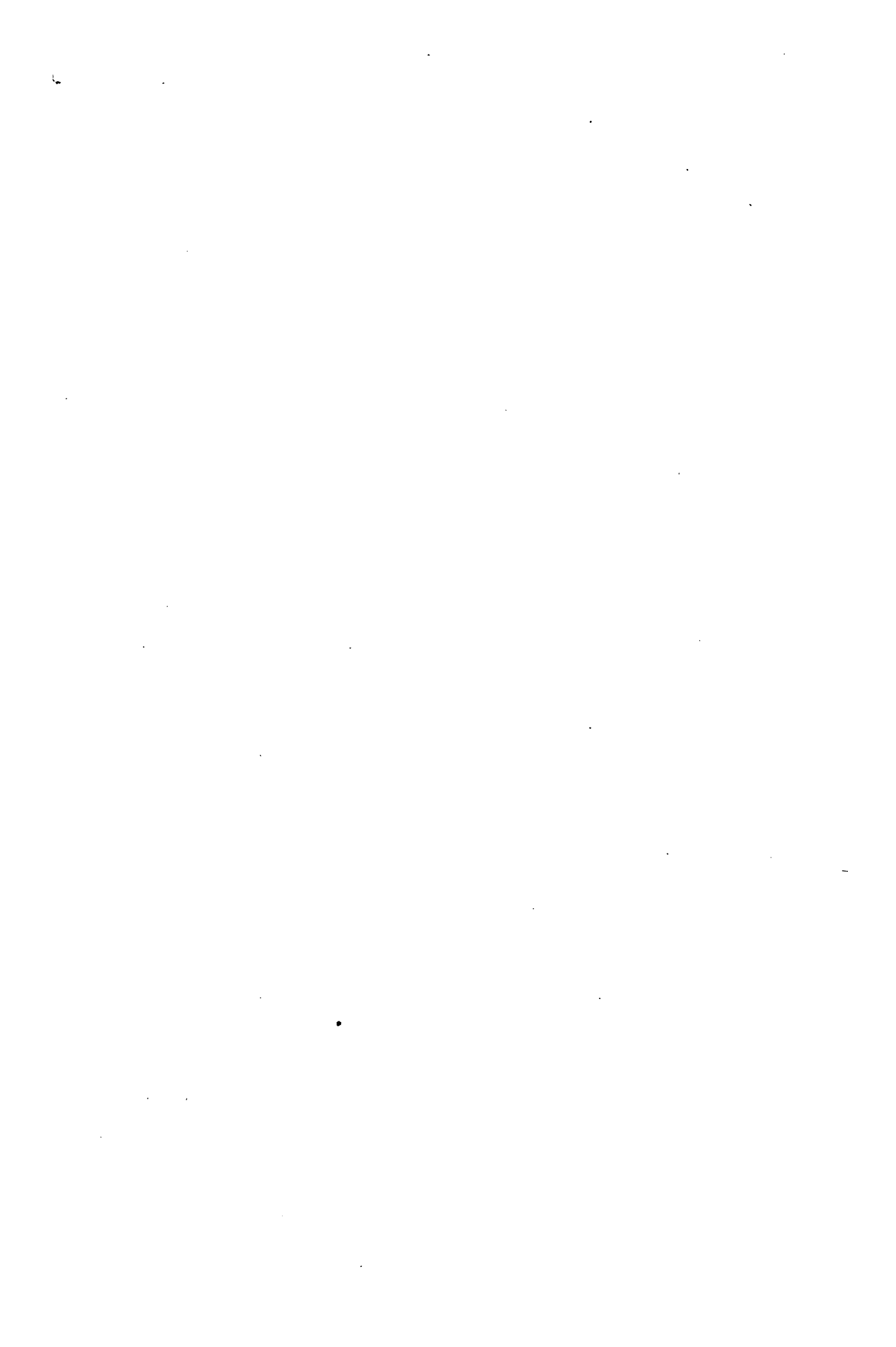





Planche 1.

№ 1.

№ 2.

№ 3.

+    
 2 ff 27 do gutt 20  
 20 mg 2 die rancid  
 200 1/2

№ 4.

№ 5. Do gutt 20 in 200 mg 200 mg 200 mg 200 mg  
 die 20 200 mg 200 mg 200 mg 200 mg




Planche 1.

901.

90

903.

+  Do gutt in  
gemig die runder  
auspht

904.

905. Do gutt in die vater  
die er find mit adung was in  
langu kranz lang nach dem vater



№. 6.

№. 10.

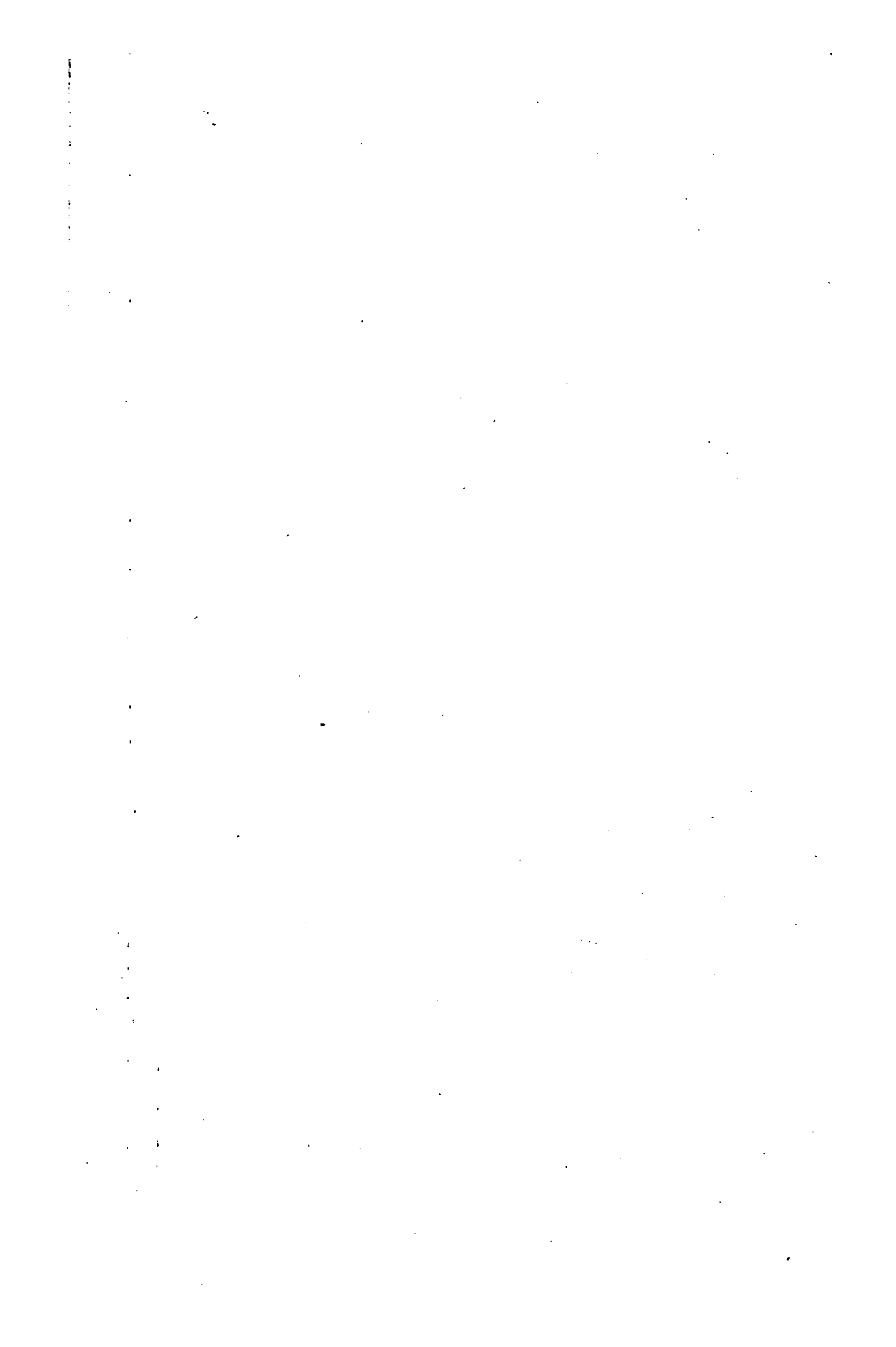


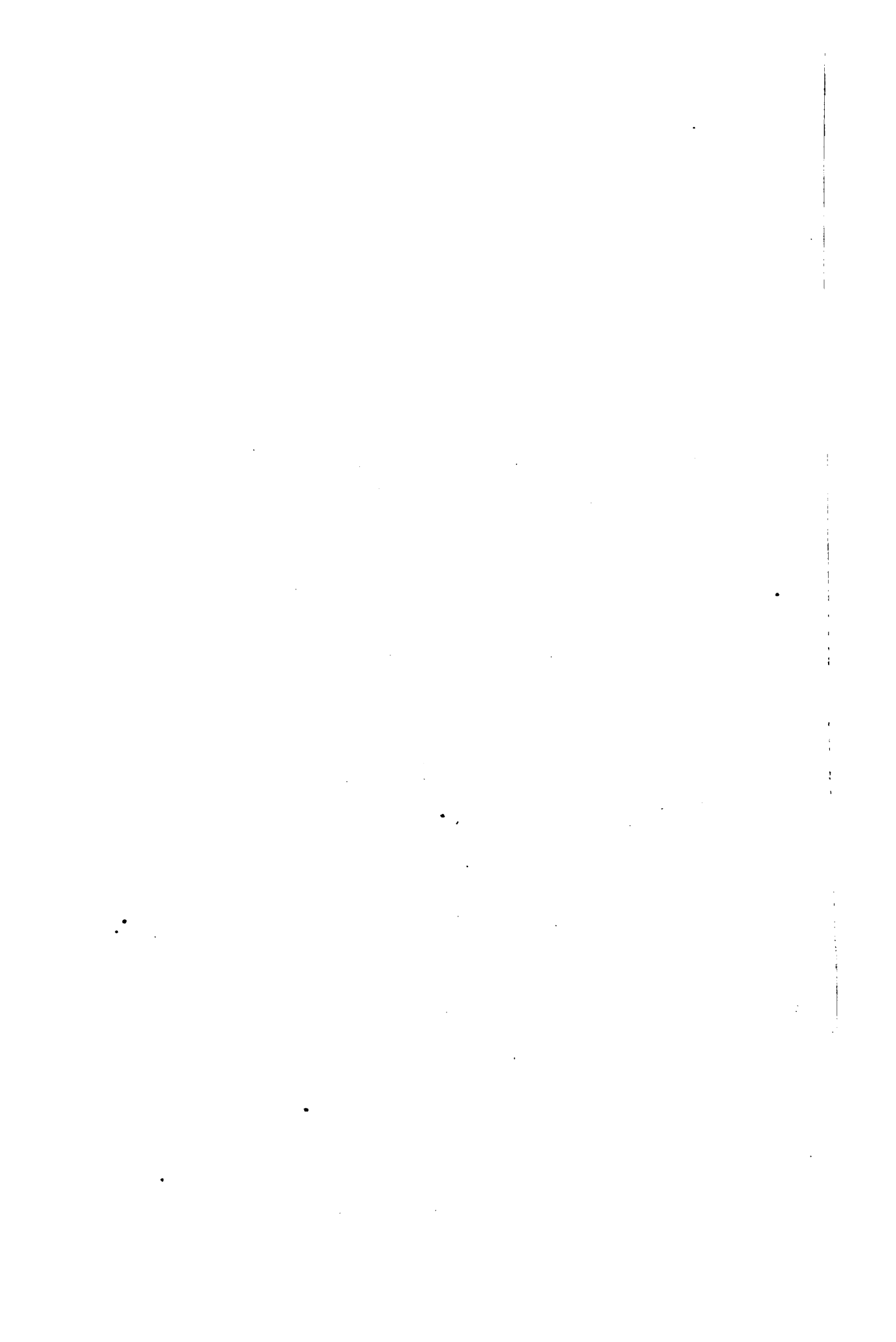
9

*In der*

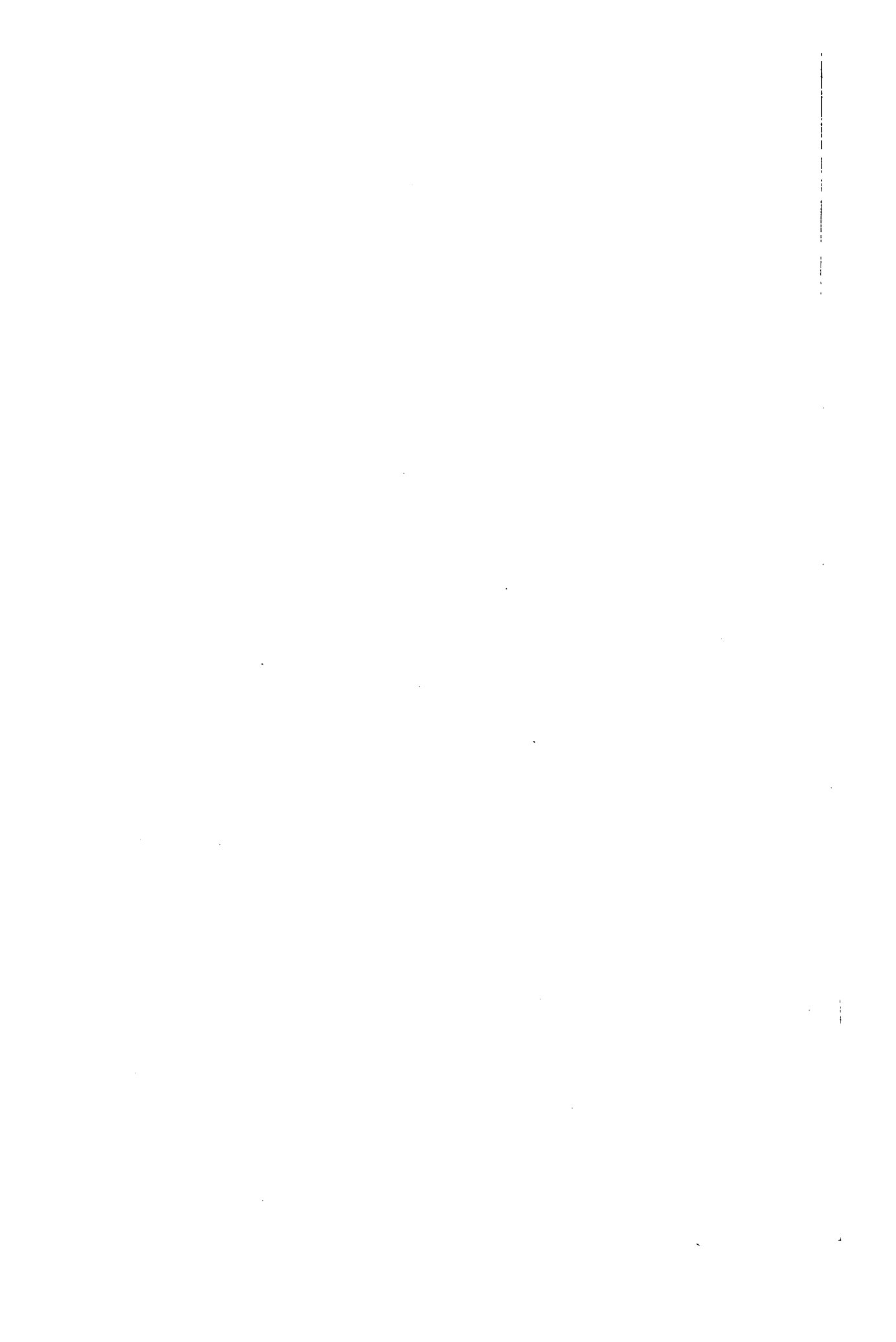
№. 11.











Vertical line on the left side of the page.

Vertical line on the right side of the page.

